

IICA



RAPPORT DE LA ONZIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF

San José, Costa Rica

24-26 Juin 1991

QU'EST-CE QUE L'IICA?

L'Institut interaméricain de coopération pour l'Agriculture (IICA) est un organisme du système interaméricain spécialisé en agriculture. Ses origines remontent à 1942 lorsque le Conseil de direction de l'Union panaméricaine a approuvé la création de l'Institut interaméricain des sciences agricoles.

L'IICA, à l'origine une institution de recherche agronomique et d'enseignement de deuxième cycle pour les tropiques, se transforma progressivement en organisme de coopération technique et de renforcement institutionnel dans le domaine agro-pastoral. Cette évolution fut reconnue officiellement par la ratification, en 1980, d'une nouvelle convention, stipulant que l'IICA aurait comme objectifs de stimuler, d'encourager et d'appuyer les liens de coopération entre ses 32 Etats membres en vue du développement agricole et du bien-être rural.

Doté d'un mandat ample et flexible ainsi que d'une structure permettant la participation directe des États membres au Conseil interaméricain de l'agriculture et à son Comité exécutif, l'Institut possède des Représentations dans tous les pays membres afin de répondre à leurs besoins en coopération technique.

Les contributions des Etats membres et les rapports que l'IICA entretient avec pays observateurs, ainsi qu'avec de nombreux organismes internationaux, lui permettent de canaliser ressources humaines et financières vers le développement agricole de l'hémisphère.

Le plan à moyen terme 1987-1993, document normatif qui spécifie les priorités de l'Institut, met l'accent sur des actions visant à la réactivation du secteur agro-pastoral comme élément central de la croissance économique. Dans cette optique, l'Institut accorde une importance particulière au soutien et à l'encouragement d'actions destinées à moderniser la technologie agricole et à renforcer les processus d'intégration régionale et sous-régionale. Pour réaliser ces objectifs, l'IICA concentre ses activités dans cinq programmes qui sont: analyse et planification de la politique agraire, développement et transfert de technologie, organisation et administration du développement rural, commerce et agro-industrie, santé en agriculture.

Les pays membres de l'IICA sont: Antigua-et-Barbuda, Argentine, Barbade, Bolivie, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, Dominique, El Salvador, Equateur, Etats-Unis, Grenade, Guatemala, Guyana, Haïti, Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, République Dominicaine, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-Grenadines, Suriname, Trinité-et-Tobago, Uruguay et Venezuela.

Les pays observateurs permanents sont: Autriche, Belgique, Espagne, France, Israël, Italie, Japon, Pays-Bas, Portugal, République Arabe d'Egypte, République de Corée, Roumanie, République Fédérale Allemande.

IICA



RAPPORT DE LA ONZIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF

San José, Costa Rica

24-26 Juin 1991

00001435

L'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture exprime ses remerciements au gouvernement du Canada et à l'équipe de traducteurs et interprètes français de l'appui qu'ils n'ont cessé de prêter aux réunions des organes directeurs de l'Institut.

En outre, l'IICA aimerait manifester sa profonde reconnaissance au Secrétariat général de l'Organisation des États américains (OEA) pour avoir une fois de plus fourni les services de ses traducteurs portugais.

CONTENU

Page

RAPPORT DE LA ONZIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF

Séance préparatoire.....	1
Séance inaugurale.....	2
Première séance plénière.....	6
Deuxième séance plénière.....	24
Troisième séance plénière.....	40
Quatrième séance plénière.....	60
Cinquième séance plénière.....	67
Sixième séance plénière.....	69
Séance de clôture.....	70

RÉSOLUTIONS

Résolution n° 146	Rapport annuel 1990	77
Résolution n° 147	États financiers de l'Institut.....	79
Résolution n° 148	Suite donnée aux réso- lutions de la dixième réunion ordinaire du Comité exécutif.....	81
Résolution n° 149	Suite donnée aux réso- lutions de la cinquième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture.....	82

Résolution n° 150	Suite donnée à la résolution n° 156 de la cinquième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture.....	83
Résolution n° 151	Rapport du Directeur général sur les programmes de l'IICA.....	85
Résolution n° 152	Plan d'action commune pour la revitalisation de l'agriculture en Amérique latine et aux Antilles (PLANALC).....	86
Résolution n° 153	Échelle des quotes-parts.....	88
Résolution n° 154	Programme-budget 1992-1993.....	91
Résolution n° 155	Accords, ententes, contrats, lettres d'entente et autres.....	96
Résolution n° 156	Inclusion de Saint-Kitts-et-Nevis au tableau de formation du Comité exécutif.....	108

Résolution n° 157	Rapport d'avancement sur la tenue de la X ^e Conférence interaméricaine des ministres de l'Agriculture (CIMA) et de la sixième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture (Conseil).....	111
Résolution n° 158	Formation des ressources humaines.....	113
Résolution n° 159	Modification du contrat du CATIE.....	115
Résolution n° 160	Négociations dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.....	117
Résolution n° 161	Médaille agricole interaméricaine, 1990-1991...	119
Résolution n° 162	Prix agricole interaméricain pour les jeunes professionnels, 1990-1991.....	121
Résolution n° 163	Prix interaméricain pour la participation de la femme au développement rural, 1990-1991.....	123
Résolution n° 164	Désignation des membres de la Commission de sélection pour l'exercice biennal 1992-1993..	125

Résolution n° 165	Titre de fonctionnaire honoraire à M. Carlos Enrique Fernández.....	127
Résolution n° 166	Titre de fonctionnaire honoraire à M. Carlos Molestina.....	128
Résolution n° 167	Délégation de fonctions administratives du Con- seil interaméricain de l'agriculture au Comité exécutif : octroi des titres honorifiques.....	129
Résolution n° 168	Ordre du jour provisoire de la sixième réunion ordinaire du Conseil in- teraméricain de l'agri- culture.....	131
Résolution n° 169	Date et siège de la dou- zième réunion ordinaire du Comité exécutif.....	132

SIGNATURE DU RAPPORT DE LA ONZIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF.....	137
---	-----

RAPPORT DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DES POUVOIRS DE LA ONZIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF.....	141
---	-----

RAPPORT DE LA COMMISSION DE SÉLECTION DES CANDIDATS AUX DISTINCTIONS HONORIFIQUES.....	145
---	-----

ORDRE DU JOUR.....	153
--------------------	-----

LISTE DES PARTICIPANTS.....	159
-----------------------------	-----

FONCTIONNAIRES DE LA RÉUNION..... 185

LISTE DES DOCUMENTS..... 193

ANNEXES :

- Allocution prononcée par M. Humberto Mulina,
représentant du Panama, à la séance inau-
gurale 197
- Allocution prononcée par M. Martín E. Piñeiro,
Directeur général de l'IICA, à la séance
inaugurale 199
- Allocution prononcée par M. Ferdinand Henry,
représentant de Sainte-Lucie, à la séance
de clôture 202
- Allocution prononcée par M. Germán Roche,
représentant du Venezuela, à la séance de
clôture..... 205
- Allocution prononcée par M. Martín E. Piñeiro,
Directeur général de l'IICA, à la séance de
clôture..... 208

**RAPPORT DE LA ONZIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU
COMITÉ EXÉCUTIF**

IICA/CE/ACTA 11(XI-0/91)
24 juin 1991

**RAPPORT DE LA ONZIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU COMITÉ
EXÉCUTIF DE L'INSTITUT INTERAMÉRICAIN DE COOPÉRATION
POUR L'AGRICULTURE**

La onzième réunion ordinaire du Comité exécutif de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) se déroule conformément au Règlement intérieur du Comité exécutif et à la résolution IICA/CE/Res.145(X-0/90) de cet organe.

Le Comité exécutif se compose des pays suivants : Brésil, Canada, Chili, Dominique, Honduras, Jamaïque, Nicaragua, Panama, Pérou, Sainte-Lucie, Uruguay et Venezuela.

SÉANCE PRÉPARATOIRE

- 0.1 La séance préparatoire de la onzième réunion ordinaire du Comité exécutif est ouverte à 8 h 45 le 24 juin 1991, dans la salle «États-Unis/Canada» du siège de l'IICA, et présidée par M. Humberto Mulino, représentant du Panama, pays qui a présidé la dixième réunion ordinaire.
- 0.2 Au cours de cette séance sont prises les délibérations sur les questions suivantes, délibérations qui seront soumises à l'approbation du plénum à la séance inaugurale :
 - Élection du président et du rapporteur ;
 - Ordre du jour ;
 - Composition de la Commission de vérification des pouvoirs et de la Commission de rédaction ;

- Composition des commissions de travail et détermination des sujets à traiter ;
- Détermination de la date et de l'heure limites pour la présentation de propositions ;
- Durée approximative de la réunion ;
- Questions diverses.

0.3 La séance préparatoire est levée à 9 h 5.

SÉANCE INAUGURALE

0.4 La séance inaugurale de la onzième réunion ordinaire du Comité exécutif est ouverte à 9 h 30 le 24 juin 1991, dans la salle «États-Unis/Canada» du siège de l'IICA, sous la présidence de M. Humberto Mulino, représentant du Panama.

0.5 Le représentant du Panama souhaite la bienvenue aux participants et transmet les salutations spéciales de M. Ezequiel Rodríguez, ministre du Développement agricole de son pays, qui est dans l'impossibilité d'assister à la réunion. Au nom du Ministre et en son nom propre, il remercie le Comité d'avoir, à la réunion antérieure, élu le Panama au fauteuil. Il insiste ensuite sur l'importance des sujets qui seront abordés en cette occasion, comme le PLANALC, les exposés qui se feront au cours de la prochaine réunion du Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil) et la Conférence interaméricaine des ministres de l'Agriculture (CIMA) en Espagne. Il souhaite que la présente réunion du Comité soit des plus fructueuses.

0.6

Le Directeur général de l'IICA souhaite ensuite la bienvenue aux participants et souligne la présence des représentants des États membres du Comité ainsi que d'observateurs provenant de pays et d'organismes qui partagent les intérêts et les préoccupations de l'Institut, ce dont il les remercie. Par ailleurs, il se réjouit de la présence des représentants du gouvernement de l'Espagne à la présente réunion, qui constitue en quelque sorte le prélude de la réunion de Madrid. Il applaudit aussi à la présence de la Roumanie, pays qui vient de se joindre à l'Institut à titre d'observateur permanent. Il précise que l'ordre du jour contient des questions de grand intérêt pour l'IICA et les États membres, qui peuvent être divisées en trois catégories. La première rassemble les questions d'ordre purement informatif concernant les réalisations de l'an passé, à savoir le rapport annuel, le rapport des commissaires aux comptes et la suite donnée aux résolutions du Comité et du Conseil. La deuxième catégorie comprend les mesures prises par le passé et les lignes directrices pour les mesures à prendre, à savoir les rapports d'avancement des programmes II et IV, le rapport sur la formation, le rapport sur la mise en oeuvre du PLANALC, ainsi que deux questions très importantes - le projet de programme-budget 1992-1993 et le rapport d'avancement sur la tenue de la X^e CIMA et de la sixième réunion du Conseil. Enfin, la troisième catégorie rassemble les questions spécifiques du Comité concernant les distinctions honorifiques, les fonctionnaires honoraires et d'autres questions. Le Directeur général précise que l'examen des questions de la deuxième catégorie prendra plus de temps, car elles devront être étudiées en profondeur à la lumière des changements intervenus dans le monde au cours de la dernière année, qui

influent sans aucun doute et qui influenceront encore plus dans les années à venir sur le rôle que doit jouer le secteur agricole dans les processus économiques et dans le processus d'intégration. Le Directeur général ajoute que la présente réunion du Comité constitue un forum idéal pour réfléchir sur la conférence de Madrid, la préparer et définir ce que l'IICA pourra et devra faire pour s'adapter aux nouvelles réalités mondiales et continuer ainsi de servir les États membres.

0.7 Conformément à l'article 48 du Règlement intérieur du Comité exécutif, le plénum procède à l'entérinement des délibérations prises à la séance préparatoire.

0.7.1 Élection du président et du rapporteur de la réunion

Le Comité approuve par acclamation l'élection de M. Ferdinand Henry, ministre de l'Agriculture de Sainte-Lucie, comme président de la réunion. M. Henry prend place au bureau et souligne qu'il interprète son élection comme un vote de confiance pour les Antilles. Il ajoute que la présente réunion revêt une très grande importance à la veille de celle que le Conseil tiendra en septembre. Il mentionne plus particulièrement le PLANALC et fait appel à tous pour que la réunion soit un succès. Il propose aussitôt, pour la charge de rapporteur, M. Jorge Fernández, secrétaire général du ministère de l'Élevage, de l'Agriculture et de la Pêche de l'Uruguay, ce qui est adopté par acclamation. Le bureau est donc constitué comme suit :

Président : Ferdinand Henry, Sainte-Lucie
 Rapporteur : Jorge Fernández, Uruguay
 Secrétaire d'office : Martin E. Piñeiro

0.7.2 Ordre du jour de la réunion

Le Comité adopte l'ordre du jour présenté par le Directeur général dans le document IICA/CE/Doc.209(91)rev., qui comporte un point supplémentaire, présenté par le Directeur général, visant à modifier le Règlement intérieur de la Direction générale et le Règlement du personnel afin de clarifier certains points.

0.7.3 Composition de la Commission de vérification des pouvoirs

Les représentants du Canada, de la Jamaïque, du Chili et du Honduras constitueront la Commission de vérification des pouvoirs.

0.7.4 Composition de la Commission de rédaction

Les représentants du Pérou, du Canada, de Sainte-Lucie et du Brésil constitueront la Commission de rédaction pour l'espagnol, le français, l'anglais et le portugais respectivement.

0.7.5 Commissions de travail

Il est décidé de créer les commissions de travail qui s'avéreront nécessaires selon les questions à traiter.

0.7.6 Détermination de la date et de l'heure limites pour la présentation des propositions

Le Comité fixe au 25 juin à 12 h le dernier délai de présentation des propositions, avec la réserve que ce délai ne s'applique pas aux projets de résolution émanant des commissions de travail.

0.7.7 Durée de la réunion

Le plénum décide de clore la réunion le mercredi 26 juin à 16 h.

0.7.8 Ordre de préséance des États membres

Le Comité entérine l'ordre de préséance établi lors de la séance préparatoire et commençant par Sainte-Lucie, pays élu à la présidence. Les autres pays suivent dans l'ordre alphabétique en espagnol.

0.8 La séance est levée à 9 h 55.

PREMIÈRE SÉANCE PLÉNIÈRE

1. La première séance plénière est ouverte le 24 juin 1991, à 9 h 56, sous la présidence de M. Ferdinand Henry.

1.1 Rapport annuel 1990 (IICA/CE/Doc.211(91))

1.1.1 Le Directeur général indique qu'il donnera une vue d'ensemble des sujets abordés dans le Rapport annuel 1990 et mettra l'accent sur ceux qui auront de grandes répercussions sur l'avenir. Il signale que tant les changements enregistrés en 1990, telle l'évolution du commerce international, que les discussions engagées dans le cadre du GATT, les processus d'intégration et les difficultés financières des pays imposent une réflexion soignée. Tous ces facteurs influent sur l'action de l'Institut puisqu'ils créent des demandes croissantes dans des domaines tels que le développement durable et les ressources naturelles, la participation de la femme au développement rural, le commerce et l'intégration, sujets abordés par plus d'un des cinq programmes de l'IICA. Comme l'Institut a

pour mandat de moderniser l'agriculture et d'exécuter les projets du PLANALC, le Directeur général juge bon de concentrer ses observations sur ces sujets, de faire quelques réflexions sur les aspects financiers et de mentionner les relations que l'Institut entretient avec d'autres organismes dans le contexte interaméricain.

1.1.2

Le Directeur général ajoute que les cinq programmes techniques de l'IICA ont continué de se dérouler conformément au Plan à moyen terme. Il souligne que l'intégration sub-régionale, ses forums et l'ouverture des économies des régions sont devenus des questions de première importance et que les États membres de l'IICA ont commencé à demander de l'aide dans ces domaines. Le CONASUR, récemment créé, a servi à favoriser la réflexion, le dialogue et la concertation avec le secteur privé. Les membres discutent de l'harmonisation des politiques et de la terminologie agricoles, ainsi que de la prise de mesures sanitaires communes, en bénéficiant de l'appui massif de l'IICA. Dans la sous-région andine, l'IICA a collaboré étroitement avec le Conseil du Pacte andin et les ministres de l'Agriculture des pays andins à l'harmonisation des politiques. Les participants aux conférences au sommet des présidents tenues en Amérique centrale se sont également penchés sur la question de l'harmonisation des politiques agricoles. Par ailleurs, les pays qui ont participé à la réunion PNUD-PEC au Nicaragua ont établi des objectifs prioritaires pour la sous-région centrale. Les sous-commissions Mexique-Amérique centrale et Mexique-Guatemala ont pris de plus en plus d'importance, grâce toujours à l'aide de l'IICA. On a commencé à mettre à exécution les projets du PLANALC dans les Antilles, et des donateurs réunis en

conférence à Sainte-Lucie ont examiné les priorités de la CARICOM et du PLANALC, ainsi que les liens de plus en plus étroits qui existent entre elles.

1.1.3

L'IICA a pu aider à définir les priorités de l'hémisphère grâce à une collaboration plus étroite avec d'autres organismes, comme la BID et la CEPALC, et à l'Initiative pour les Amériques qu'a prise le président Bush. M. Piñeiro fait remarquer que l'IICA accorde de plus en plus d'importance aux sous-régions et qu'il continuera de le faire. Il souligne en outre que ce revirement a influé sur le PLANALC, certains projets ayant été supprimés, d'autres retardés ou redéfinis, et d'autres encore élargis. En général, tous les programmes de l'IICA se caractérisent par une meilleure coordination avec les associations commerciales et les entreprises privées ainsi que par la mise en commun des intérêts régionaux et nationaux, mais c'est le cas plus particulièrement des programmes I, IV et V. On a tenté une fois de plus d'évaluer les répercussions de l'ouverture des économies de la région et de créer des instruments d'analyse qui permettent aux États membres de disposer de données économiques à jour et de bons moyens de coopération technique.

1.1.4

Le Directeur général passe au deuxième point en importance dont il est question dans le Rapport annuel 1990 : le développement durable et la conservation des ressources naturelles. Le développement durable a pris une signification nouvelle et un caractère urgent. M. Piñeiro annonce qu'une conférence globale se tiendra sur ce sujet au Brésil ; il ajoute que c'est une question importante à l'ordre du jour de la CIMA qui aura lieu en Espagne en 1991. Une table ronde portera également sur ce sujet au cours de la pré-

sente réunion. Selon M. Piñeiro, l'IICA doit tenir compte de la conservation des ressources naturelles dans tous ses programmes et proposer des politiques et des projets substantiels aux États membres à cet égard. La création du PROCITROPICOS constitue un pas important dans cette direction. Il s'agit d'un réseau qui réunit tous les pays signataires du Pacte de l'Amazone en vue de la production et du transfert de techniques propres à l'agriculture et à l'agroforesterie tropicales. Selon le Directeur général, le succès de cet organisme devrait être à la hauteur de celui du PROCISUR et du PROCIANDINO. Enfin, M. Piñeiro souligne l'importance de la recherche biotechnologique et des mesures de sécurité qui doivent l'accompagner lorsqu'il s'agit de libérer du nouveau matériel génétique dans l'environnement. L'IICA doit étudier soigneusement le rôle qu'il jouera dans ces questions très complexes de façon à ne pas déborder son mandat.

1.1.5

M. Piñeiro fait observer qu'on accorde de plus en plus d'importance, partout dans le monde, au rôle que joue la femme dans le développement, et que l'IICA doit se doter d'un cadre analytique et conceptuel qui l'aide à bien étudier cette question. Il ajoute que l'IICA ne créera aucun nouveau programme, mais se contentera plutôt d'ajouter à ceux qui existent déjà certaines facettes axées sur la femme, et de renforcer ses liens avec d'autres organismes pour lesquels la question est importante, par exemple l'UNICEF, l'UNIFEM et l'alliance BIT-BID/PREALC. L'IICA a mené des activités conjointement avec le FIDA ; de plus, son projet touchant la formation des femmes dans le domaine des communications a été parrainé

par la SIDA, un organisme suédois, et a commencé à fonctionner à pleine capacité en 1990.

- 1.1.6 Le Directeur général aborde une autre activité menée par l'IICA en 1990. Il informe le Comité exécutif que le CEPPI a établi des diagnostics pour les divers secteurs au Pérou, au Nicaragua et en Haïti, entre autres pays, et élaboré des projets pertinents, soit exclusivement par l'intermédiaire de l'IICA, soit avec l'IICA et d'autres organismes, en particulier la BID. Le FIDA a également conçu avec l'IICA des projets d'investissement dont pourraient bénéficier les milieux sociaux les plus pauvres. En outre, la collaboration se poursuit avec la RUTA, la BCIE et la CAF ; une entente relative à ces projets est également en voie de négociation avec la Banque de développement des Caraïbes. Le Directeur général insiste sur l'importance de ces activités communes, qui viennent étendre et renforcer les liens qui existent entre l'IICA et d'autres organismes, pierre angulaire des actions techniques menées par l'Institut.
- 1.1.7 Pour ce qui est de la formation en général, M. Piñero informe le Comité exécutif que l'IICA a formulé une série de propositions concrètes assorties de priorités et que le directeur du CIDIA en parlera plus tard au cours de la réunion.
- 1.1.8 Le Directeur général passe des questions importantes dont traite le Rapport annuel au thème de l'organisation financière. Il affirme que, dans l'ensemble, l'appareil financier de l'IICA a été consolidé en 1990 et qu'il ne devrait pas exiger d'autres modifications fondamentales. Il signale quelques-unes des mesures internes prises en 1990 : a) Les opérations financières touchant

les efforts accrus d'intégration subrégionale ont été assouplies et accélérées. b) Les bureaux de l'IICA situés dans les États membres ont continué d'être intégrés au réseau informatique dont le coeur est au siège de l'Institut. Les représentants ont reçu une formation, et l'on a continué de favoriser la plus grande qualité et la plus grande efficacité chez les représentants de l'IICA dans les pays membres. On a également continué d'améliorer et d'accélérer les procédures courantes touchant l'administration centrale. c) Pour faire face à la crise économique, on a rationalisé les activités des services centraux et réduit le personnel en conséquence. d) Au siège de l'Institut, on a renforcé le rôle du CEPPI et du CIDIA (ce dernier est responsable de toutes les activités de formation). En 1990, ajoute M. Piñeiro, les paiements des quotes-parts des États membres ont diminué et ont été retardés, phénomène que l'Institut a noté au milieu de l'année. Des mesures préventives appropriées ont été prises sur-le-champ. Certains projets ont été mis à exécution plus tard que prévu, et d'autres ont pris fin plus tôt. En outre, les dépenses de quotes-parts de tous les services centraux ont été réduites de 18 %. Par conséquent, les budgets des cinq programmes en ont souffert (les postes touchant les consultants, les déplacements et les activités techniques ont été réduits), et l'IICA a dû amputer son budget total de 10 %. Le Directeur général fait savoir que plusieurs pays ont versé la plus grande partie de leur quote-part à la fin de 1990, ce qui a permis à l'Institut de reprendre un peu le dessus à la fin de l'année. L'année 1991 s'annonce bien meilleure, ajoute-t-il, car bon nombre de pays verseront des quotes-parts dont le paiement est échu depuis longtemps.

- 1.1.9 Le Directeur général aborde ensuite la question des relations institutionnelles et souligne l'élargissement des relations avec le BID/PREALC et le FIDA ainsi que l'amélioration de la coordination entre le Système interaméricain et les Nations Unies, par le biais de l'OEA. Il signale également que l'IICA a conservé ses liens avec des organismes de recherche tels que le Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE) et l'Institut de recherche et de développement agricoles des Caraïbes (CARDI). M. Piñeiro dit que les grandes questions auxquelles l'IICA consacre de plus en plus d'efforts - le développement durable, la biotechnologie et la conservation des ressources naturelles - requièrent la mise en place de réseaux. Il donne l'exemple de l'accord que l'IICA vient de signer avec l'Asian Vegetable Research and Development Centre (AVRDC), de Taïwan. Une prochaine réunion sera consacrée à ce domaine négligé, mais important, de l'agriculture.
- 1.1.10 Le Directeur général souligne que les relations de l'IICA avec les ONG sont plus cruciales que jamais, tant en Amérique latine et aux Antilles que dans le monde. Des organismes tels que les associations de producteurs jouent un rôle de plus en plus important et ils ont renforcé leurs relations avec les secteurs publics et les forums subrégionaux comme le CONASUR. M. Piñeiro signale qu'il s'agit là d'un indicateur du rôle croissant de ces forums et que des contacts similaires s'établissent par le biais du Conseil du Pacte andin.
- 1.1.11 Le Directeur général termine en rappelant à l'assemblée que la question des ONG sera à l'ordre du jour des réunions de la CIMA et du Conseil de 1991 qui se tiendront en Espagne

et qu'il s'agit d'un nouveau défi pour l'IICA, qui devra, semble-t-il, doser prudence et diligence.

1.1.12

Le représentant du Chili note la pertinence des activités de l'IICA et approuve la tendance à inclure des domaines d'action qui ne sont pas spécifiquement agricoles ainsi que l'accent mis sur l'intégration subrégionale. Il dit que les propositions excellentes du Directeur général risquent cependant de rester lettre morte si l'IICA ne tient pas compte également de la structure économique du secteur agricole dans certains pays de l'Amérique latine et des Antilles. À cet égard, il explique que, malgré la croissance importante que le Chili a connue dans le secteur agricole pendant les années quatre-vingts, les bienfaits de cette croissance n'ont pas atteint les couches sociales qui en avaient le plus besoin, environ 90 % des bénéficiaires étant restés aux mains des groupes agricoles commerciaux et des régions initialement plus favorisées. Il souligne que l'incorporation des femmes, du principe du développement durable et de la commercialisation à petite échelle dans les plans de développement facilitera l'intégration des secteurs les plus pauvres de la population dans l'économie. Toutefois, ces principes doivent être appliqués à tous les secteurs d'activité d'un pays. Il rappelle à l'assemblée que le développement durable n'est pas seulement un principe écologique ou environnemental, mais que nous devons également assurer un développement social durable.

1.1.13

Le représentant du Brésil souligne de nouveau le mandat important confié au CONASUR ainsi que la portée de la rencontre entre les ministres de l'Agriculture et les associations de producteurs. Il insiste sur le fait

qu'il s'agit également d'un forum important où l'on pourra discuter des politiques de commerce extérieur, en particulier avec la CEE. Il dit que le CONASUR a présenté deux résolutions précises concernant des projets avec d'autres forums subrégionaux et qu'il faut présenter un front commun à la CIMA et à la réunion du Conseil à Madrid en vue de réduire les barrières douanières artificielles et de rendre les marchés mondiaux équitables, principalement au moyen du GATT. Le représentant de l'Uruguay manifeste son approbation.

1.1.14 Le représentant du Honduras approuve ceux du Chili et du Brésil, mais il souligne que d'autres secteurs intervenant dans le commerce extérieur (par exemple, les partis politiques) peuvent réduire à néant les efforts déployés pour ouvrir les économies. Il dit également que l'IICA devrait tout mettre en oeuvre pour que soit créé un système de formation agricole animé par le CEPPI et financé par la Banque mondiale et la BID. En ce qui concerne les ONG, il termine en soulignant que l'IICA devrait informer les États membres de la façon de communiquer et de travailler avec eux.

1.1.15 Le représentant du Canada fait remarquer que les indicateurs de rendement, déterminés lors de la planification, devraient figurer dans les futurs rapports annuels. Il loue les efforts déployés par l'IICA pour établir des liens entre les projets nationaux et les projets multinationaux et entre les efforts régionaux et les efforts subrégionaux, et il souligne que les actions de l'Institut portent leurs fruits, celles qui ont trait au rajustement structurel constituant un excellent exemple. Il poursuit en mentionnant que, dans le cadre du Programme I, le Canada veut

financer le SIAPA, compte tenu du besoin d'aide en matière de prises de décision exprimé par les États membres. L'installation de systèmes informatisés et l'utilisation d'un personnel compétent en la matière faciliteraient l'élimination des barrières douanières. En ce qui concerne le Programme II, il dit que l'on semble ne pas mettre suffisamment l'accent sur une technologie convenant aux petits producteurs. Une «double voie» conjuguant les deux extrêmes du développement technologique semble appropriée. Dans le cas du Programme III, le représentant du Canada demande quelle proportion des fonds extérieurs a atteint le petit producteur, en particulier sous la forme de crédit. Il termine en approuvant l'importance accrue accordée au développement durable et à la conservation des ressources naturelles.

1.1.16

Le représentant observateur des États-Unis fait remarquer que, bien qu'attrayant, le Rapport annuel de l'IICA, sous sa présentation plus longue, n'est pas aussi accessible au lecteur surchargé de travail que le Résumé plus succinct, et qu'à son avis, ce dernier est plus utile pour faire connaître les activités de l'IICA. Il propose de modifier leurs tirages respectifs. Il convient aussi, avec le représentant du Canada, de la nécessité d'utiliser des indicateurs de rendement et signale qu'une rétrospective de 5 ans pour l'IICA, illustrée par des graphiques et des tableaux, serait utile. Le représentant observateur des États-Unis fait référence à une résolution antérieure du Comité exécutif sur le budget, résolution qui permet au Directeur général de réaffecter jusqu'à 10 % du budget de l'IICA ; il faudrait informer le Comité exécutif, dit-il, de la façon dont cela a été fait durant l'année, en incluant ce renseignement dans le Rapport

annuel. Il conclut ses observations en soulignant qu'il est important d'entretenir de meilleures relations avec l'OEA et de ne pas faire double emploi avec d'autres organismes, ce qui permettra aux États-Unis de mieux justifier l'appui résolu qu'ils apportent à l'IICA.

1.1.17 Le représentant observateur du Mexique fait savoir que, si l'on veut continuer d'améliorer le rapport annuel comme cela s'est fait ces dernières années, il faudrait davantage de transparence. Les actions techniques devraient être plus clairement associées aux ressources financières connexes. Il souhaite tout particulièrement clarifier la situation du personnel professionnel international, à savoir le nombre de titulaires, le nombre d'employés temporaires et la mesure dans laquelle l'avenir financier de l'IICA sera affecté par eux. Il note que 37 % du personnel professionnel international proviennent de deux États membres. Pour conclure, il déclare qu'une présentation plus claire des recettes et des dépenses est nécessaire, spécialement quand les paiements des quotes-parts effectués par les États membres sont insuffisants, comme en 1990.

1.1.18 Le Directeur général répond tout d'abord aux questions sur le petit producteur en notant leur légitimité, mais aussi en signalant que les documents de travail sur la CIMA mettent l'accent sur la modernisation pour toutes les couches sociales. Il faut, dit le Directeur général, établir des programmes de transition qui permettent à l'agro-alimentaire de s'adapter à la concurrence accrue, de façon que l'ouverture demeure équitable et durable. Il convient ensuite que les commentaires faits par le représentant observateur des États-Unis sur la présentation du Rapport

annuel sont bien fondés. Il ajoute que la réduction de 10 % du budget de 1990 fera l'objet d'un débat au moment de la présentation sur les finances, mais qu'il la considère aussi comme une question interne. En ce qui concerne la demande touchant les indicateurs de rendement et l'examen quinquennal, le Directeur général est d'accord en principe, mais il souligne l'impossibilité et le coût excessif d'une évaluation annuelle de chaque programme et projet : c'est pour cette raison, dit-il, qu'un seul programme et qu'un seul bureau ont été évalués chaque année. En réponse à la question sur la situation du personnel professionnel international, le Directeur général est d'accord sur le fait que l'effectif actuel est le minimum nécessaire pour atteindre l'efficacité technique (le personnel professionnel international a été réduit de plus de 40 personnes au cours des trois dernières années) ; chaque bureau, dit-il, devrait compter au moins trois membres du personnel professionnel international, désignés selon les priorités du bureau ; un nombre inférieur à trois nuirait à l'efficacité. Le Directeur général précise en outre que les États membres ayant une forte représentation de personnel professionnel international disposent aussi de ressources extérieures proportionnellement plus importantes, qui absorbent le coût d'une partie de ce personnel. Le Directeur général explique que le rapport apparemment anormal entre les recettes et les dépenses est dû à l'utilisation de réserves accumulées, lorsque les quotes-parts sont insuffisantes, ce qui constitue toute la différence ou presque.

1.1.19

Le représentant observateur des États-Unis remercie le Directeur général de ses éclaircissements, mais signale que les engagements de l'Institut varient entre le personnel

professionnel international et le personnel professionnel local. Il se demande ce qui se passerait si un pays engageait quelqu'un au niveau du personnel professionnel international avec l'argent de sa propre quote-part. La responsabilité de l'IICA envers la personne engagée serait-elle la même, compte tenu du fait que celle-ci n'aurait pas été engagée par le siège de l'Institut? Le Directeur général répond que le personnel professionnel international compte à la fois des employés réguliers (titulaires) et temporaires, la préférence étant de plus en plus donnée à la dernière catégorie. Il explique que le personnel professionnel international payé à même des ressources extérieures ne peut être ressortissant du pays où il travaille. Il bénéficie de tous les avantages sociaux du personnel professionnel international de l'IICA, mais il est payé au moyen des fonds consacrés au projet. Dans le cas du personnel local, tous les conflits qui pourraient surgir relèvent des tribunaux locaux et non pas de ceux de l'OEA. Au cours de la présente réunion du Comité exécutif, dit M. Piñeiro, l'IICA cherchera à éclaircir l'esprit de ces remarques en modifiant légèrement le Règlement du personnel. Enfin, le Directeur général signale que tous les droits acquis par le personnel professionnel international payé au moyen de ressources extérieures arrivent à expiration lorsque les fonds des projets sont épuisés, même si la durée des contrats est plus longue.

1.1.20

Comme il n'y a plus de commentaires, le projet de résolution «Rapport annuel 1990» visant à faire adopter le Rapport annuel 1990 est soumis à la considération de l'assemblée et adopté à l'unanimité.

- 1.2 Rapport sur la suite donnée aux résolutions de la cinquième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture (IICA/CE/Doc.214(91))
- 1.2.1 Le Directeur général donne la parole au Secrétaire technique, qui déclare que le rapport en question se présente essentiellement sous la même forme qu'en 1990, mais que de légères modifications nécessitent l'approbation du Comité exécutif. Celles-ci, poursuit-il, sont les derniers points de la page 5 de la résolution n° 159 ; celles de la version espagnole concernant le Plan à moyen terme modifié, à la p. 8 du document, comme le proposait le Comité exécutif en 1990, qui ont été apportées ; et les points figurant à la p. 13 relativement aux réunions de 1991 en Espagne, points qui n'ont pas subi de modifications importantes.
- 1.2.2 Le représentant observateur de la Bolivie fait remarquer qu'en ce qui concerne la suite donnée à la résolution n° 156, les progrès réalisés ne correspondent pas à l'urgence du problème. Par ailleurs, il signale qu'il observe des différences dans la façon de travailler dans le cas des études réalisées par des bureaux d'études pour le compte du Pérou et de la Bolivie. Il demande donc que, dans la mesure du possible, on adopte une méthodologie commune afin d'obtenir de meilleurs résultats pour les deux pays. Le représentant observateur de la Colombie partage cet avis et demande que son pays soit inclus dans le plan de travail relatif au problème de la coca.
- 1.2.3 Le représentant observateur du Costa Rica souhaite la bienvenue à tous les participants au nom du ministre de l'Agriculture et se déclare en faveur du projet de résolution

n° 4, «Suite donnée aux résolutions de la cinquième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture».

1.2.4

Le représentant observateur des États-Unis partage l'opinion des représentants observateurs de la Bolivie et de la Colombie en ce qui concerne la résolution relative au problème de la coca ; il déplore le fait que l'IICA se contente de dresser une liste de problèmes. Il ajoute qu'il faudrait davantage de renseignements sur les futures actions. Il note que la résolution n° 157 préconise la présentation d'un rapport sur le PLANALC à la FAO et l'amélioration générale des relations avec cet organisme ; il demande pourquoi le rapport n'a pas été rédigé. Pour conclure, il fait observer que la résolution n° 158 prône la revitalisation de l'agriculture, mais qu'aucun rapport sur le sujet n'est en vue.

1.2.5

Le Directeur général prend acte des remarques des représentants observateurs de la Bolivie et de la Colombie et propose d'en discuter ultérieurement. Il explique également que le président de la réunion précédente du Conseil devait assister à une réunion de la FAO afin de présenter les travaux du PLANALC, mais qu'il en a été empêché. En ce qui concerne les résolutions n^{os} 157 et 158, M. Piñeiro souligne de nouveau que l'IICA a participé à la conférence des donateurs en faveur des Antilles et reçu des indications précises de la CARICOM concernant les projets qui devraient être dirigés par la FAO et ceux qui auraient avantage à l'être par l'IICA. Il dit que les responsabilités respectives de l'IICA et de la FAO ont également été précisées lors de la réunion du CONASUR. Il conclut en faisant remarquer que l'on avait souscrit à la

demande du Comité exécutif précédent et que l'on avait commencé à mettre l'accent sur le sujet.

1.2.6

Le représentant du Canada approuve les commentaires du représentant observateur des États-Unis concernant les résolutions n^{os} 157 et 158 du Conseil, ajoutant qu'il se préoccupe également des activités en cours concernant la participation des jeunes et des femmes en milieu rural ; il désire ensuite savoir où en est l'application de la résolution n^o 159 relative aux donateurs éventuels pour les programmes IV et V. Il poursuit en faisant remarquer que la résolution n^o 167 du Conseil vise l'établissement de liens plus étroits entre le Canada et le CARDI et il demande si cela signifie qu'un CARDI renforcé assumerait les fonctions du CARAPHIN. Il signale enfin qu'en ce qui concerne la résolution n^o 168, la délégation de son pays est heureuse du prolongement de la durée du Plan à moyen terme et des mesures qui sont prises pour fonder le prochain PMT sur les succès du plan actuel. Il ajoute que le Canada est prêt à apporter un fort soutien à cet égard.

1.2.7

Le Directeur général répond que c'est probablement parce qu'il est devenu de plus en plus difficile d'obtenir un soutien pour les programmes IV et V, en raison de la nature de la plupart des préférences des donateurs, que l'IICA a pris l'habitude de rechercher plus de fonds extérieurs pour les programmes I, II et III. Les politiques d'ouverture des économies et d'harmonisation des politiques de plus en plus souvent adoptées devraient aider à la mise en oeuvre des programmes IV et V, surtout depuis que le premier a été réorienté vers l'intégration et le commerce subrégionaux. M. Piñeiro ajoute que l'IICA élaborera

des propositions dont les pays ont actuellement besoin. Enfin, il insiste sur le fait que les négociations en cours avec la Communauté économique européenne laissent entrevoir de bonnes chances d'obtenir un soutien financier pour les programmes I, IV et V.

1.2.8

Lorsque le représentant observateur de la Bolivie réitère son opposition à la formulation du projet de résolution « Suite donnée aux résolutions de la dixième réunion ordinaire du Comité exécutif », une longue discussion s'ensuit au cours de laquelle les représentants observateurs de la Bolivie, de la Colombie et des États-Unis ainsi que le représentant du Pérou expriment l'opinion que le Conseil attendra un plan d'action plus élaboré et plus exhaustif que celui qui a été préparé. Ces pays acceptent finalement d'adopter le projet de résolution, mais la Bolivie, la Colombie et le Pérou prépareront également pour le Conseil une résolution supplémentaire concernant le problème de la coca.

1.2.9

Le représentant du Honduras remet en cause la résolution n° 165 du Conseil, qui assure des augmentations de salaire au Directeur général et au personnel professionnel international, en faisant remarquer que les effets de ces augmentations sur le programme-budget de l'IICA ne sont pas clairs. Le Directeur général explique que l'étude comparative complète des rémunérations n'a pas été diffusée, car elle est considérée comme confidentielle. Il précise qu'une augmentation de 5,4 % dans le programme-budget a été prévue à cette fin, ce qui est inférieur aux augmentations de 14 % de l'OEA et de 8 % de l'ONU destinées à cette même fin. Le Directeur général fait remarquer que le Conseil a recommandé la parité.

- 1.2.10 Le Rapporteur donne ensuite lecture du projet de résolution « Suite donnée aux résolutions de la cinquième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture », projet qui est adopté.
- 1.3 Rapport sur la suite donnée aux résolutions de la dixième réunion ordinaire du Comité exécutif (IICA/CE/Doc.213(91))
- 1.3.1 Le Directeur général donne la parole au Secrétaire technique. Ce dernier fait observer que, à l'exception d'un léger changement de formulation à la page 3 de la version espagnole, l'IICA s'est conformé à la résolution n° 144.
- 1.3.2 Le représentant du Canada reconnaît que l'IICA doit disposer d'un personnel professionnel international de très haut niveau, mais qu'il convient de respecter les limites imposées par le programme-budget actuel, ce qui peut signifier un réarrangement des priorités. Il signale que la rémunération du Directeur général n'a pas été rendue publique et qu'il espère que le sujet sera à l'ordre du jour de la réunion du Conseil en Espagne.
- 1.3.3 Il s'ensuit un échange au cours duquel le Directeur général explique que l'augmentation de 5,4 % a été proposée lors de la réunion précédente du Conseil et que l'on peut s'attendre à d'autres changements couvrant chaque exercice biennal suivant ; il ajoute que le sujet doit faire l'objet d'une résolution et non d'une discussion. Le représentant du Canada fait remarquer que la FAO et l'OPS ont prévu des augmentations de 5 % à cette même fin et s'enquiert des plans futurs de l'IICA. Le Directeur général rappelle à l'assemblée qu'une augmentation de 5,4 % du budget n'assure pas une parité

complète, car l'IICA n'offre pas habituellement les avantages accordés par les organismes des Nations Unies comme le logement et des allocations pour l'éducation des enfants. M. Piñeiro ajoute que, compte tenu de tous ces facteurs, le personnel professionnel international de l'IICA a vu sa rémunération réduite d'environ 25 %. Il conclut en signalant que l'IICA n'a pas de stratégie à long terme ou à moyen terme en ce qui concerne les augmentations de salaire et qu'une décision à ce sujet doit être prise chaque année.

- 1.3.4 Le Rapporteur donne lecture du projet de résolution n° 3, qui est adopté.
- 1.4 La séance est levée à 12 h 35.

DEUXIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

- 2.1 Rapport des commissaires aux comptes et commentaires du Directeur général sur le rapport des commissaires aux comptes (IICA/CE/Doc.212(91))
- 2.1.1 Le Président ouvre la deuxième séance plénière à 14 h 40 le 24 juin 1991 et demande au Directeur général de faire l'exposé sur le Rapport des commissaires aux comptes et de faire ses commentaires sur ce rapport. Le Directeur général donne à son tour la parole au Directeur financier.
- 2.1.2 Le Directeur financier commence son rapport en indiquant que celui-ci a pour but de montrer la situation financière de l'Institut au 31 décembre 1990, les résultats des activités menées et les variations enregistrées dans la situation financière de l'Institut jusqu'à la date indiquée. Il pré-

cise que les états se présentent sous forme d'états financiers consolidés et comprennent le bilan, l'état des recettes et dépenses, l'état des variations du solde des fonds et l'état de l'évolution de la situation financière. Il explique ensuite chacune des subdivisions du rapport en indiquant la raison des montants qui sont mentionnés dans chacun des tableaux. Il signale que le rapprochement de l'augmentation du patrimoine de l'Institut et des variations des liquidités est dû à l'augmentation de 40 % de celles-ci, au renforcement des apports de quotes-parts et à l'augmentation des fonds en fiducie des donateurs. Enfin, il ajoute que tant les cadres de l'IICA que ses organes directeurs peuvent considérer que le rapport soumis à la considération du Comité exécutif est tout à fait fiable. Il invite les représentants et les observateurs à se reporter aux documents à l'appui. Pour terminer son exposé, le Directeur financier signale que, compte tenu du rajustement des frais effectué en 1990 et de l'amélioration du recouvrement des quotes-parts des États membres, aucun problème n'est prévu pour le reste de l'année.

2.1.3 Le représentant observateur des États-Unis commence son intervention en déclarant qu'il faut louer le rapport présenté en raison de son exhaustivité, de ses détails et de son utilité en tant que document de référence. Par ailleurs, il note une erreur technique à la deuxième page du rapport du Directeur général, où il est écrit que le solde des comptes ordinaires est constitué de trois fonds, ce qui diffère de ce qui est écrit à la première page du rapport des commissaires aux comptes.

2.1.4 En ce qui concerne les montants reçus par l'IICA au titre des frais administratifs,

techniques et indirects (CATI), le représentant observateur des États-Unis s'interroge sur l'attribution de ces recettes. Il considère en effet qu'elles devraient être redistribuées en totalité à tous les États membres ou consacrées à la mise en oeuvre de programmes dans les pays qui en ont le plus besoin. Par ailleurs, il souligne que, après avoir revu et lu le rapport du Directeur général, on se rend compte que même s'il y a eu une augmentation du budget approuvé pour les années 1987-1990, les services directs offerts par l'Institut ont moins augmenté que le budget total. Ce point est très important. Le représentant observateur des États-Unis estime que l'on devrait discuter des moyens à prendre pour accroître les services d'appui offerts aux États membres à mesure que le budget augmente. Les représentants de la Dominique et du Canada et le représentant observateur du Mexique se prononcent dans le même sens et réitèrent la nécessité de discuter de l'affectation de ces fonds. Le représentant du Canada ajoute qu'il convient de créer un mécanisme pour encourager les États membres à verser les quotes-parts ordinaires. À ce sujet, et en réponse à l'affirmation du Directeur financier concernant l'absence de difficultés financières dans les années à venir, on observe qu'il y a là une contradiction puisque certains États accusent un retard considérable dans le paiement de leurs quotes-parts. Pour sa part, le représentant observateur du Mexique fait observer qu'avec le système de recouvrement actuel des CATI, les petits projets rapportent plus que les grands. Par ailleurs, le représentant observateur de la Colombie demande des précisions sur les montants mentionnés à la page 17 du rapport et la façon dont sont distribués les 60 % destinés aux frais indirects et au réinvestissement dans le même projet,

les 25 % destinés au siège de l'IICA et les 15 % restants, destinés au fonds de préinvestissement. Ce représentant observateur demande au Directeur général de se prononcer sur les problèmes soulevés.

2.1.5

En ce qui concerne les CATI, le Directeur général fait observer que les commentaires du représentant observateur des États-Unis révèlent un changement d'attitude par rapport au mécanisme d'utilisation des CATI. Ces derniers ont été créés pour répondre au besoin qu'ont les États de disposer d'un administrateur de ressources extérieures de projets agricoles. Il ajoute que si l'on ne faisait pas payer l'administration des ressources, il faudrait utiliser une partie des quotes-parts. C'est pour cette raison que les CATI ont été créés, lesquels permettent de financer les frais indirects engagés par l'Institut pour l'administration des ressources extérieures. Il explique que 60 % des CATI associés à un projet servent à couvrir les frais indirects qui ont pour origine l'unité d'exécution et que cette somme est réinvestie dans le même projet. Une somme égale à 25 % est destinée au siège, sert à couvrir les frais indirects qui ont pour origine ce dernier et se répartit entre les différents programmes associés au projet et les unités assurant les services. Les 15 % restants sont versés au fonds d'investissement et de préinvestissement, dont on dispose librement pour financer des activités à court terme des États membres et des activités de formation interne. En ce qui concerne le deuxième problème soulevé par le représentant observateur des États-Unis, le Directeur général explique que les chiffres utilisés ne correspondent pas, car on compare des ressources qui appartiennent au budget alors qu'il faudrait utiliser les frais totaux

puisque les augmentations des frais réels correspondent à celles des frais de coopération technique.

- 2.1.6 Le représentant observateur des États-Unis indique qu'il serait utile de présenter au Conseil des renseignements qui expliqueraient la budgétisation et l'affectation des CATI. Le représentant du Honduras se rallie à cet avis et précise que le plus pratique serait de constituer un groupe de travail qui soit chargé de formuler une résolution portant sur le rapport financier. Pour ce faire, il propose que les représentants observateurs des États-Unis et du Mexique et les représentants du Brésil et de la Dominique se chargent d'analyser la situation et de recommander une marche à suivre qui serait soumise au Conseil.
- 2.1.7 Le représentant du Brésil remercie son collègue de sa proposition, mais décline l'invitation parce qu'il est le seul délégué et qu'il veut participer aux séances plénières.
- 2.1.8 Le Président déclare qu'il accepte les recommandations du représentant du Honduras au sujet de l'examen du rapport financier.
- 2.1.9 Le représentant observateur du Mexique fait savoir qu'il présente une proposition selon laquelle le recouvrement et l'utilisation des CATI devraient être confiés à des spécialistes. Selon lui, il conviendrait de soumettre cette proposition au Conseil pour qu'il confie à l'IICA le mandat d'établir un nouveau système de recouvrement des quotes-parts et de gestion des CATI.
- 2.1.10 Pour ce qui est de la remarque du représentant observateur du Mexique selon laquelle les CATI devraient varier suivant la taille

du projet, le Directeur général signale qu'une résolution du Conseil interdit un recouvrement inférieur à 8 % et que, par conséquent, la taille du projet ne doit pas entrer en ligne de compte. Il ajoute qu'il est préférable que le Comité étudie la possibilité d'adopter un nouveau système de gestion des CATI et de recouvrement des quotes-parts régulières et ne le soumette pas au Conseil. Le Directeur général précise que l'Institut ne devrait pas avoir de problèmes financiers en 1991 puisqu'il connaît le montant estimatif des contributions et qu'il ne prévoit pas de difficultés. Il indique que le recouvrement et le versement des quotes-parts des pays se font en fonction de la dette la plus ancienne. Des ententes expresses ont été conclues avec les pays pour le paiement de leur dette en devises locales, mais certains ne l'ont remboursée qu'en partie. Il fait savoir qu'un document interne normalise l'utilisation des CATI et que ce document devra servir à formuler la nouvelle proposition. Quant aux moyens d'inciter les pays à payer régulièrement leur quote-part, M. Piñeiro signale qu'il n'existe aucune opinion officielle là-dessus et qu'à son avis, le fait d'accorder un stimulant de 2 % ne changerait pas grand-chose à la situation.

2.1.11 Le Directeur financier fait observer que, même si des économies ont été réalisées au chapitre des cinq programmes et des services de soutien administratif, il n'en va pas de même des bureaux situés dans les pays, où les salaires sont souvent la rubrique budgétaire la plus importante. En outre, le problème s'aggrave dans les États où la monnaie a été dévaluée.

2.1.12 Le représentant observateur de la Colombie demande si un pays qui signe un contrat avec

l'IICA pour l'administration de fonds extérieurs et ne désire pas réinvestir les 60 % pourrait réduire proportionnellement les 8 % des CATI.

2.1.13 Le Directeur général répond que cela est impossible en raison des normes en vigueur et que, de toute façon, l'IICA devrait alors assumer les coûts des services de base. À ce propos, il signale que les coûts indirects des projets multinationaux s'établissent à près de 16 %. Une comparaison avec les frais que paient d'autres organismes pour l'administration de ressources extérieures démontre que les CATI, qui servent à la même fin, sont beaucoup moins élevés.

2.1.14 Le Président demande au Rapporteur de donner lecture du projet de résolution «États financiers de l'Institut», qui est adopté.

2.1.15 En réponse à la question du représentant du Honduras sur l'élaboration éventuelle d'un projet de résolution sur le sujet proposé, le Président explique qu'il espère que le Secrétariat élaborera ce projet et le présentera au moment opportun.

2.2 Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs

2.2.1 Le Président demande au représentant du Honduras de présenter le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs. Ce représentant déclare que la Commission a trouvé les pouvoirs conformes et qu'elle recommande que, pour les futures réunions, on demande aux pays d'envoyer leurs pouvoirs au moins deux semaines en avance.

- 2.3 Projet de programme-budget 1992-1993
(IICA/CE/Doc.215(91))
- 2.3.1 Le Président invite le Directeur général à présenter le Projet de programme-budget 1992-1993. Le Directeur général donne la parole à l'ancien directeur de la programmation et de l'évaluation et actuel représentant de l'IICA au Venezuela.
- 2.3.2 Ce représentant indique que le projet tient compte des orientations incluses dans le Plan à moyen terme 1987-1993, des principes directeurs du PLANALC et des normes et règlements en vigueur. L'un des critères clés a consisté à maintenir un fort soutien des pays relativement moins développés, à consolider la capacité institutionnelle de coopération technique, raison pour laquelle l'Institut demande une augmentation du budget de 4 % par an selon les projections du taux d'inflation, et à maintenir la politique d'une croissance réelle zéro.
- 2.3.3 Le fonctionnaire de l'IICA signale que les critères utilisés pour affecter les ressources ont été la suppression des activités ayant moins de répercussions potentielles, la concentration des ressources dans les activités bénéficiant d'un soutien politique approprié et de ressources pour oeuvrer dans des secteurs prioritaires tels que la modernisation d'institutions, l'industrialisation de la production, la pénétration des marchés extérieurs, l'ouverture commerciale, l'intégration régionale, le développement soutenu, la conservation des ressources naturelles, l'incorporation des petits producteurs et des paysans dans le développement rural et la formation des ressources humaines. Par ailleurs, l'accent a été mis sur la coordination institutionnelle. Avec l'aide de

tableaux distribués dans la salle, le fonctionnaire de l'IICA fait un exposé détaillé sur l'affectation des ressources.

2.3.4

Le représentant observateur des États-Unis indique que les aspects du programme-budget débattus doivent, si possible, être épuisés au cours de la présente réunion et ne pas être soumis au Conseil. En premier lieu, il désire faire valoir que les frais relatifs aux cinq programmes techniques ont augmenté dans une bien moins grande proportion que le budget réel. Leur augmentation a été de l'ordre de 400 000 \$ US, tandis que le budget total est passé de 23 830 000 \$ US à 26 000 000 \$ US en quatre ans. S'il est vrai qu'on reconnaît l'importance et la priorité des services techniques, cela n'apparaît pas dans les chiffres. Une autre question intéressante est le chapitre III du budget. Il ne s'agit pas d'aide technique comme dans le cas des programmes, mais les affectations auront pratiquement triplé, passant de 536 000 \$ US en 1990 à 1 315 000 \$ US en 1993. Il y a encore un autre problème : le coût de la réunion du Comité exécutif augmente de 40 % en 1992 et d'autant en 1993. Le représentant considère que ces augmentations ne sont pas nécessaires et qu'elles pourraient être réduites à quelque 30 000 \$ US. On pourrait également réduire de 200 000 \$ US le coût de la réunion du Conseil de 1993 et utiliser cette somme pour les programmes. En ce qui concerne les sommes allouées à la célébration du cinquantenaire de l'IICA, il estime que l'on pourrait réaliser des économies substantielles sur les 150 000 \$ US prévus. En tout, il devrait être possible d'économiser environ 400 000 \$ US en 1992 et 1993, somme qui pourrait servir à atteindre d'autres objectifs, et notamment à apporter une aide technique aux pays dans le cadre des cinq programmes.

2.3.5

Un autre point concerne les rajustements de salaires qui, d'après les données présentées, se refléteraient dans les articles 1 et 2. Il souligne qu'il serait important de préciser si ces rajustements comprennent d'autres avantages du personnel. En 1992 et en 1993, l'article 9 inclut le paiement des assurances des anciens fonctionnaires. Il n'y a pas d'objections à cela, mais, avant de donner son approbation, il convient de connaître les obligations des États membres en matière de retraite. Il faut se rappeler qu'en ce qui concerne la rétribution du personnel, le Directeur général a la responsabilité de définir les salaires et que ce sont les États membres qui paient la note. Un autre aspect concerne les frais de déplacement qui, à l'IICA, ont atteint près de 1 600 000 \$ US depuis 1990. À ce montant s'ajoutent dans ce poste 60 000 \$ US, qui proviennent des CATI. Le représentant se demande si cette somme correspond à des frais de déplacement raisonnables. Il estime possible de réduire ces frais de quelque 100 000 à 200 000 \$ US. La tendance à faire appel à des contractuels apparaît comme une initiative prudente et il en félicite la Direction générale. Il demande qu'une liste de tous les contrats passés en 1989 et en 1990, ventilés par pays et type d'activité, soit remise au Comité, avec leur coût total. Il s'agit là d'un problème qui intéresse les États membres. Le représentant souligne qu'il ne faut négliger aucune économie possible et que la délégation des États-Unis apportera son soutien à toute initiative en ce sens.

2.3.6

Le représentant du Canada apporte son soutien au programme-budget présenté et fait diverses observations générales. Il souligne que les quotes-parts doivent réellement financer l'Institut et que les retards dans leur

paiement nuisent à son fonctionnement, comme ce fut le cas en 1990. Le PLANALC prend de plus en plus de l'importance, et il faut faire appel à des fonds extérieurs. L'IICA a encouragé les contributions volontaires pour remédier à cette situation, et le représentant propose que l'on distribue des renseignements plus détaillés à ce sujet dans les rapports de budget.

2.3.7 Le représentant du Nicaragua se déclare d'accord avec le représentant observateur des États-Unis pour qu'on cherche une façon de réduire les dépenses et qu'on vire les économies aux programmes. Il parle aussi du manque de fonds de l'IICA et de l'appui qu'il faut apporter à ce dernier. Il approuve l'augmentation des quotes-parts et fait remarquer que, malgré la crise, le Nicaragua a remboursé la semaine passée 25 % de la dette qu'il avait contractée envers l'Institut. De cette façon, le gouvernement du Nicaragua entend manifester son appui aux organismes internationaux qui lui apportent de l'aide. Le pays a payé ses quotes-parts au PROMECAFE et il espère payer l'arriéré de ses quotes-parts au CORECA, au PRACA, au CATIE et à d'autres organismes régionaux.

2.3.8 Le représentant observateur de la Bolivie se déclare d'accord avec le représentant observateur des États-Unis en ce qui concerne l'importance de l'aide technique et les économies. Il propose une augmentation du budget de 6 % pour aider les pays relativement moins développés, l'aide devant viser de préférence des projets liés au développement de certains secteurs agricoles dynamiques comme le commerce international ou l'Initiative pour les Amériques du président Bush. Le représentant observateur précise qu'il conviendrait peut-être d'adopter une recom-

mandation visant à maintenir les frais d'administration centrale à un niveau représentant 10 à 12 % du budget global. Il approuve également l'augmentation des salaires du personnel de 5,4 %. Il demande que l'on autorise le Directeur général à négocier avec les États membres le paiement de leurs quotes-parts arriérées au cours des 2 à 3 prochaines années. Il signale que la Bolivie a aussi autorisé récemment le paiement de ses quotes-parts au PROCINDINO et au PROCISUR.

2.3.9

Le représentant du Chili déclare qu'il approuve les tendances décrites dans l'exposé sur le budget et les contrats de services. Il exprime cependant sa préoccupation au sujet de certains des problèmes soulevés par la délégation des États-Unis. Il souligne en outre l'augmentation importante des frais généraux et affirme que l'on observe, dans une certaine mesure, une tendance identique en ce qui concerne les frais de fonctionnement de l'IICA dans les États membres, frais qui passeraient de près de 5 millions de dollars en 1990 à près de 5 600 000 \$ US en 1993. Cette augmentation s'inscrit au chapitre des services de coopération technique, mais correspond à une dépense de type général non imputable à des programmes précis. Il se dit également préoccupé par la diminution des crédits budgétaires alloués au Programme d'organisation et d'administration pour le développement rural, qui présente un intérêt pour la région. Il souligne l'importance des économies proposées par la délégation des États-Unis. Enfin, en ce qui concerne le paiement des quotes-parts arriérées, il souligne la nécessité d'une double stratégie visant à encourager les États membres à payer en temps voulu et à les décourager de ne pas le faire.

- 2.3.10 Le représentant du Honduras propose qu'on analyse les observations du représentant observateur des États-Unis et du représentant du Canada en vue d'adopter la résolution la plus pratique concernant le programme-budget et d'apporter les corrections nécessaires. Il ajoute que, en plus d'encourager les pays à payer rapidement leurs quotes-parts, le pourcentage constitue un nouvel investissement en eux-mêmes. Le représentant du Pérou et le représentant observateur des États-Unis expriment leur accord et proposent en outre que le projet de résolution sur le programme-budget soit reformulé le lendemain, soit le 25 juin. Pour ce faire, ils proposent qu'on tienne compte de questions économiques et de l'accroissement du personnel, et qu'on forme un groupe qui soit appuyé par la Direction générale de l'IICA et qui se compose de certains délégués. Le représentant du Canada appuie la proposition et offre de collaborer dans la mesure du possible.
- 2.3.11 Le Président propose que les représentants du Honduras, du Pérou et du Canada, le représentant observateur des États-Unis et ceux d'autres pays rencontrent le Directeur général pour effectuer l'analyse proposée, afin que le projet de programme-budget puisse être adopté dès le début des discussions le 25 juin.
- 2.3.12 Le représentant du Canada demande qu'on accorde plus d'attention à l'augmentation des salaires du personnel international, qui, selon lui, ne sont pas assez élevés pour attirer des fonctionnaires de haut calibre à l'Institut. Il propose que cette question soit étudiée ultérieurement. Les représentants du Brésil et du Pérou partagent cet avis, car, disent-ils, les pays eux-mêmes en retireront des avantages.

- 2.3.13 Le représentant observateur d'Haïti se réjouit de voir qu'il sera donné suite à ces questions. Il fait savoir que, comme État de droit, Haïti veut emboîter le pas aux autres pays et que, conformément à sa politique nationale, il veut respecter les obligations et les droits d'un peuple libre. Il tient à faire savoir que le 25 juillet des représentants de l'IICA rencontreront des délégués du gouvernement d'Haïti pour conclure des ententes.
- 2.3.14 Le représentant observateur de la Colombie appuie la proposition. Il signale que la Colombie est un pays qui remplit ses obligations et qui, en outre, finance des activités dans des pays moins pourvus en ressources. Dans ce sens, la Colombie cherche à obtenir la réciprocité de la part des autres gouvernements, car il s'agit là d'un moyen de renforcer les finances de l'Institut.
- 2.3.15 Le responsable de l'exposé sur le projet de programme-budget répond aux observations. En ce qui concerne la quantité de ressources affectée à la coopération technique et l'augmentation des frais de fonctionnement des bureaux de l'IICA dans les pays membres, il se réfère au tableau 1.2, à la page 4 du projet de programme-budget 1992-1993. On y indique que, étant donné les catégories budgétaires des services directs de coopération - ressources consacrées aux programmes, au Centre de programmes et de projets d'investissement (CEPPI), aux projets inter-programmes et au CIDIA -, l'augmentation sous-estime la part consacrée à la coopération technique dans son ensemble. Par ailleurs, les frais de fonctionnement des bureaux ont augmenté en raison de l'arrivée de nouveaux membres (Saint-Vincent-et-

Grenadines, Antigua-et-Barbuda), et non à cause d'un accroissement réel de ces frais.

2.3.16

Le Directeur général fait sienne la réponse donnée aux commentaires des représentants et explique que l'augmentation des frais généraux est due à une coquille dans le montant des ressources prévues pour la réunion du Conseil, où il faut lire 3 au lieu de 5 ; ces frais sont donc inférieurs de 200 000 \$ US au chiffre prévu. Il explique qu'en ce qui concerne les autres augmentations, aucune décision n'a été prise et qu'il existe d'autres frais relativement indépendants de la volonté de l'IICA, comme les frais de déplacement et les indemnités journalières, les assurances des biens, les pensions, les frais de vérification externe et les assurances des anciens fonctionnaires, entre autres. Il mentionne que l'opinion du Comité exécutif quant à la participation de l'IICA à la Foire internationale de Séville en Espagne est pertinente ; en effet, sa quote-part est faible par rapport à celle des autres organismes internationaux invités, comme la BID, l'OEA, et l'OPS. Elle l'est également en ce qui concerne la célébration du cinquantenaire de la création de l'IICA, l'évaluation du Plan à moyen terme et la préparation des principes directeurs pour l'avenir de l'institution. Face à l'inquiétude du représentant observateur des États-Unis quant au poste des déplacements du personnel, où il est possible d'effectuer une réduction, le Directeur général signale que, grâce à la restructuration du budget de 1989, on est arrivé à une somme inférieure à 750 000 \$ US, ce qui représente en moyenne un coût de 4 500 \$ US par technicien ; si l'on ne tient pas compte des déplacements du Directeur général, du Sous-directeur général et du directeur des Relations extérieures, qui, en

raison de leurs fonctions, sont obligés d'effectuer davantage de voyages que le reste du personnel, ce chiffre serait en moyenne de 2 000 \$ US par technicien. Le Directeur général mentionne enfin qu'il faut aussi considérer les coûts des déplacements pour les activités de formation, les séminaires, les réunions, etc., qui sont importants dans les tâches de l'IICA. Le représentant observateur des États-Unis s'inquiète des chiffres mentionnés dans le Programme-budget en ce qui concerne ce poste, car ils sont approximativement de 10 600 \$ US par an et par technicien international ; aussi propose-t-il de les réduire.

2.3.17

En ce qui concerne les réflexions du représentant observateur des États-Unis quant à une liste des contrats conclus par pays, il propose de préparer, avant la tenue de la réunion du Conseil, un tableau qui permette de déterminer facilement les ressources du budget consacrées aux contrats par pays, semblable à celui que prépare l'OEA tous les six mois. Le Directeur général, reprenant les commentaires du représentant du Canada sur le PLANALC, mentionne que de plus amples renseignements seront donnés quand le point correspondant à l'ordre du jour sera présenté. Quant à la structure des opérations des bureaux de l'IICA dans les pays, il signale qu'ils ont des coûts fixes et que chaque pays approuve le pourcentage du budget qui est consacré aux activités de chaque programme de l'Institut au niveau national.

2.3.18

Le représentant observateur du Mexique aborde les aspects reliés aux économies de frais et les postes auxquels elles pourraient être appliquées, et se dit d'accord avec la délégation des États-Unis pour les utiliser sous forme d'aide technique, et avec les délég-

tions du Canada et du Brésil pour augmenter les traitements du personnel international. Il propose de reporter l'analyse des économies éventuelles et de demander au Directeur général d'indiquer un niveau raisonnable, qui se refléterait dans les postes déjà mentionnés.

2.3.19 Le représentant du Honduras propose d'inclure dans l'ordre du jour du 25 juin la proposition de modification du contrat du CATIE, proposition qui a déjà été distribuée et qui sera soumise à la considération du Conseil à sa réunion de Madrid. Cette proposition a l'appui du représentant observateur d'El Salvador.

2.4 L'étude du projet de résolution sur le programme-budget étant reportée au 25 juin 1991, la séance plénière est levée à 17 h 45.

TROISIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

3.0 Présidée par le représentant de Sainte-Lucie, la troisième séance plénière commence à 8 h 43 le 25 juin 1991.

3.1 Rapport du Directeur général sur les programmes de l'IICA (IICA/CE/Doc.217(91))

3.1.1 Le Président invite le Directeur général à présenter son rapport. Le Directeur général rappelle aux membres que le Comité se penchera, au cours de la présente réunion, sur le Programme II (Création et transfert de technologie) et le Programme IV (Commercialisation et industrie agro-alimentaire). Il précise que le Programme IV a fait l'objet d'une évaluation externe à la fin de 1990. Il donne ensuite la parole au directeur du Programme II, qui commence par rappeler les

deux grands principes inhérents à ce programme : 1) la reconnaissance générale de l'importance d'un développement technologique continu pour l'amélioration du secteur agricole et le bien-être des régions rurales ; 2) la nécessité de constituer un réseau de ressources humaines et d'organismes compétents qui puissent établir les priorités et mettre en place des moyens technologiques adaptés au contexte socio-économique et au cadre de production de chaque pays. Il signale que ces deux principes ont pris une importance encore plus grande, vu les changements survenus dans la structure des économies, l'ouverture des marchés et la reprise des efforts d'intégration dans la région.

3.1.2

Le directeur du Programme II ajoute que, ces dernières années, les responsables ont tenté de composer avec les situations nouvelles créées par le jeu simultané des facteurs énumérés plus haut, notamment les diverses répercussions que les nouvelles technologies ont eues sur les différents milieux sociaux du secteur, dont le plus pauvre. Ils ont aussi cherché à intégrer le renforcement des systèmes nationaux de recherche et la capacité de ces derniers d'évaluer les possibilités à l'échelle internationale et de les mettre à profit, les mécanismes horizontaux de coopération, l'utilisation de la biotechnologie à des fins productives, et le transfert de technologie, en particulier la mise au point de mécanismes de transfert vers le sous-secteur des petits producteurs agricoles. Dans le cadre du Programme II, on a récemment commencé à s'occuper de deux sujets : le développement durable et la conservation et la gestion intégrée des ressources naturelles.

- 3.1.3 Le directeur du Programme II fait observer que l'on a mené environ 60 actions de coopération technique entre 1988 et 1990. Ces mesures ont exigé la dépense totale de plus de 25 000 000 \$ US, dont 24 % provenaient des quotes-parts des États membres et 76 % de sources extérieures. Il ajoute qu'il s'agit à la fois de projets nationaux et multinationaux et que cette distinction entre les projets est essentiellement de nature opérationnelle. Le directeur du Programme II invite les membres à consulter le document portant sur ce programme pour en savoir davantage ; il signale que les projets nationaux sont surtout axés sur le renforcement des institutions, la formation et le développement technologique, questions qui touchent les quatre régions de l'IICA. Le directeur du Programme II souligne l'importance des efforts administratifs conjoints qui sont faits avec d'autres organismes internationaux dans plusieurs pays, notamment au Brésil (EMBRAPA-Banque mondiale, BID), en Argentine (INTA-BID), en Uruguay (INIA-BID), en Colombie (ICA-BIRD), en Equateur (PROTECA-BID) et au Mexique (INIAP-BIRD).
- 3.1.4 Les projets multinationaux se répartissent en deux catégories : a) ceux qui visent le renforcement des institutions nationales pour ce qui est de la formulation de bases conceptuelles, de l'élaboration de politiques et de l'amélioration des aspects organisationnels et administratifs ; b) ceux qui touchent la conception et la mise en application de programmes coopératifs et de réseaux de recherche et de transfert de technologie.
- 3.1.5 Le directeur du Programme II invite une fois de plus les membres à se reporter au document qui leur a été distribué. Il explique que les projets de la première catégorie comprennent

actuellement des activités touchant :

- i) l'établissement des priorités d'ordre technologique, compte tenu des répercussions de l'ouverture économique ;
- ii) la création de liens entre les secteurs public et privé ;
- iii) la mise en place de stratégies de décentralisation ;
- iv) la conception de nouvelles stratégies de transfert de technologie (en Amérique centrale).

3.1.6

Se référant toujours à la première catégorie de projets multinationaux, le directeur du Programme II explique qu'en ce qui concerne la biotechnologie, les principaux objectifs consistent à développer dans les États membres la capacité de l'utiliser à leur profit, à obtenir un soutien pour les organismes nationaux appropriés, qui oeuvrent habituellement dans la recherche, et à mettre au point des mesures de biosécurité adéquates. Il ajoute que l'Agence canadienne de développement international (ACDI) appuie fermement tous ces objectifs. Les initiatives qui ont vu le jour ont soulevé l'intérêt et reçu l'appui d'organismes tels que l'OEA, l'OPS, la BID, l'USDA, l'ONUDI et l'Institut de l'environnement de Stockholm. Un autre volet du Programme II porte sur l'établissement de lignes directrices pour la définition des droits relatifs à la propriété intellectuelle en recherche et développement biotechnologiques.

3.1.7

En ce qui concerne la seconde catégorie d'activités, le directeur du Programme II dit que les programmes coopératifs et les réseaux constituent le volet le plus important de ce programme. Les programmes coopératifs multiproduits sont le PROCISUR, le PROCIANDINO, ceux qui ont trait aux céréales de base (CORECA-CEE) et le PROCITROPICOS. Aux réseaux de recherche et de transfert de technologie

pour les produits simples sont associés les programmes RISPAL (élevage), PROMECAFE (café), PROCACAO (cacao) et le Programme sur la culture des fruits tropicaux. Le directeur du Programme II signale que pratiquement tous les États membres de l'IICA participent à ces activités qui concernent des problèmes sectoriels de la plus haute importance. Ces activités permettent également d'établir des liens avec les organismes nationaux de recherche et de transfert de technologie et les grands centres internationaux (le CIAT, le CIP et le CIMMYT, en Amérique latine et dans les Antilles, et l'ISNAR et l'ICRISAT, en Europe). Il ajoute qu'en ce qui concerne les programmes les plus anciens (le PROCISUR, le PROCIANDINO et le PROMECAFE), on a terminé les premières phases consacrées à des projets spécifiques et que l'on a entamé les phases de consolidation institutionnelle qui permettront à ces programmes de mieux appuyer les efforts d'intégration régionale et sub-régionale. Ces programmes sont récemment parvenus à s'autofinancer ou y parviendront prochainement. De plus en plus, ils permettent d'établir des liens et d'améliorer les relations avec les secteurs public (gouvernement, universités) et privé.

3.1.8

Envisageant maintenant les questions du développement durable et de la conservation et de la gestion intégrée des ressources naturelles, le Directeur fait observer que la coordination des activités de l'IICA associées à ces questions avait relevé temporairement du Programme. En premier lieu, l'Institut a dû établir un cadre conceptuel permettant d'inclure dans son programme les travaux réalisés dans ces domaines et, en second lieu, il lui a fallu créer les mécanismes de fonctionnement nécessaires pour la mise en oeuvre de projets concrets. Le

Directeur souligne qu'il faut bien comprendre que l'IICA ne créera pas un nouveau programme pour s'occuper de ces questions, mais que l'Institut les intégrera plutôt horizontalement dans les cinq programmes existants, proposition qui sera présentée à la prochaine CIMA. Avec le soutien du GTZ, deux projets ont vu le jour : l'un concerne plus particulièrement les façons dont ces questions peuvent être traitées à l'intérieur de chaque programme et a pour objectif la mise sur pied d'une base de données informatisée appropriée et le lancement d'activités de formation avec l'Institut ; l'autre est le PROCITROPICOS, qui constituera le projet de base de l'IICA dans le bassin amazonien, d'une importance cruciale, et qui comprendra différents volets adaptés aux trois zones géophysiques différentes de ce bassin.

3.1.9

Le représentant du Chili approuve le resserrement des relations avec les centres internationaux pertinents qui, à son avis, est d'un bon augure pour l'Amérique latine et les Antilles. Le représentant approuve également l'accent mis sur la recherche biotechnologique, la biosécurité et la propriété intellectuelle, qui constituent une «infrastructure» permettant l'accès à la modernisation. Il qualifie de tout aussi importants les programmes multinationaux qui, centrés sur des écozones, effacent les frontières politiques artificielles et parfois litigieuses. Il approuve également l'intégration horizontale des questions de développement durable et de conservation des ressources naturelles à la place de la création d'un nouveau programme de l'IICA. Le représentant conclut qu'il convient cependant de prendre garde à la tendance que l'on peut déjà observer dans certains pays développés et qui consiste à ériger de nouvelles

barrières douanières, non pas pour des raisons d'hygiène, mais à cause de l'absence ou de l'insuffisance des mesures de protection de l'environnement. Le représentant du Brésil approuve, soulignant qu'il ne faut pas confondre la réglementation du commerce des marchandises avec l'idéalisme écologique.

- 3.1.10 Le représentant du Canada exprime sa préoccupation quant à la dépendance excessive apparente vis-à-vis du financement extérieur. Il propose de renforcer les liens avec la FAO et avec le CGIAR de façon à mieux concentrer les activités du Programme. Le directeur du Programme II répond que, étant donné les préoccupations suscitées par la prise de nouvelles responsabilités à l'égard du développement durable et de la conservation des ressources naturelles, une bonne solution pourrait consister à établir, avec l'aide de l'ACDI ou du GTZ, un groupe d'étude ou de travail comme celui qui existe déjà pour les questions biotechnologiques, ce qui reviendrait à incorporer l'IICA et la région dans le débat international sur ces questions.
- 3.1.11 Le Président donne alors la parole au directeur du Programme IV qui précise que ses remarques porteront sur une évaluation externe du Programme IV menée de juillet à septembre 1990.
- 3.1.12 Il explique les méthodes utilisées dans l'évaluation, soit les visites effectuées dans les bureaux de l'IICA et les entrevues réalisées avec des organismes subrégionaux, régionaux et internationaux. Le Directeur demande à l'assemblée de se reporter au document distribué pour obtenir de plus amples détails sur cette étape de l'évaluation.

3.1.13 Le directeur du Programme IV fait remarquer que l'une des recommandations des évaluateurs consiste à mettre l'accent sur le commerce (négociations multilatérales) et l'intégration, et non plus sur la commercialisation. Étant donné le financement limité du Programme IV, il est aussi proposé que ses projets englobent d'autres programmes de l'IICA, spécialement le Programme I en ce qui concerne l'harmonisation des politiques sectorielles. Quant aux liens avec le Programme V, ils seraient aussi bénéfiques, étant donné que l'évaluation récente de ce dernier a amené à proposer qu'on se concentre sur l'amélioration des mesures sanitaires pour encourager les exportations agricoles et le commerce. La nécessité s'impose aussi de regrouper les forces du programme IV avec celles du Programme II relativement à la question de la propriété intellectuelle, car cette dernière constitue parfois un obstacle à l'ouverture économique. Les efforts conjoints en matière d'industrie agro-alimentaire rurale sont représentés par les liens évidents avec le Programme III, spécialement en ce qui concerne les agro-industries alimentaires et les agro-industries du secteur des fibres.

3.1.14 Le directeur du Programme IV décrit quatre vecteurs qui ont été définis pour le Programme IV dans le cadre du processus d'évaluation externe : a) Dans un contexte d'ouverture économique, les transformations et la modernisation jouent un rôle critique dans le renforcement des perspectives de pénétration des marchés et/ou de compétitivité. b) L'industrie agro-alimentaire rurale constitue le deuxième vecteur. c) Le troisième vecteur est une convergence ou une combinaison de projets nationaux et régionaux ; le directeur du Programme IV explique que, avant 1988, ce pro-

gramme ne comportait pas de projets multinationaux, alors qu'aujourd'hui, la tendance est renversée, et les projets nationaux consacrés à la commercialisation sont maintenant rares. d) La réorganisation du personnel du Programme IV constitue le quatrième vecteur. Quatre nouveaux postes de professionnels internationaux seront répartis entre les régions centrale, andine et sud, avec un poste vacant souple.

3.1.15 Le représentant du Canada se dit satisfait de l'évaluation menée en 1990 et des liens prévus entre les programmes III et IV en ce qui concerne l'industrie agro-alimentaire rurale. Cependant, il voit un risque de chevauchement, dans certains projets multinationaux, avec le mandat et les actions du Pacte andin.

3.1.16 Le représentant observateur des États-Unis dit que, à son avis, les cinq programmes de l'IICA constituent la colonne vertébrale de l'Institut et estime que l'on ne devrait pas abandonner complètement la question de la commercialisation, étant donné les préoccupations communes au sujet de la ronde du GATT en Uruguay, dont l'objet est l'ouverture des marchés. Le représentant observateur des États-Unis propose que le Programme IV s'intéresse davantage au GATT, ce qui, à long terme, aidera considérablement l'Amérique latine et les Antilles. Le représentant observateur ajoute que les États-Unis voient cette participation du Programme IV comme un élément clé.

3.1.17 Le rapporteur donne lecture du projet de résolution relatif au «Rapport du Directeur général sur les programmes de l'IICA (programmes II et IV)», projet qui est adopté à l'unanimité.

- 3.2 Rapport du Directeur général sur la formation des ressources humaines (IICA/CE/Doc.218(91))
- 3.2.1 Le Directeur général invite le directeur du CIDIA, qui a assumé le leadership technique de cette initiative, à présenter le rapport en question.
- 3.2.2 Le Directeur du CIDIA explique qu'il va chercher à préciser les objectifs d'une stratégie globale de formation des ressources humaines visant à répondre aux besoins du secteur agricole des années quatre-vingt-dix. Ces objectifs, envisagés du point de vue de la demande et non de l'offre, visent des aspects pour lesquels l'IICA détient des avantages comparatifs. Le directeur du CIDIA souligne l'élargissement du fossé technologique dans la région par rapport aux pays développés, phénomène dû à la réduction des investissements dans le domaine de la formation et de la spécialisation des ressources humaines.
- 3.2.3 Il dit que la formation des ressources humaines devrait se faire au niveau post-universitaire dans les domaines des nouvelles technologies, de la gestion de la modernisation, de la communication et de l'information. La stratégie consiste à encourager les étudiants à profiter systématiquement des bourses de deuxième et de troisième cycles, des possibilités de stage, des cours et des échanges subrégionaux, ainsi qu'à étudier les expériences nationales réussies. Dans ce contexte, il revient à l'IICA de contribuer à la mise en place d'une stratégie propre à l'hémisphère, si l'on tient compte des caractéristiques et des possibilités que l'Institut possède à titre d'organisme spécialisé du Système interaméricain. Enfin, le directeur du CIDIA ajoute qu'une division

de la formation est actuellement mise en place au CIDIA et que le renforcement des ressources humaines de l'IICA permet à cette division d'entamer ses activités.

3.2.4

Le représentant du Chili déclare que l'exposé du directeur du CIDIA permet d'identifier des éléments clés de la modernisation du secteur rural. Il souligne que, même si la région a connu un développement technologique adéquat, il reste encore beaucoup à faire dans les domaines de la gestion et de la communication. Il ajoute que le problème est traité avec imagination et pragmatisme et il considère l'idée opportune, compte tenu de la désuétude et de la détérioration des ressources humaines, tant du point de vue de la quantité que de celui de la qualité. Il souligne l'importance de l'effort qu'il convient de faire dans le domaine de la formation, vu le retard accumulé par rapport à d'autres régions et la nécessité de renverser le processus. Néanmoins, le représentant du Chili estime opportun d'inclure dans la formation des ressources techniques celle de leaders dans les communautés rurales. En ce qui concerne la gestion de la modernisation, il conviendrait d'inclure également les ONG comme groupes cibles pour la formation. Le représentant du Chili termine son intervention en demandant qu'on explique comment on prévoit mettre en oeuvre les propositions présentées dans le document.

3.2.5

Le représentant du Canada est d'avis qu'il aurait été utile de relier la stratégie proposée aux politiques de planification de l'Institut afin de vérifier si elle coïncide avec les objectifs du document. Il ajoute que, par ailleurs, le rapport insiste sur la formation post-universitaire, mais que la formation à d'autres niveaux est également

nécessaire. En ce sens, il convient de différencier les efforts de formation en tenant compte des différences importantes qui existent relativement aux possibilités de développement et aux exigences spécifiques du secteur rural. L'éducation à distance constitue un élément de solution très intéressant. Enfin, le représentant du Canada demande une explication au sujet des projets de formation avec le personnel de l'IICA. Le représentant de la Dominique se dit d'accord avec la position du représentant du Canada au sujet de l'éducation à distance et propose que, pour la mise en oeuvre de ce type de projet, on tienne compte des particularités de chaque pays et des réalisations dans ce domaine. Il ajoute que, en ce qui concerne le secteur public, il faut tenir compte de la rotation et de la grande mobilité du personnel, de telle sorte qu'il considère que les programmes de formation destinés à ce secteur doivent inclure non seulement les cadres, mais également le personnel technique. Il estime aussi qu'il faut changer la façon d'envisager le problème de la formation et regagner le terrain perdu. Il se dit aussi inquiet au sujet du sens que l'on donne au mot «efficacité», comme moyen d'accès aux marchés internationaux. Par ailleurs, il ajoute qu'il est nécessaire que l'IICA arrive à un consensus avec les institutions et les gouvernements en ce qui concerne l'application et l'orientation des stratégies de formation post-universitaire. Il conclut en soulignant l'utilité et la portée du document présenté.

3.2.6

En réponse aux commentaires, le directeur du CIDIA précise que, même si le rapport ne mentionne pas la formation de leaders dans les communautés rurales, cet aspect est implicite. Par ailleurs, il convient de ne

pas oublier le Programme III de l'IICA, qui joue un rôle important dans ce domaine. Le Directeur reconnaît la nécessité d'approfondir le rôle du secteur privé dans la formation. En ce qui concerne la formation des ressources humaines de l'Institut, celle-ci s'inscrit dans le cadre de ses activités clés. Quant aux programmes destinés aux femmes en milieu rural, il précise qu'un projet sur la communication financé par l'Agence de coopération suédoise est actuellement en cours d'exécution en Amérique centrale. En ce qui concerne l'enseignement à distance, il souligne que l'IICA possède déjà de l'expérience dans ce domaine et que l'on étudie ce qui s'est fait dans les pays membres afin de mettre sur pied un programme à l'échelle de l'hémisphère. Le Directeur général ajoute que, en plus de toutes ces activités, il existe un projet visant à renforcer de manière plus explicite l'ensemble des activités reliées à la formation.

3.2.7 Le représentant observateur des États-Unis, s'il se dit d'accord avec les principes du programme de formation, souligne que le lien avec le PLANALC n'est pas clair. Il ajoute que le sujet ne figure pas à l'ordre du jour de la réunion du Conseil, bien qu'il soit fondamental.

3.2.8 Le Directeur général précise que, bien que le document ne mentionne pas le PLANALC, le problème de la formation est intimement lié à ce dernier et que toute la stratégie et toute l'élaboration concordent. Néanmoins, il ajoute que le document a été présenté afin d'obtenir des lignes directrices du Comité. Pour cette raison, il est purement informatif, mais on y ajoutera des explications.

- 3.2.9 Le représentant observateur de la Colombie fait observer que le projet de résolution n'envisage que la formation post-universitaire, réduisant ainsi le domaine d'action, et que le projet devrait donc mentionner «aux niveaux appropriés». Il demande également une explication concernant la page 11 du document, où il est suggéré qu'il n'est pas nécessaire de former les producteurs.
- 3.2.10 Le Président invite le Rapporteur à donner lecture du projet de résolution relatif au «Rapport du Directeur général sur la formation des ressources humaines», y compris la proposition faite par le représentant observateur de la Colombie, projet qui est adopté.
- 3.3 Projet de programme-budget 1992-1993
(IICA/CE/Doc.215(91))
- 3.3.1 Le Président invite le Directeur général à présenter les modifications au projet de programme-budget qui ont été demandées.
- 3.3.2 Le Directeur général précise les rubriques où des réductions ont été apportées ainsi que les montants. Il demande aux participants de se reporter aux tableaux 2.10 et 1.3. Il ajoute que le projet de résolution soumis au Comité contient un paragraphe autorisant le Directeur général à faire les rajustements nécessaires aux tableaux initiaux. En réponse au représentant du Pérou, il signale que, conformément au Règlement intérieur du Conseil, le document sera distribué aux États membres 45 jours avant la tenue de la réunion de cet organe.
- 3.3.3 Le représentant du Chili propose que les ressources économisées soient affectées aux programmes qui ont subi le plus de réductions

et au projet de formation, au lieu d'être distribuées proportionnellement.

3.3.4 Le Président soumet au Comité les projets de résolution «Échelle des quotes-parts», «Programme-budget 1992-1993» et «Accords, ententes, contrats, lettres d'entente et autres», qui sont adoptés.

3.4 Rapport d'avancement sur la tenue de la X^e Conférence interaméricaine des ministres de l'Agriculture (CIMA) et de la sixième réunion du Conseil interaméricain de l'agriculture (Conseil) (IICA/CE/Doc.219(91))

3.4.1 Le Directeur général indique que trois réunions d'une grande importance stratégique pour la région auront lieu à Madrid : la CIMA, une table ronde à laquelle participeront la CEE et les autorités du secteur agricole de l'Amérique latine et des Antilles et la réunion du Conseil interaméricain de l'agriculture. Ces trois événements présentent une séquence et des liens stratégiques. La CIMA servira de forum aux ministres ; ils y discuteront de questions bien précises et tenteront d'obtenir un consensus pour produire une déclaration exposant les positions des divers pays. Ils pourront y formuler des propositions en vue de la table ronde, à laquelle ils participeront avec les membres de la CEE. Les résultats de ces deux rencontres seront étudiés par le Conseil interaméricain de l'agriculture, qui les traduira en mandats explicites pour lui-même. Le Directeur général conclut en disant que la préparation de l'événement se déroule comme prévu et que le gouvernement de l'Espagne y a accordé un appui sans réserve. Il cède tout de suite la parole à un représentant du gouvernement espagnol.

- 3.4.2 Le représentant de l'Espagne remercie les membres de l'honneur qui est fait à son pays d'accueillir la X^e CIMA et la sixième réunion du Conseil, qui aura lieu en septembre prochain. Il parle des liens historiques, culturels et économiques qui unissent l'Espagne, l'Amérique latine et les Antilles, et souligne que les réunions prochaines en Espagne constituent pour son pays une occasion de plus de resserrer ces liens. Il annonce que Sa Majesté le roi Juan Carlos I^{er} sera présent à la X^e CIMA et que le Chef de gouvernement espagnol se propose de recevoir en audience les ministres de l'Agriculture qui participeront à la réunion de Madrid. Ces deux faits, précise-t-il, témoignent de l'importance que l'Espagne accorde à l'événement. Il annonce également que le ministre de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation d'Espagne prépare une rencontre entre les ministres américains et leurs homologues de la CEE. Il remercie le Directeur général d'avoir bien voulu annoncer dans le rapport annuel les réunions prochaines de la CIMA et du Conseil interaméricain de l'agriculture à Madrid.
- 3.4.3 Le représentant du Canada annonce que le ministre de l'Agriculture du Canada participera à la CIMA en Espagne et offre les services de personnel canadien à cette réunion.
- 3.4.4 Le représentant observateur des États-Unis demande à quelle date doit être remis le Règlement en prévision de la réunion de Madrid. Il fait remarquer qu'on ne trouve pas à l'ordre du jour de la réunion une question qui fait l'objet de bien des débats dans les principaux forums de la région, soit le type de développement et la démocratie dans l'équité. On n'y trouve pas non plus à l'ordre du jour la question des négociations

du GATT. Le représentant observateur des États-Unis affirme que le gouvernement américain est conscient que le Système inter-américain a adopté une position à cet égard, concrétisée par une résolution adoptée récemment par l'OEA. Cette résolution propose la reprise des pourparlers. Elle trouve son appui dans une résolution qui vient d'être adoptée à la réunion de Santiago et qui encourage les pays membres à poursuivre leurs négociations dans le cadre du GATT. Le représentant ajoute qu'un projet de résolution sur ce sujet a été rédigé et qu'il sera présenté à la présente réunion du Comité exécutif. Les représentants du Chili et du Brésil et le représentant observateur du Mexique abondent dans le sens du représentant observateur des États-Unis : ils proposent d'ajouter les négociations du GATT à l'ordre du jour de la réunion de Madrid. Le représentant observateur du Mexique ajoute qu'il est important, pour faciliter le dialogue entre les pays membres de l'IICA et ceux de la CEE, d'adopter, par l'intermédiaire de l'IICA, un langage technique commun, de telle sorte que tous les pays unissent leurs voix et en retirent des avantages multilatéraux.

3.4.5

En réponse aux observations formulées, le Directeur général fait savoir que la déclaration de la X^e CIMA réaffirmera sûrement les postulats du PLANALC. En parallèle, des conversations se déroulent avec divers organismes de coopération pour aviver l'intérêt porté au financement du PLANALC. Pour ce qui est de la question du GATT, le Directeur général fait savoir qu'elle sera ajoutée à l'ordre du jour, mais que l'intérêt qui y sera porté dépendra des ministres. Il précise que la réunion de Madrid ne doit pas être considérée comme une arène de négociation,

mais plutôt comme une occasion d'échanger des propos constructifs.

- 3.4.6 Le représentant observateur des États-Unis propose d'ajouter un quatrième point au projet de résolution «Rapport d'avancement sur la tenue de la X^e Conférence inter-américaine des ministres de l'Agriculture (CIMA) et de la sixième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture (Conseil)» : que le Directeur général et son personnel ont produit des documents qui seront d'une grande utilité pour l'étude des questions stratégiques à Madrid.
- 3.4.7 Le Président en prend bonne note et demande au secrétariat d'inclure le quatrième point proposé par le représentant observateur des États-Unis ; il reporte l'adoption du projet de résolution à plus tard.
- 3.5 Inclusion de Saint-Kitts-et-Nevis au tableau de formation du Comité exécutif (IICA/CE/Doc.221(91))
- 3.5.1 Le Rapporteur donne lecture du projet de résolution : «Inclusion de Saint-Kitts-et-Nevis au tableau de formation du Comité exécutif», lequel est adopté.
- 3.6 Rapport d'avancement sur la tenue de la X^e Conférence interaméricaine des ministres de l'Agriculture (CIMA) et de la sixième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture (Conseil) (IICA/CE/Doc.219(91))
- 3.6.1 Le Rapporteur donne lecture du projet de résolution : «Rapport d'avancement sur la tenue de la X^e Conférence interaméricaine des ministres de l'Agriculture (CIMA) et de la sixième réunion ordinaire du Conseil inter-

américain de l'agriculture (Conseil)», lequel est adopté.

3.7 Rapport de la Commission de sélection des candidats aux distinctions honorifiques de 1990-1991 soumis à la onzième réunion ordinaire du Comité exécutif

3.7.1 Le Président invite la Commission de sélection pour 1990-1991, formée du Canada, du Brésil, de la Dominique, du Honduras et du Pérou, à présenter le rapport des tâches qui lui ont été confiées pour l'analyse de la documentation reçue, afin de déterminer les candidats à la Médaille agricole inter-américaine, au Prix agricole interaméricain pour les jeunes professionnels et au Prix interaméricain pour la participation de la femme au développement rural. Avec les justifications appropriées, la Commission, par l'intermédiaire du représentant du Honduras, propose les personnes suivantes pour 1990-1991 : Médaille agricole interaméricaine : M. James L. Walker (États-Unis) ; Prix agricole interaméricain pour les jeunes professionnels : M. Ramon Eduardo Servellón Rodríguez (El Salvador) ; Prix interaméricain pour la participation de la femme au développement rural : M^{me} María Orfilia Valle (Honduras). Le représentant du Honduras rapporte que la Commission a pris ces délibérations à l'unanimité et les présente pour que le Conseil exécutif les entérine. La proposition de la Commission est adoptée.

3.8 Désignation des membres de la Commission de sélection pour l'exercice biennal 1992-1993 (IICA/CE/Doc.224(91))

3.8.1 Le Rapporteur donne lecture du projet de résolution : «Désignation des membres de la

Commission de sélection pour l'exercice biennal 1992-1993», qui est adopté.

3.9 Candidatures au titre de fonctionnaire honoraire (IICA/CE/Doc.222(91))

3.9.1 Le Directeur des ressources humaines présente la proposition de candidatures au titre de fonctionnaire honoraire de l'Institut. En vertu de l'article 13 du Règlement intérieur de la Direction générale, qui établit les principes directeurs pour la proposition de candidats, on propose MM. Carlos Enrique Fernández et Carlos J. Molestina. Des renseignements sont donnés sur les curriculum vitae de ces fonctionnaires.

3.9.2 Le représentant observateur des États-Unis préconise que ce type de proposition ne soit pas présenté au Conseil, pour permettre aux ministres de l'Agriculture de se concentrer sur les questions les plus importantes pour les pays. Face à cette proposition, le Directeur général indique que les règlements actuels prévoient cette procédure, mais que si le Comité exécutif décide d'assumer cette responsabilité, il faudra l'approbation du Conseil. Le représentant observateur de la Colombie appuie la proposition du représentant observateur des États-Unis et accueille celle du Directeur général, selon laquelle le Comité exécutif prendrait la décision définitive sur ce type de propositions et d'autres : d'où la nécessité d'une révision le 26 juin. Après avoir consulté le conseiller juridique, le Directeur général annonce qu'un projet de résolution sur cette question sera présenté le 26 juin au Comité exécutif.

- 3.9.3 La délégation des États-Unis souhaitant connaître les privilèges et prérogatives des fonctionnaires honoraires, le directeur des Ressources humaines donne lecture des articles pertinents du Règlement intérieur de la Direction générale.
- 3.9.4 Soumis à la considération du Comité, les projets de résolution : «Titre de fonctionnaire honoraire à M. Carlos Enrique Fernández» et «Titre de fonctionnaire honoraire à M. Carlos Molestina» sont adoptés.
- 3.9.5 Le représentant du Canada remercie ces fonctionnaires de l'appui qu'ils ont offert à l'Institut et au développement agricole des pays de la région.
- 3.10 La séance est levée à 12 h 45.

QUATRIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

- 4.0 La quatrième séance plénière, présidée par le représentant de Sainte-Lucie, est ouverte à 14 h 30 le 25 juin 1991.
- 4.1 Rapport du Directeur général sur le PLANALC (IICA/CE/Doc.220(91))
- 4.1.1 Sur l'invitation du Président, le Directeur général présente le rapport sur le PLANALC et demande à son conseiller de faire une revue des volets les plus importants réalisés durant l'exécution du Plan.
- 4.1.2 Le conseiller du Directeur général déclare que dans sa présentation du Plan, il passera en revue les faits les plus importants, dressera un bilan des 20 mois d'activité et fera

ressortir les faits saillants de l'élaboration et de l'exécution de projets, de la diffusion et de l'obtention de ressources extérieures. Il évoque les points envisagés dans le «Rapport du Directeur général sur le PLANALC» et termine son intervention en soulignant que l'application du PLANALC se manifeste par la présence des thèmes dans les politiques et plans de développement, par l'augmentation de l'exécution de projets et, surtout, par l'appui politique dont il bénéficie.

4.1.3

Le représentant du Canada annonce que, pour gagner du temps, il remettra par écrit les recommandations de sa délégation. Il propose que le rapport sur le PLANALC inclus dans le Rapport annuel 1990 de l'IICA soit présenté à la prochaine réunion du Conseil à Madrid. Le représentant du Honduras appuie cette proposition et ajoute qu'il faudrait aussi distribuer la Déclaration d'Ottawa pour qu'elle serve d'appui aux autres documents qui découlent de la stratégie et des solutions envisagées dans ce plan et qu'on obtienne ainsi la compréhension et la sympathie d'organismes pour l'exécution de ce dernier.

4.1.4

Le représentant de la Dominique indique que le rapport présenté laisse entendre qu'il est nécessaire d'obtenir des ressources extérieures. Toutefois, durant la réunion de donateurs à Sainte-Lucie, il n'y a pas eu beaucoup d'écho à la proposition visant à obtenir des ressources financières d'institutions donatrices pour les Antilles. Par conséquent, l'IICA et le CARICOM devront rechercher des donateurs non traditionnels disposés à appuyer le développement de cette région.

4.1.5 Après lecture du projet de résolution «Plan d'action commune pour la revitalisation de l'agriculture en Amérique latine et aux Antilles (PLANALC)», le représentant de la Dominique propose d'ajouter au point 3 de ce projet une phrase en vertu de laquelle de nouveaux donateurs ou des donateurs éventuels seraient inclus dans le groupe des pays donateurs afin d'accroître le soutien apporté au PLANALC. La proposition est acceptée et le projet de résolution est adopté.

4.2 Modifications proposées pour clarifier le Règlement intérieur de la Direction générale et le Règlement du personnel (IICA/CE/Doc.225(91))

4.2.1 Le conseiller juridique explique les points modifiés. Devant la nécessité de disposer de plus d'éléments d'information, le représentant du Brésil propose de reporter le débat sur le sujet à la prochaine réunion du Comité exécutif, proposition appuyée par le représentant de l'Uruguay. Le Directeur général souligne que, bien qu'il s'agisse de modifications de nature administrative, qui visent à donner suite à une recommandation du Tribunal administratif de l'OEA, la Direction générale de l'IICA préférerait que les États membres arrivent à un consensus à leur sujet. Il est donc d'accord pour que les modifications soient examinées à la prochaine réunion du Comité exécutif, comme l'a proposé le représentant du Brésil. Le représentant observateur de la République dominicaine fait remarquer que, étant donné que l'examen des modifications est repoussé, les problèmes que l'on cherche à résoudre peuvent être évités si les modalités d'embauche du personnel sont définies de façon plus précise. De cette façon, les modalités étant explicitement

conformes aux lois nationales, il ne devrait pas y avoir de problèmes.

4.2.2 L'assemblée décide de reporter la discussion de ce sujet à la prochaine réunion du Comité exécutif afin que les États membres disposent de plus de temps pour l'étudier.

4.3 Projet de modification du contrat du CATIE

4.3.1 Le Président donne la parole au représentant du Honduras. Ce dernier présente le sujet et indique que les modifications proposées résultent du travail ardu du conseil d'administration et s'inspirent d'évaluations du travail du CATIE réalisées en 1990. Elles ont pour objectif principal de doter le Centre des outils dont il a besoin pour se renforcer comme institution. Ces modifications, qui touchent surtout des questions d'ordre administratif, ont été transmises au Conseil des ministres du CORECA et approuvées au moyen d'une résolution qui a été prise en mars 1991 et qui invite le directeur général de l'IICA à présenter ce projet de modification du contrat à la prochaine réunion du Conseil.

4.3.2 Le représentant du Honduras résume ensuite les principaux points du document. Il parle de la constitution du Conseil des ministres et résume les fonctions de ce dernier, précisant que la présidence sera assumée par le représentant du Costa Rica et que les réunions ordinaires auront lieu tous les ans. Un conseil d'administration sera créé, dont les dix membres seront choisis en fonction de leurs aptitudes personnelles, et non parce qu'ils représentent tel ou tel gouvernement ou organisme. Le représentant du Honduras ajoute que quatre d'entre eux proviendront des États membres et seront choisis par le

conseil d'administration, qu'un cinquième sera nommé par le Conseil interaméricain de l'agriculture, qu'un sixième le sera par le directeur général de l'IICA et que les quatre autres seront choisis dans la communauté internationale par le conseil d'administration. Leur mandat sera d'une durée de trois ans, et ils pourront être réélus une seule fois. Le directeur général du CATIE agira comme secrétaire d'office du Conseil et aura voix consultative mais non délibérative. Le représentant du Honduras ajoute que le directeur général du CATIE sera élu pour une période de cinq ans et pourra être réélu une fois. Il signale que d'autres changements mineurs ont été apportés, mais qu'il n'en parlera pas pour ne pas allonger indûment son exposé. Il souligne que toutes ces modifications ont pour but de renforcer le Centre, d'améliorer son fonctionnement et de lui attirer des ressources qui lui permettent d'accroître ses activités. Il rappelle que les modifications ont été analysées et approuvées par le CORECA et dit espérer que les États membres du CATIE présents à la réunion se prononceront sur ce sujet.

- 4.3.3 Les représentants observateurs de la République dominicaine et du Costa Rica accordent leur appui total aux modifications proposées, avec l'assurance qu'elles joueront en faveur du Centre.
- 4.3.4 Le Président demande au Rapporteur de donner lecture du projet de résolution «Modification du contrat du CATIE», qui est adopté tel quel.

4.4 Ordre du jour provisoire de la sixième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture (IICA/CE/Doc.223(91))

4.4.1 Le Président donne la parole au Secrétaire technique. Celui-ci explique que le document ne traite, bien entendu, ni du point qui vient d'être étudié ni de la décision sur le transfert de la fonction d'attribution des titres honorifiques au Comité exécutif, qui devra également recevoir l'approbation du Conseil. Il sera traité de ces questions dans le document à l'étude.

4.4.2 Le Rapporteur donne lecture du projet de résolution «Ordre du jour provisoire de la sixième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture», qui est adopté, compte tenu des considérations exposées au paragraphe précédent.

4.5 Date et siège de la douzième réunion ordinaire du Comité exécutif (IICA/CE/Doc.216(91))

4.5.1 Le Président demande au Secrétaire technique de présenter le sujet. Le Secrétaire technique fait savoir qu'on a proposé que la réunion de 1992 se tienne à San José au cours de la troisième semaine de septembre. Il demande aux représentants si cette période leur convient. Après un échange de vues sur la possibilité de changer la date de la réunion, tenu à la demande du représentant observateur des États-Unis, le Président invite le Rapporteur à donner lecture du projet de résolution «Date et siège de la douzième réunion ordinaire du Comité exécutif», projet qui est adopté tel quel.

4.6 Projet de résolution «Suite donnée aux résolutions de la cinquième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture»

4.6.1 Le Président invite le Rapporteur à donner lecture du projet de résolution, qui est adopté sous réserve d'une modification au titre proposée par le Secrétaire technique pour éviter la confusion avec une autre résolution qui porte le même titre et qui a été adoptée plus tôt. Le nouveau titre du projet de résolution sera donc «Suite donnée à la résolution n° 156 de la cinquième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture».

4.6.2 Le Président demande à la délégation des États-Unis si le document qu'elle compte présenter au plénum est prêt ou si elle préfère reporter ce point au lendemain. Le représentant observateur des États-Unis répond que le projet de résolution «Négociations de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce» n'existe qu'en version anglaise et que sa délégation demande qu'il soit présenté à la X^e Conférence interaméricaine des ministres de l'Agriculture. Il demande au plénum la permission de donner lecture avec l'aide d'un interprète. Le Président accepte, mais préfère reporter la discussion du projet de résolution au lendemain.

4.6.3 Le représentant observateur des États-Unis donne lecture du projet de résolution susmentionné, auquel accordent un appui sans réserve les représentants du Brésil et de l'Uruguay, ainsi que le représentant observateur du Mexique.

4.6.4 Le Président accueille ce projet de résolution et décide que ce dernier fera l'objet

d'un débat à la première heure le lendemain, soit le 26 juin.

- 4.6.5 Le Secrétaire technique demande la parole pour annoncer que les textes des séances de la veille et des procès-verbaux du matin du premier jour ont été distribués et que toute modification doit être présentée par écrit au Secrétariat. Il fait savoir en outre que les résumés des documents relatifs à la table ronde de la matinée du 26 juin ont été distribués en salle.
- 4.7 L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 16 h 20.

CINQUIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

- 5.0 La cinquième séance plénière, présidée par le représentant de Sainte-Lucie, est ouverte le 26 juin 1991 à 8 h 50.
- 5.1 Projet de résolution «Négociations concernant l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce»
- 5.1.1 Le Président demande au représentant observateur des États-Unis de commencer la présentation de ce projet de résolution.
- 5.1.2 Le représentant observateur des États-Unis demande au Secrétariat de remettre l'étude du projet de résolution à plus tard, en raison du retard de délégations désireuses d'apporter des modifications au texte de ce projet de résolution et vu la nécessité d'obtenir un consensus.
- 5.1.3 Après consultation de la salle, il est décidé de soumettre le projet de résolution à

l'examen du Comité au cours de l'après-midi, avant la séance de clôture.

- 5.2 Résolution «Délégation de fonctions administratives du Conseil interaméricain de l'agriculture au Comité exécutif : octroi des titres honorifiques»
- 5.2.1 À la demande du Président, le représentant observateur des États-Unis expose le but du projet de résolution soumis à l'examen du Comité. Ce projet vise à décharger le Conseil de tâches qui, par nature, peuvent être exécutées à d'autres niveaux et à permettre ainsi aux ministres de se consacrer à l'étude de sujets plus importants.
- 5.2.2 Le Président demande au Rapporteur de donner lecture de ce projet de résolution, qui est adopté.
- 5.3 La séance est levée à 9 h 3.

TABLE RONDE

Suit immédiatement la table ronde dont le thème est «L'agriculture de l'Amérique latine et des Antilles dans le contexte international des années quatre-vingt-dix : stratégies pour la fin du siècle». Les participants y traitent des questions à soumettre à la X^e Conférence interaméricaine des ministres de l'Agriculture, qui se tiendra à Madrid :

- le contexte international : ses répercussions sur le commerce agro-alimentaire de l'Amérique latine et des Antilles ;

- les modifications des politiques agro-alimentaires dans le nouveau contexte international : une perspective européenne ;
- le programme agro-pastoral de l'Amérique latine et des Antilles pour les années quatre-vingt-dix : démocratie, industrialisation de l'agriculture et ressources naturelles ;
- la coopération technique internationale à la fin du XX^e siècle : réflexions et propositions pour sa réorientation.

SIXIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

- 6.0 Le président ouvre la sixième séance plénière à 15 h 50. le 26 juin 1991.
- 6.1 Projet de résolution «Négociations de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce», révisé
- 6.1.1 Le Président demande au représentant observateur des États-Unis d'exposer la question. Ce dernier remercie les représentants et le secrétariat du Comité de l'aide qu'ils ont apportée pour la modification du document à l'étude et signale que le représentant de la Dominique a une proposition à faire. Il lui cède la parole.
- 6.1.2 Le représentant de la Dominique appuie ce projet de résolution et propose de modifier le troisième considérant en supprimant la fin, soit «grâce à la réduction ou à l'élimination des subventions et des barrières commerciales», pour qu'il ait la teneur suivante : «Que les États membres de

l'IICA cherchent des débouchés pour leurs produits agricoles sur les marchés mondiaux».

- 6.1.3 La proposition acceptée, le Président demande au Rapporteur de donner lecture du projet de résolution révisé, dans sa version modifiée. Après lecture, il soumet ce projet à la considération du plénum, qui l'adopte à l'unanimité.
- 6.1.4 Le représentant observateur des États-Unis demande la parole pour annoncer que le lendemain matin, son pays remettra à l'Institut un chèque de 3,5 millions de dollars US, somme qui s'ajoutera à sa quote-part. Le directeur général de l'IICA le remercie et ajoute qu'il recevra ce chèque avec plaisir.
- 6.2 Le Président clôt la sixième séance plénière à 15 h 55 et demande aux représentants de réviser le Rapport provisoire déjà distribué après les avoir informés que la séance de clôture débutera à 16 h.

SÉANCE DE CLÔTURE

- 7.0 La séance de clôture débute à 16 h 5 le 26 juin 1991.
- 7.1 Le Président indique que toute observation sur le Rapport provisoire de la onzième réunion ordinaire du Comité exécutif doit être faite par écrit et remise au Secrétaire technique. Il invite ensuite le Directeur général à signer avec lui le document de signature de ce rapport, ce qui est fait sur-le-champ.
- 7.2 Le Président invite le représentant du Venezuela à s'adresser au plénum.

7.3

Le représentant du Venezuela remercie le plénum de l'avoir choisi pour prononcer quelques mots à la clôture de la présente réunion du Comité exécutif. Au nom de son pays et des autres États membres du Comité, il félicite les autorités et les autres membres de l'Institut pour l'excellent travail accompli au cours de la présente réunion et ajoute que l'activité que l'IICA mène dans les pays constitue un appui précieux dans les processus de modernisation et de rajustement auxquels ils font face. Le représentant fait ressortir la nécessité d'un effort commun de coopération internationale et déclare que l'IICA le fait de façon très efficace, s'adaptant à l'évolution du secteur agricole, secteur important pour le développement mais vulnérable à cause de l'influence de facteurs internes et externes. Le représentant souligne l'importance des questions que le Comité a débattues, et notamment des progrès de l'élaboration et de la mise à exécution du PLANALC, mesures très importantes pour le développement soutenu de l'agro-alimentaire. Il ajoute l'expression d'une vive reconnaissance pour l'hospitalité et l'appui que le gouvernement d'Espagne a manifestés en offrant d'accueillir la prochaine CIMA et la prochaine réunion du Conseil. Le représentant pense que les États membres de l'IICA auront là une occasion en or de s'insérer dans ce qu'on appelle un nouvel ordre mondial et d'y occuper une meilleure place qui les aide à surmonter les difficultés et à légitimer le rôle qu'ils jouent dans la production et l'échange de produits agricoles. Après avoir félicité à nouveau l'IICA et son équipe logistique, il forme des vœux pour la réussite des prochaines réunions.

7.4

Le Président passe la parole au Directeur général, qui estime que les trois journées de travail qui s'achèvent ont été fort utiles et positives et que l'Institut a reçu des propositions des plus précieuses pour son travail. Il remercie le représentant du Venezuela d'avoir félicité l'Institut. Il déclare que le Programme-budget, instrument très utile pour la définition des activités futures de l'Institut, est l'un des points les plus importants qu'on ait débattus au cours de la présente réunion. Le Directeur général remercie les pays de la générosité dont ils ont fait preuve, malgré leurs difficultés financières, en adoptant une augmentation de 4 % et en acceptant une hausse des traitements du personnel professionnel international. L'Institut, ajoute-t-il, a pris note des propositions précieuses faites au sujet des programmes II et IV, et notamment du PLANALC, qui demeure un instrument utile pour les activités de nature multinationale de l'Institut. Les contributions apportées prouvent que les mandants désirent que l'Institut s'adapte avec souplesse à l'évolution de la situation mondiale et adopte peut-être un nouveau style de coopération internationale.

7.5

Le Directeur général ajoute que cette nouvelle optique présente quatre caractéristiques principales : elle prend un caractère multithématique, complétant les cinq programmes avec d'autres disciplines naissantes ; l'effort d'intégration des régions et des sous-régions s'accroît ; on a la conviction qu'il y a de nouveaux acteurs dans le domaine de la coopération technique, ainsi que d'autres agences d'aide, à l'extérieur du secteur public ; on constate la nécessité d'améliorer la coordination des divers organismes de coopération technique et

financière. La nouveauté, c'est la façon de coordonner ses quatre aspects. Ces questions seront reprises aux réunions de Madrid et aideront l'Institut à préciser des idées pour la Déclaration de Madrid, qui sera le fruit le plus important de la CIMA. Le Directeur général profite de l'occasion pour remercier le gouvernement d'Espagne de son invitation, convaincu que les réunions bénéficieront de tout le soutien nécessaire. Il remercie aussi les représentants d'avoir traité d'une question ajoutée à la dernière minute, soit les modifications à apporter au contrat du CATIE, et leur demande leur appui pour que le Conseil entérine ces dernières. Il remercie tout le personnel de l'IICA, et notamment celui qui a offert ses services au cours de la présente réunion et exprime enfin sa vive reconnaissance au Président pour son excellent travail. En souvenir de la présente réunion, il lui fait don du marteau que ce dernier a utilisé au cours des séances.

7.6

Le Président prend la parole pour remercier les participants de l'avoir aidé et de lui avoir facilité la tâche en tenant des débats francs et précis et en prenant des décisions par consensus. Il remercie aussi le Secrétariat et la Direction générale de leur travail préparatoire et de la qualité de la documentation fournie. Il désire faire ressortir quelques points soulevés au cours des délibérations, soit, en premier lieu, la grande importance accordée à l'assistance technique que l'Institut prête aux États membres, et notamment aux pays moins développés, qui sont ceux qui en ont le plus besoin. Il convient donc que les ressources soient affectées à cette fin. Le Président mentionne la nécessité de mobiliser des ressources extérieures en faveur de la sous-région des Antilles en tentant davantage

d'attirer des donateurs non traditionnels. En second lieu, il souligne la nécessité de poursuivre les activités décrites dans le PLANALC et indique que l'Institut a fait un très bon usage de ses ressources. Le Président en félicite le Directeur général tout en ajoutant que des améliorations sont encore possibles. Il indique enfin que la présente réunion a été très importante en tant que prélude de celles qui se tiendront à Madrid et prie instamment les représentants de faire savoir à leurs ministres qu'il importe qu'ils soient représentés en Espagne par les plus hautes autorités. Il remercie tout le monde de sa collaboration, félicite le personnel qui a apporté son soutien à la réunion et apprécie l'accueil chaleureux du gouvernement et du peuple costariciens.

7.7

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la onzième réunion ordinaire du Comité exécutif à 16 h 35 le 26 juin 1991.

RÉSOLUTIONS

IICA/CE/Res.146(XI-O/91)
26 juin 1991
Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 146
RAPPORT ANNUEL 1990

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa onzième réunion ordinaire,

VU :

Le Rapport annuel 1990,

CONSIDÉRANT :

Que le paragraphe 4.f du Règlement intérieur du Comité exécutif prescrit que celui-ci doit analyser le rapport annuel sur les activités de la Direction générale ;

Que la teneur du Rapport annuel 1990 reflète fidèlement les activités menées par l'Institut durant l'année ;

Que la forme et la teneur du Rapport annuel 1990 correspondent aux mandats confiés par le Comité exécutif ;

Que le Rapport annuel 1990 a été réexaminé par le Comité exécutif à sa onzième réunion ordinaire et accepté tel que l'a présenté la Direction générale.

DÉCIDE :

1. De remettre au Conseil interaméricain de l'agriculture le Rapport annuel 1990.
2. De recommander au Conseil interaméricain de l'agriculture l'adoption du Rapport annuel 1990.
3. De féliciter le Directeur général et le personnel de l'IICA de leur travail et de la haute qualité du Rapport annuel 1990.

IICA/CE/Res.147(XI-0/91)
26 juin 1991
Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 147

ÉTATS FINANCIERS DE L'INSTITUT

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa onzième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc.212(91), «Rapport des commissaires aux comptes et commentaires du Directeur général sur le rapport des commissaires aux comptes»,

CONSIDÉRANT :

Que l'article 4 du Règlement intérieur du Comité exécutif établit que ce dernier doit examiner les états financiers de l'Institut et en faire rapport au Conseil interaméricain de l'agriculture ;

Que les commissaires aux comptes attestent de la bonne gestion des ressources financières, conformément aux dispositions des règlements de l'Institut ;

Que, de l'avis des commissaires aux comptes, les états financiers présentent fidèlement la situation financière de l'Institut au 31 décembre 1990 et les résultats de l'année écoulée, et que les principes comptables sur lesquels ils reposent sont tout à fait conformes aux pratiques comptables généralement admises.

DÉCIDE :

1. D'accueillir le document IICA/CE/Doc.212(91), «Rapport des commissaires aux comptes et commentaires du Directeur général sur le rapport des commissaires aux comptes».
2. De recommander au Conseil interaméricain de l'agriculture d'adopter le document IICA/CE/Doc.212(91), «Rapport des commissaires aux comptes et commentaires du Directeur général sur le rapport des commissaires aux comptes».

IICA/CE/Res.148(XI-O/91)

26 juin 1991

Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 148

SUITE DONNÉE AUX RÉOLUTIONS DE LA DIXIÈME RÉUNION
ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa onzième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc.213(91), «Rapport sur la suite donnée aux résolutions de la dixième réunion ordinaire du Comité exécutif»,

CONSIDÉRANT :

Que l'examen du document susmentionné révèle que la Direction générale de l'Institut a rempli de manière satisfaisante les missions que lui avait confiées le Comité exécutif.

DÉCIDE :

D'accueillir le document IICA/CE/Doc.213(91), «Rapport sur la suite donnée aux résolutions de la dixième réunion ordinaire du Comité exécutif».

IICA/CE/Res.149(XI-O/91)
26 juin 1991
Original : espagnol

PROJET DE RÉSOLUTION N° 149

SUITE DONNÉE AUX RÉSOLUTIONS DE LA CINQUIÈME RÉUNION
ORDINAIRE DU CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa onzième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc.214(91), «Rapport sur la suite donnée aux résolutions de la cinquième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture»,

CONSIDÉRANT :

Qu'à sa dixième réunion ordinaire, le Comité exécutif a examiné la suite donnée par l'Institut, jusqu'en juillet 1990, aux résolutions du Conseil et accueilli le document correspondant par la résolution IICA/CE/Res.137(X-O/90) ;

Que l'examen du document IICA/CE/Doc.214(91) à la onzième réunion du Comité révèle que la Direction générale de l'Institut a rempli de manière satisfaisante les missions que lui avait confiées le Conseil interaméricain de l'agriculture.

DÉCIDE :

D'accueillir le document IICA/CE/Doc.214(91), «Rapport sur la suite donnée aux résolutions de la cinquième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture».

IICA/CE/Res.150(XI-0/91)
26 juin 1991
Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 150

SUITE DONNÉE À LA RÉOLUTION N° 156 DE LA CINQUIÈME
RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE
L'AGRICULTURE

LE COMITÉ EXÉCUTIF, à sa onzième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc.214 (91), «Rapport sur la suite donnée aux résolutions de la cinquième réunion ordinaire du Conseil»,

CONSIDÉRANT :

Qu'à sa dixième réunion ordinaire, le Comité exécutif a étudié la suite que l'Institut avait donnée aux résolutions du Conseil jusqu'en juillet 1990 ;

Qu'en étudiant la suite donnée à la résolution IICA/CE/Res.156(V-0/89), les délégués de la Bolivie, de la Colombie, du Pérou et des États-Unis ont demandé que soient complétés les rapports et que soit élargie la portée de cette résolution.

DÉCIDE :

1. Que l'IICA devra mener à bonne fin les études et déterminer des projets de coopération technique et d'investissement visant à remplacer la culture du coca et d'autres plantes

à effet psychotrope, lesquels projets devront être présentés à des donateurs.

2. Que les études devront être effectuées pour la Bolivie, la Colombie et le Pérou, puisque ce sont ces trois pays qui sont touchés par les cultures en question.
3. Que les études et les projets devront être axés sur des produits permettant la diversification de la production livrée aux marchés internationaux.
4. Que les études devront être menées, si possible, avec une méthodologie commune aux trois pays.
5. Que les études et les projets devront, dans la mesure du possible, faire l'objet d'une discussion entre les trois pays, dans le dessein d'une concertation au niveau de la stratégie à adopter en matière de marchés extérieurs.

IICA/CE/Res.151(XI-O/91)
26 juin 1991
Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 151

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR LES PROGRAMMES
DE L'IICA

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa onzième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc.217(91), «Rapport du Directeur général sur les programmes de l'IICA»,

CONSIDÉRANT :

Que le document présenté par le Directeur général permet au Comité exécutif de se renseigner sur l'exécution du programme II, «Mise au point et transfert de technologie» et du programme IV, «Commercialisation et industrie agro-alimentaire» ;

Que le Directeur général et les directeurs des programmes correspondants ont, dans leurs exposés oraux, développé le contenu du document précité.

DÉCIDE :

D'accueillir le document IICA/CE/Doc.217(91), «Rapport du Directeur général sur les programmes de l'IICA».

IICA/CE/Res.152(XI-O/91)rev.
26 juin 1991
Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 152

PLAN D'ACTION COMMUNE POUR LA REVITALISATION
DE L'AGRICULTURE EN AMÉRIQUE LATINE ET AUX ANTILLES
(PLANALC)

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa onzième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc.220(91), «Rapport du Directeur général sur le PLANALC»,

CONSIDÉRANT :

Qu'à sa cinquième réunion ordinaire, le Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil), a adopté le PLANALC par sa résolution n° 154 ;

Que cette résolution établit que le suivi de l'exécution du PLANALC et des programmes concernant notre hémisphère sera à la charge de la Conférence interaméricaine des ministres de l'Agriculture (CIMA), du Conseil et du Comité exécutif de l'IICA, et que l'IICA devra, dans chaque cas, présenter les rapports nécessaires ;

Que les États membres de l'IICA ont accordé un haut rang de priorité à la mise à exécution du Plan ;

Que l'Institut a rempli les mandats que lui avait confiés le Conseil, en ce qui concerne les tâches découlant immédiatement de l'exécution du Plan, et qu'il s'est

conformé à la résolution IICA/CE/Res.138(X-0/90) de la dixième réunion du Comité exécutif, résolution où ce dernier demandait des renseignements sur la marche du PLANALC, détaillant l'état d'avancement des différents programmes et projets, ainsi que sur les ressources extérieures obtenues.

DÉCIDE :

1. D'accueillir avec satisfaction le document IICA/CE/Doc.220/91, «Rapport du Directeur général sur le PLANALC».
2. De demander à l'IICA de présenter ce rapport à la prochaine réunion du Conseil.
3. De demander instamment aux pays de continuer à jouer un rôle actif dans les forums sectoriels désignés par le PLANALC, à l'échelle de chacune des sous-régions.

IICA/CE/Res.153(XI-0/91)
26 juin 1991
Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 153

ÉCHELLE DES QUOTES-PARTS

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa onzième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc.215(91), «Projet de programme-budget 1992-1993»,

CONSIDÉRANT :

Que, conformément à l'article 23 de la Convention sur l'Institut, l'échelle des quotes-parts pour l'exercice biennal 1992-1993 a été préparée selon le système de détermination des quotes-parts adopté par l'Organisation des États américains (OEA), à l'exclusion des contributions des Bahamas et de Belize, qui sont des États membres de l'OEA, mais non de l'IICA ;

Que, conformément à l'article 3, par. b, du Règlement intérieur du Comité exécutif, celui-ci doit «examiner le projet de programme-budget biennal que soumet le Directeur général à la considération du Conseil et formuler là-dessus les observations et recommandations qu'il estime appropriées».

DÉCIDE :

De recommander au Conseil interaméricain de l'agriculture de fixer les quotes-parts des États membres de l'IICA pour les exercices 1992 et 1993 selon les chiffres indiqués dans l'échelle des quotes-parts ci-jointe.

**ÉCHELLE DES QUOTES-PARTS
1992-1993**

ÉTATS MEMBRES	% OEA		% IICA		MONTANT IICA	
	1992	1993	1992	1993	1992	1993
Antigua-et-Barbuda	0,02	0,02	0,02	0,02	4 944	5 141
Argentine	5,02	4,96	5,03	4,96	1 240 807	1 275 015
Bahamas*	0,07	0,07				
Barbade	0,08	0,08	0,08	0,08	19 774	20 565
Belize*	0,03	0,03				
Bolivie	0,07	0,07	0,07	0,07	17 302	17 994
Bresil	8,76	8,46	8,77	8,67	2 165 232	2 226 135
Canada	10,24	11,27	10,25	11,28	2 531 048	2 897 061
Chili	0,55	0,55	0,55	0,55	135 945	141 383
Colombie	0,96	0,95	0,96	0,95	237 286	244 206
Costa Rica	0,13	0,13	0,13	0,13	32 132	33 418
Dominique	0,02	0,02	0,02	0,02	4 944	5 141
El Salvador	0,07	0,07	0,07	0,07	17 302	17 994
Équateur	0,18	0,18	0,18	0,18	44 491	46 271
États-Unis d'Amérique	60,96	60,24	61,02	60,30	15 067 643	15 485 266
Grenade	0,03	0,03	0,03	0,03	7 415	7 712
Guatemala	0,13	0,13	0,13	0,13	32 132	33 418
Guyane	0,14	0,14	0,14	0,14	34 604	35 988
Haiti	0,07	0,07	0,07	0,07	17 302	17 994
Honduras	0,07	0,07	0,07	0,07	17 302	17 994
Jamaïque	0,18	0,18	0,18	0,18	44 491	46 271
Mexique	6,23	6,16	6,24	6,17	1 539 885	1 583 487
Nicaragua	0,07	0,07	0,07	0,07	17 302	17 994
Panama	0,13	0,13	0,13	0,13	32 132	33 418
Paraguay	0,18	0,18	0,18	0,18	44 491	46 271
Pérou	0,42	0,42	0,42	0,42	103 812	107 965
République dominicaine	0,18	0,18	0,18	0,18	44 491	46 271
Saint-Vincent-et-Grenadines	0,02	0,02	0,02	0,02	4 944	5 141
Saint-Kitts-et-Nevis	0,01	0,02	0,01	0,02	2 472	5 141
Sainte-Lucie	0,03	0,03	0,03	0,03	7 415	7 712
Suriname	0,07	0,07	0,07	0,07	17 302	17 994
Trinité-et-Tobago	0,18	0,18	0,18	0,18	44 491	46 271
Uruguay	0,27	0,26	0,27	0,26	66 737	66 835
Venezuela	3,28	3,24	3,28	3,24	810 726	832 873
TOTAL PARTIEL	98,85	98,88	98,85	98,88	24 408 296	25 392 340
Cuba**	1,15	1,12	1,15	1,12	284 249	287 907
TOTAL	100,00	100,00	100,00	100,00	24 692 545	25 680 247

* N'est pas membre de l'IICA.

** Figure dans ce tableau aux fins de la répartition du total des quotes-parts.

IICA/CE/Res.154(XI-0/91)
26 juin 1991
Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 154

PROGRAMME-BUDGET 1992-1993

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa onzième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc.215(91), «Projet de programme-budget 1992-1993»,

CONSIDÉRANT :

Que la Convention sur l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) établit, à l'alinéa 8.b, que le Conseil interaméricain de l'agriculture a pour attribution «d'approuver le programme-budget biennal et de fixer les quotes-parts annuelles des États membres» ;

Que le paragraphe 3.b du Règlement intérieur du Comité exécutif établit qu'il est dans les attributions du Comité d'examiner le projet de programme-budget biennal que soumet le Directeur général à la considération du Conseil et de formuler là-dessus les observations et les recommandations qu'il estime appropriées ;

Que les recettes provenant des quotes-parts des États membres seront de 24 692 500 \$ US en 1992 et de 25 680 200 \$ US en 1993 ;

Que les recettes prévues à la rubrique des frais administratifs et techniques indirects seront de 2 339 600 \$ US et de 1 925 900 \$ US en 1992 et en 1993 respectivement ;

Que le projet de programme-budget des ressources ordinaires pour les années 1992 et 1993, présenté par le Directeur général à la onzième réunion du Comité exécutif, est de 27 032 100 \$ US et de 27 606 100 \$ US respectivement, et qu'y figurent identifiées et séparées les ressources de quotes-parts et celles de la rubrique des frais administratifs et techniques indirects ;

Que dans le projet de programme-budget présenté par le Directeur général sont mentionnés les articles budgétaires correspondant aux services directs de coopération technique, aux frais de direction et aux frais généraux et provisions, financés sur les quotes-parts des États membres ;

Que le Conseil, par sa résolution IICA/JIA/Res.168(V-0/89), a demandé au Directeur général de présenter à la dixième réunion ordinaire du Comité exécutif des propositions visant à rajuster le Plan à moyen terme (PMT) 1987-1991 ;

Que le Comité exécutif, par sa résolution IICA/CE/Res.139(X-0/90) du 28 août 1990, a décidé de prolonger la durée de validité effective du Plan à moyen terme 1987-1991 jusqu'en décembre 1993, lequel envisage une croissance de 4 % des ressources provenant des quotes-parts pour chaque année de l'exercice biennal 1992-1993, afin de pouvoir atteindre les résultats escomptés quant au niveau des programmes et projets et de ne pas amoindrir la capacité réelle des services de l'Institut ;

Que l'augmentation demandée des ressources provenant des quotes-parts prend en considération la situation des pays et l'existence d'un processus inflationniste qui influe sur les frais de fonctionnement de l'Institut ;

Que le projet de programme-budget 1992-1993 reflète les efforts déployés en commun par la Direction générale et les États membres pour amortir au maximum l'augmentation des frais non discrétionnaires, en vue d'économiser sur les frais administratifs et d'éliminer ou de réduire les activités les moins prioritaires, afin de financer les activités dont on attend le plus d'effet.

DÉCIDE :

1. De recommander au Conseil interaméricain de l'agriculture d'adopter le Programme-budget biennal de l'IICA financé au moyen des quotes-parts des États membres, à savoir : pour l'exercice compris entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1992, un montant de 24 692 500 \$ US, et pour l'exercice compris entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1993, un montant de 25 680 200 \$ US.
2. D'autoriser le Directeur général à faire les rajustements nécessaires dans le tableau ci-joint pour permettre une hausse de 4 % des traitements du personnel professionnel international en 1993 et des économies de 70 000 \$ US en 1992 et de 220 000 \$ US en 1993 au chapitre III, «Frais généraux et provisions», économies à réaffecter au chapitre I, «Services directs de coopération technique».

PROGRAMME-BUDGET 1992-1993 PAR CATEGORIES D'ACTIVITÉ

CATÉGORIES D'ACTIVITÉ	MILLIERS DE \$ US	
	1992	1993
CHAPITRE I - SERVICES DIRECTS DE COOPÉRATION TECHNIQUE	20 084,9	20 569,4
1. Programmes	10 015,8	10 095,6
1.1 Analyse et planification de la politique agricole	1 888,6	1 885,6
1.2 Création et transfert de technologie	2 952,0	3 015,1
1.3 Organisation et administration pour le développement rural	2 053,5	2 041,9
1.4 Commercialisation et industrie agro-alimentaire	1 455,0	1 458,8
1.5 Prophylaxie écopastorale	1 666,7	1 694,2
2. Centre de programmes et de projets d'investissement	521,1	528,5
3. Projets inter-programmes	1 072,0	1 341,0
4. Structure des opérations des bureaux de l'IICA dans les pays	5 592,3	5 642,0
5. Unités de soutien technique	861,4	891,1
6. Apport aux centres de recherche	1 522,3	1 571,2
6.1 CATIE	1 222,3	1 271,2
6.2 CARDI	300,0	300,0
7. Coopération technique conjoncturelle et pré-investissement	500,00	500,0
CHAPITRE II - FRAIS DE DIRECTION	3 695,4	3 794,9
1. Bureau du Directeur général	753,7	762,9

CATÉGORIES D'ACTIVITÉ	MILLIERS DE \$ US	
	1992	1993
2. Unités de soutien de direction	2 261,9	2 351,0
3. Bureau du Sous-directeur général adjoint chargé des opérations	679,8	681,0
CHAPITRE III - FRAIS GÉNÉRAUX ET PROVISIONS	912,2	1 315,9
1. Sous-fonds de roulement du Fonds ordinaire	284,2	287,9
2. Tribunal administratif de l'OEА	15,0	15,0
3. Réunion du Comité exécutif	140,0	140,0
4. Réunion du Conseil interaméricain de l'agriculture	-	300,0
5. Assurance des biens de l'IICA	84,0	84,0
6. Pension des anciens directeurs généraux de l'IICA	80,0	80,0
7. Vérification externe	44,0	44,0
8. Conférence interaméricaine des ministres de l'agriculture	--	--
9. Assurance des anciens fonctionnaires de l'IICA	15,0	15,0
10. Exposition du cinquième centenaire de la découverte de l'Amérique	100,0	-
11. Cinquantenaire de l'IICA	150,0	-
12. Évaluation et principes directeurs du PMT	--	150,0
TOTAL	26 692,5*	25 680,2*,**

* Cette somme ne comprend pas le remboursement que font les États-Unis d'Amérique correspondant à l'impôt sur le revenu payé par les citoyens de ce pays qui travaillent pour l'Institut.

** Y compris 200 000 \$ US dont l'affectation reste à déterminer

RÉSOLUTION N° 192

ACCORDS, ENTENTES, CONTRATS, LETTRES D'ENTENTE ET AUTRES

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa onzième réunion ordinaire,

Vu: le document IICA/CE/Doc.215(91), «Projet de programme-budget 1992-1993»,

DÉCIDE :

1. De recommander au Conseil interaméricain de l'agriculture d'autoriser le Directeur général à utiliser les ressources versées à l'IICA au moyen des accords, conventions, contrats, lettres d'entente et autres, pendant les années civiles 1992 et 1993, pour les fins spécifiques convenues :

NOM DU PROJET/ACTION DE SOUTIEN ADMINISTRATIF	NOM DE L'ACCORD/CONVENTION/CONTRAT/LETTRE D'ENTENTE/ETC.	PAYS	SOURCE DE FINANCEMENT	MILLIERS DE \$ US 1992 1993
111. Projet : Prestation, au Service national des eaux souterraines, de l'irrigation et de l'élevage de l'élevage et de l'élevage du Costa Rica (SEMARA), de services de coopération technique dans la réalisation de la seconde étape du projet d'irrigation Arenal-Tempisque	Contrat d'exécution entre le Service national des eaux souterraines de l'irrigation et de l'élevage du Costa Rica (SEMARA) et l'IICA pour la prestation de services de coopération technique dans la réalisation de la seconde étape du projet d'irrigation Arenal-Tempisque	Costa Rica	BID	106,6 106,6
Action de soutien administratif : Soutien au Secrétariat exécutif à la planification sectorielle agricole (SEPSA)	Convention de coopération entre le ministère de l'Agriculture et de l'Élevage et l'IICA pour le soutien technique et administratif au Secrétariat exécutif à la planification sectorielle agricole (SEPSA)	Costa Rica	MAG	19,8 25,3

NOU DU PROJET/ACTION DE SOUTIEN ADMINISTRATIF	NOM DE L'ACCORD/CONVENTION/CONTRAT/LETRE D'ENTENTE/ETC.	PAYS	SOURCE DE FINANCEMENT	MILLIERS DE \$ U.S. 1992	MILLIERS DE \$ U.S. 1995
<p>Action de soutien administratif : Création du Bureau de contrôle et de suivi des programmes de développement agricole et de bien-être social (OCS)</p>	<p>Protocole d'entente entre la Banque centrale du Costa Rica, l'IICA et l'Agence internationale de développement des États-Unis (USAID) sur la répartition des fonds destinés à la création du Bureau de contrôle et de suivi (OCS)</p>	Costa Rica	AID	136,0	135,9
<p>I. Projet : Prestation de services de consultation au programme de renforcement institutionnel du ministère de l'Agriculture et de l'Élevage</p>	<p>Contrat de coopération entre le ministère de l'Agriculture et de l'Élevage d'El Salvador et l'IICA pour la prestation de services de consultation au programme de renforcement institutionnel du ministère de l'Agriculture et de l'Élevage</p>	El Salvador	BID	414,0	
<p>III. Projet : Soutien à la mise en oeuvre du Projet d'organisation, de formation, d'assistance technique et de recherche dans les districts de développement rural (PROCATI)</p>	<p>Convention de coopération technique entre le SARH et l'IICA pour soutenir la mise en oeuvre du Projet d'organisation, de formation, d'assistance technique et de recherche (PROCATI)</p>	Mexique	SARH/BIRF	118,4	
<p>V. Projet : Renforcement des services de santé animale au Mexique</p>	<p>Accord entre l'IICA et le Secrétariat d'État à l'Agriculture et aux Ressources hydrauliques des États-Unis du Mexique (SARH) pour l'exécution d'un projet de coopération au renforcement des activités de santé animale</p>	Mexique	SARH/Labores- toires privés	413,7	483,9
<p>- Action de soutien administratif : Renforcement des services phytosanitaires de soutien à la production et au commerce de produits agricoles mexicains</p>	<p>Protocole d'entente en matière de coopération phytosanitaire entre le Secrétariat d'État à l'Agriculture et aux Ressources hydrauliques des États-Unis du Mexique (SARH) et l'IICA</p>	Mexique	SARH	1 057,3	1 057,3
<p>II. Projet : Contrat entre le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'IICA pour l'exécution d'une étude relative au projet : Renforcement du système national de création et de transfert de technologie</p>	<p>Contrat entre le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'IICA pour l'exécution d'une étude relative au projet : Renforcement du système national de création et de transfert de technologie</p>	Panama	PNUD	24,0	
<p>Action de soutien administratif : Administration financière des ressources du Fonds spécial pour la revitalisation de l'agriculture (FERA)</p>	<p>Contrat pour l'administration financière des ressources du Fonds spécial pour la revitalisation de l'agriculture (FERA)</p>	Panama	MIDA	540,0	540,0

NOM DU PROJET/ACTION DE SOUTIEN ADMINISTRATIF	NOM DE L'ACCORD/CONVENTION/CONTRAT/LETTRE D'ENTENTE/ETC.	PAYS	SOURCE DE FINANCEMENT	MILLIERS DE \$ US 1992-1993
III. Projet : Renforcement et consolidation d'établissements ruraux	Contrat de coopération technique entre l'Institut agricole dominicain et l'IICA pour la consolidation des établissements de la réforme agraire	République dominicaine	IAD	191,4 84,1
I. Projet : Uniformisation de la politique agricole dans les pays du Conseil régional de coopération agricole de l'Amérique centrale, du Mexique, du Panama et de la République dominicaine (CORECA)	Convention sur la contribution suédoise à l'harmonisation des politiques agricoles en Amérique centrale	Région centrale	ASDI	106,0
II. Programme coopératif pour la protection et la modernisation de la caféiculture (PRONECAFE)	Convention d'opérations du programme coopératif pour la protection et la modernisation de la caféiculture	Région centrale	Pays	160,0 160,0
II. Projet : Réseau de recherche et de transfert de technologie en matière de cacao et de banane (PROCAO)	Contrat entre la Communauté économique européenne et le CIRAD-IRCC et l'IICA (TS2A-0234-M (CD)) pour l'exécution du projet de lutte biologique contre le scolyte des cerises de café	Région centrale	CEE	48,6 48,6
II. Programme régional de renforcement de la recherche agronomique sur les céréales de base en Amérique centrale et au Panama	Convention de donation entre l'USAID et l'IICA pour la coopération agricole au projet régional des réseaux de technologie agricole (596-0127)	Isthme centraméricain et République dominicaine	AID/ROCAP	834,1
II. Projet : Soutien technique pour l'amélioration de l'efficacité du processus de décision du Conseil régional de coopération agricole de l'Amérique centrale, du Panama, du Mexique et de la République dominicaine (CORECA)	Contrat d'administration de fonds de la convention n° ALA/88/23 entre la Communauté économique européenne et l'IICA. Programme régional de renforcement de la recherche sur les céréales de base en Amérique centrale et au Panama	Isthme centraméricain	CEE	3 799,4 3 726,8
III. Projet : Apprentissage et études sur la réforme agraire et le développement rural de l'isthme centraméricain et de la République dominicaine (PRACA)	Convention d'opérations du Programme d'apprentissage et d'études sur la réforme agraire et le développement rural de l'isthme centraméricain et de la République dominicaine (PRACA)	Isthme centraméricain et République dominicaine	Pays	140,0 70,0
-	Accord de coopération technique entre les ministères de l'Agriculture du Costa Rica, d'El Salvador, du Guatemala, du Honduras, du Nicaragua, du Panama et le Secréariat d'État à l'Agriculture de la République dominicaine, et l'IICA	Région centrale	CORECA/Pays	160,0 160,0

NOM DU PROJET/ACTION DE SOUTIEN ADMINISTRATIF	NOM DE L'ACCORD/CONVENTION/CONTRAT/LETTRE D'ENTENTE/ETC.	PAYS	SOURCE DE FINANCEMENT	MILLIERS DE \$ US 1992
II. Projet : Soutien au développement de systèmes de production de l'élevage au Guyana	Convention d'exécution entre l'IICA et le bureau de l'Institut de recherche et de développement agricoles des Caraïbes (CARDI-Guyana) pour la collaboration technique et financière à la mise en oeuvre et à l'évaluation du projet de développement de l'élevage	Guyana	CARDI	8,9
II. Projet : Transfert de technologie pour des systèmes de culture basés sur la production du café pour les petits producteurs agricoles en Haïti	USAID/Haïti. Accord n° 521-0216-G-00-0008-00 (PL-480/Titre III). Lettre d'exécution n° 91.02. Lutte contre la rouille vraie du caféier	Haïti	USAID PL480/Gouvernement d'Haïti	875,0 905,5 1 004,8
II. Projet : Soutien au développement des exportations d'igname	Convention entre l'Agence de développement agricole rural et l'IICA pour soutenir la mise en oeuvre du projet appelé «Développement des exportations d'igname»	Jamaïque	BADA	152,9 146,7
- Action de soutien administratif : Soutien administratif au sous-projet d'agriculture des versants	Accord SPGA-88-6. Projet d'agriculture des versants. Ministère de l'Agriculture de la Jamaïque	Jamaïque	USAID/Ministère de l'Agriculture	235,8 241,5
III. Projet : Assistance technique et formation pour le projet de développement agricole Cotagaita-San Juan del Oro (CORDEPO)	Convention d'exécution entre la CORDEPO et l'IICA pour la mise en oeuvre d'un programme d'assistance technique et de formation pour le projet de développement agricole Cotagaita-San Juan del Oro	Bolivie	FIDA/CAF/CORDEPO	44,8
III. Projet : Assistance technique et formation pour le projet de développement agricole de Chuquisaca (CORDECH)	Addenda à la convention de coopération conclue par la CORDECH et l'IICA pour étendre le programme d'assistance technique et de formation au projet de développement agricole du sud de Chuquisaca	Bolivie	FIDA/CAF/CORDECH	101,8 69,0
- Action de soutien administratif : Soutien administratif au projet de développement agricole de Chuquisaca (CORDECH)	Addenda à la convention de coopération conclue par la CORDECH et l'IICA pour étendre le programme d'assistance technique et de formation au projet de développement agricole du sud de Chuquisaca	Bolivie	FIDA/CAF/CORDECH	17,3

NOM DU PROJET/ACTION DE SOUTIEN ADMINISTRATIF	NOM DE L'ACCORD/CONVENTION/CONTRAT/LETTRE D'ENTENTE/ETC.	PAYS	SOURCE DE FINANCEMENT	MILLIERS DE \$ US 1993
1. Projet : Coopération technique au Programme national de formation agricole (PMCA)	Convention entre le ministère de l'Agriculture de la Colombie et l'IICA pour l'exécution du projet de soutien au Programme national de formation agricole (PMCA)	Colombie	PMCA	145,3
- Action de soutien administratif : Soutien aux recherches sur la canne à sucre du Centre de recherche sur la canne à sucre (CENICAÑA)	Convention pour soutenir la recherche sur la canne à sucre, entre le Centre de recherche sur la canne à sucre (CENICAÑA) et l'IICA	Colombie	CENICAÑA	99,0
- Action de soutien administratif : Soutien à la médiation technique et scientifique de l'Institut colombien d'hydrologie, de météorologie et d'appropriation des sols (NIMAT) et l'IICA	Convention de soutien administratif entre l'Institut colombien d'hydrologie, de météorologie et d'appropriation des sols (NIMAT) et l'IICA	Colombie	NIMAT/BIRF	95,6
- Action de soutien administratif : Services de soutien à la Caisse agricole	Convention de services administratifs conclue entre la Caisse de crédit agricole, industriel et minier et l'IICA	Colombie	Caisse agricole/BIRF	165,0
- Action de soutien administratif : Soutien à la création et à l'administration d'un fonds de formation en culture fruitière	Convention entre l'Institut colombien d'agriculture (ICA) et l'IICA pour la création et l'administration d'un fonds de formation en culture fruitière	Colombie	ICA - cultures fruitières	3,2
- Action de soutien administratif : Formation de cadres et de techniciens de l'Institut colombien d'agriculture	Convention entre l'Institut colombien d'agriculture (ICA) et l'IICA visant à appuyer des plans de formation. Complément.	Colombie	ICA - Formation	75,6
- Action de soutien administratif : Services administratifs au Fonds de développement rural intégré	Convention de soutien administratif entre le Fonds de développement rural intégré et l'IICA	Colombie	DRI	110,8
- Action de soutien administratif : Soutien à l'Institut colombien d'agriculture pour l'acquisition de documents bibliographiques	Convention entre l'Institut colombien d'agriculture (ICA) et l'IICA pour l'acquisition de documents bibliographiques à l'étranger	Colombie	ICA/BIRF/BAC	109,0
- Schémas directeurs de l'unité centrale du Programme de développement technologique agricole (PROTECA)	Convention entre le ministère de l'Agriculture et de l'Élevage de l'Équateur et l'IICA pour la fourniture des schémas directeurs de l'unité centrale du Programme de développement technologique agricole (PROTECA)	Équateur	MAG/PROTECA/ BID	69,1

NOM DU PROJET/ACTION DE SOUTIEN ADMINISTRATIF	NOM DE L'ACCORD/CONVENTION/CONTRAT/LETTRE D'ENTENTE/ETC.	PAYS	SOURCE DE FINANCEMENT	MILLIERS DE \$ US 1992-1995
- Action de soutien administratif : Soutien administratif au projet d'évaluation de cultures fourragères tropicales du Centre de recherches pour le développement international (CRDI)	Protocole de donation 3-P-88-0120 IDRC/IICA, «Évaluation de cultures fourragères tropicales» (Équateur)	Équateur	CRDI	28,3
- Action de soutien administratif : Soutien administratif au programme de cultures fourragères du Centre international d'agriculture tropicale (CIAT)	Lettre d'intente pour le soutien administratif à la multiplication de semences entre l'IICA et le Centre international d'agriculture tropicale (CIAT)	Équateur	CIAT	5,4
- Soutien à l'action nationale de coopération technique	Convention d'exécution entre le ministère de l'Agriculture et de l'Élevage de l'Équateur (MAG) et l'IICA	Équateur	MAG	10,0 10,4
I. Projet : Soutien au renforcement et à la modernisation des institutions du secteur agricole	Convention générale entre le Fonds de crédit agricole du Venezuela (FCA) et l'IICA	Venezuela	FCA	73,3
V. Projet : Renforcement du système de santé animale à l'appui du processus d'ouverture aux marchés	Accord de coopération technique en matière de santé animale entre le gouvernement de la République du Venezuela et l'IICA	Venezuela	MAC - Santé animale	232,5 232,5
- Action de soutien administratif : Services administratifs relatifs à l'Accord entre le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) et l'Université centrale du Venezuela (UCV)	Convention de donation du Centre de recherche pour le développement international (CRDI) à l'Université centrale du Venezuela (UCV) et administration de la donation par l'IICA	Venezuela	CRDI/UCV	46,8
- Soutien à l'action nationale de coopération technique	Convention d'opérations entre le ministère de l'Agriculture et de l'Élevage du Venezuela (MAC) et l'IICA	Venezuela	MAC	6,0 6,0
III. Projet : Exécution de la formation du personnel technique et soutien institutionnel au programme de crédit et de soutien technique aux petits producteurs agricoles	Convention d'exécution entre le Secrétariat d'État à l'Agriculture, à l'Élevage et à la Pêche (SAGYP) et l'IICA pour la formation du personnel technique et le soutien institutionnel au programme de crédit et de soutien technique aux petits producteurs du Nord-Est argentin	Argentine	SAGYP/FIDA/ BID	27,7 40,8

NOM DU PROJET/ACTION DE SOUTIEN ADMINISTRATIF	NOM DE L'ACCORD/CONVENTION/CONTRAT/LETTRE D'ENTENTE/ETC.	PAYS	SOURCE DE FINANCEMENT	MILLIERS DE \$ US 1992 1993
I. Action de soutien administratif : Création et mise en marche de l'unité de suivi et d'évaluation du programme de crédit global agricole	Contrat entre le Secrétariat d'État à l'Agriculture, à l'élevage et à la pêche (SAGPP) de la République argentine et l'IICA visant à appuyer la conception et la mise en marche de l'unité de suivi et d'évaluation du programme global agricole	Argentine	SAGPP/BIIF	150,0
II. Action de soutien administratif : Coopération et soutien à l'exécution du projet d'agriculture permanente et diffusion de technologie de conservation de l'Institut national de technologie agricole (INTA)	Lettre d'entente n° 3, «Coopération et soutien à l'exécution du projet : Agriculture permanente : Développement et diffusion de technologie de conservation»	Argentine	INTA/ Lettre 3	125,0
III. Action de soutien administratif : Coopération pour consolider les activités du Système d'information et de documentation de l'Institut national de technologie agricole (SIDINTA)	Lettre d'entente n° 11 «Coopération pour consolider les activités du Système d'information et de documentation de l'Institut national de technologie agricole (SIDINTA)»	Argentine	INTA/ Lettre 11	29,0
IV. Action de soutien administratif : Coopération pour le développement du programme d'évaluation institutionnelle et le soutien à la Direction nationale de l'Institut national de technologie agricole (INTA) dans le déroulement d'activités essentielles»	Lettre d'entente n° 12 «Coopération pour le développement du programme d'évaluation institutionnelle et le soutien à la Direction nationale de l'Institut national de technologie agricole (INTA) dans le déroulement d'activités essentielles»	Argentine	INTA/ Lettre 12	200,0
I. Projet : Coopération technique au ministère de l'Agriculture et de la Réforme agraire (MARA) pour appuyer le développement de mécanismes de gestion d'affaires internationales	Accord entre le ministère de l'Agriculture et de la Réforme agraire et l'IICA, visant à établir la coopération technique pour le soutien de questions agricoles	Brésil	MARA/Cabinet	336,0
II. Projet : Coopération technique avec l'EMBRAPA à la création et au transfert de technologie	Contrat de coopération technique entre l'EMBRAPA et l'IICA	Brésil	EMBRAPA/BIID	1 251,5
III. Projet : Soutien à la Surintendance de développement du Nordeste (SUDENE) dans la formulation et l'exécution de plans, programmes et projets de développement rural dans le Nordeste du Brésil	Convention entre la Surintendance de développement du Nordeste (SUDENE) et l'IICA	Brésil	SUDENE/ Banque mondiale	781,0

NOM DU PROJET/ACTION DE SOUTIEN ADMINISTRATIF	NOM DE L'ACCORD/CONVENTION/CONTRAT/LETTRE D'ENTENTE/ETC.	PAYS	SOURCE DE FINANCEMENT	MILLIERS DE \$ US 1992
III. Projet : Soutien au Banco Nordeste de Brésil pour la planification et l'exécution d'actions en matière de crédit au développement rural	Convention entre le Banco Nordeste de Brésil et l'IICA en vue de la réalisation d'un programme de coopération technique relatif au développement rural de la région	Brésil	BNS	687,7 687,7
III. Projet : Coopération technique avec la Corporation de développement de la vallée du San Francisco (CODEVASF), et l'IICA, établissant la coopération technique en matière d'organisation de producteurs, d'assistance technique, de planification et de mise en oeuvre aidées sur des projets d'agriculture irriguée	Convention entre la Corporation de développement de la vallée du San Francisco (CODEVASF), et l'IICA, établissant la coopération technique en matière d'organisation de producteurs, d'assistance technique, de planification et de mise en oeuvre aidées sur des projets d'agriculture irriguée	Brésil	CODEVASF/ Banque mondiale	1 344,0 1 120,0
III. Projet : Coopération technique avec le Secrétariat d'État contre la sécheresse (DHQCS) dans le domaine de l'exploitation et de l'entretien des périmètres irrigués	Convention entre le Secrétariat d'État contre la sécheresse (DHQCS) et l'IICA, établissant la coopération technique au programme d'agriculture irriguée	Brésil	DHQCS	220,0 220,0
III. Projet : Coopération technique à la mise en oeuvre du projet d'irrigation Nordeste I	Convention entre le Secrétariat exécutif du Programme national d'irrigation et l'IICA, établissant la coopération technique au projet d'irrigation Nordeste I, avec l'intervention du Secrétariat d'État contre la sécheresse	Brésil	SENIR/ Banque mondiale	336,0 560,0
III. Projet : Soutien au Secrétariat d'État à la Réforme agraire (SNARA) pour la formulation et l'exécution de programmes et projets de développement rural et de coopératisme dans les zones réformées et colonisées	Convention entre le ministère de l'Agriculture et de la réforme agraire et l'IICA, visant la formulation et la mise en oeuvre de programmes et projets de développement rural et de coopératisme dans des zones visées par la réforme agraire	Brésil	SNARA/ DEMAGROP	2 274,7 2 274,7
III. Projet : Soutien à l'Institut national de la colonisation et de la réforme agraire (INCRA) pour la modernisation administrative, la formation des ressources humaines, la formulation et l'exécution de projets de développement dans des zones d'éta-	Convention entre l'Institut national de la colonisation et de la réforme agraire et l'IICA, en vue de faciliter la modernisation de l'administration de l'INCRA et la formation de ses fonctionnaires dans la formulation de projets de développement dans des zones d'établissement	Brésil	INCRA	1 671,0 1 671,0

NOM DU PROJET/ACTION DE SOUTIEN ADMINISTRATIF	NOM DE L'ACCORD/CONVENTION/CONTRAT/LETTRE D'ENTENTE/ETC.	PAYS	SOURCE DE FINANCEMENT	MILLIERS DE \$ US 1992	MILLIERS DE \$ US 1993
III. Projet : Coopérer avec le ministère de l'Éducation dans la définition de stratégies et la mise en oeuvre de politiques d'enseignement structurés et non structurés en milieu rural	Convention de coopération technique entre le ministère de l'Éducation du Brésil et l'IICA	Brésil	MEC/PMMD	224,0	112,0
V. Projet : Système de gestion intégré de problèmes phytosanitaires	Convention entre l'IICA et l'Association nationale des moyens de défense agricoles (ANDEF) du Brésil, destinée à renforcer les actions de coopération technique en matière de protection des cultures	Brésil	ANDEF	110,0	110,0
- Action de soutien administratif pour l'exécution de projets prioritaires sur le manioc (CIAT/PMMD/IOCA)	Convention entre le Centre international d'agriculture tropicale (CIAT) et l'IICA, avec le Secrétariat à l'Agriculture et à la Réforme agraire de l'État de CEARA (SEARA), par l'intermédiaire de l'Agence de recherche agricole du CEARA (EPACE) et l'Agence d'assistance technique et de formation continue rurale du CEARA (EMATERCE) pour la mise en oeuvre du projet intégré pour le développement de la culture du manioc dans l'État de CEARA	Brésil	CIAT	154,0	154,0
- Action de soutien administratif pour l'exécution de projets prioritaires sur les cultures fourragères (CIAT/PASTAGENS)	Accord avec le Centre international d'agriculture tropicale pour développer des actions communes avec l'IICA	Brésil	CIAT	154,0	154,0
I. Projet : Coopération technique au processus de planification agricole du ministère de l'Agriculture	Convention de coopération technique entre le Bureau de planification agricole (ODEPA) du ministère de l'Agriculture du Chili et l'IICA (ODEPA est actuellement la division des études et budgets (DEP))	Chili	ODEPA	26,8	29,5
V. Projet : Renforcement des services de prophylaxie agropastorale	Convention de coopération technique entre le ministère de l'Agriculture du Chili et l'IICA pour appuyer le renforcement du service de l'agriculture et de l'élevage (SAG)	Chili	SAG	16,5	18,3
III. Projet : Accroissement du revenu familial grâce à l'intégration de la femme dans les processus de production (UNIFEM)	Convention de coopération technique entre l'IICA, le Fonds des Nations unies pour le développement de la femme (UNIFEM) et le ministère de l'Agriculture et de l'Élevage (MAG) pour l'exécution du projet «Accroissement du revenu familial grâce à l'intégration de la femme dans les processus de production	Paraguay	UNIFEM	71,7	26,5

NOM DU PROJET/ACTION DE SOUTIEN ADMINISTRATIF	NOM DE L'ACCORD/CONVENTION/CONTRAT/LETTRE D'ENTENTE/ETC.	PAYS	SOURCE DE FINANCEMENT	MILLIERS DE \$ U.S. 1992	MILLIERS DE \$ U.S. 1993
II. Projet : Prestation de services de coopération technique au projet de création et de transfert de technologie agricole	Convention d'exécution entre le ministère de l'Élevage, de l'Agriculture et de la Pêche (MGAP) de l'Uruguay et l'IICA pour la prestation de services de coopération technique au projet de création et de transfert de technologie agricole	Uruguay	MGAP/IID	239,1	239,1
III. Projet : Renforcement institutionnel de soutien à l'exploitation agricole	Convention entre le ministère de l'Élevage, de l'Agriculture et de la Pêche (MGAP) de l'Uruguay et l'IICA pour contribuer au développement de l'exploitation agricole	Uruguay	MGAP/JUNAGRA	119,8	118,8
V. Projet : Renforcement institutionnel de la Direction de la protection des cultures du ministère de l'Élevage, de l'Agriculture et de la Pêche (MGAP)	Convention de coopération technique entre le ministère de l'Élevage, de l'Agriculture et de la Pêche (MGAP) et l'IICA, pour le renforcement institutionnel de la Direction de la protection des cultures	Uruguay	MGAP/DSV	275,0	286,0
II. Programme coopératif pour le développement technologique agricole du Cône sud (PROCISUR)	Convention de coopération conclue entre l'Institut national de technologie agricole (INTA) de la République argentine, l'Institut bolivien de technologie agricole (IBTA) de la République de Bolivie, l'Entreprise brésilienne de recherches agricoles (EMBRAPA) de la République fédérative du Brésil, l'Institut de recherche agricole (INIA) de la République du Chili, la Direction de la recherche et du développement agricole et forestier (DIEAF) du ministère de l'Agriculture et de l'Élevage de la République du Paraguay et le Centre de recherches agricoles Walberto Boergers (CIAAB) de la République orientale de l'Uruguay, d'une part, et l'IICA, d'autre part, pour l'institutionnalisation du Programme coopératif de recherche agricole du Cône sud (PROCISUR)	Zône sud et Bolivie	Pays	164,1	164,1
I. Projet : Stratégies de développement agricole et rural	Plan opérationnel, Assistance technique agricole. Projet ACDI n° 540/13127	Siège central	ACDI	25,0	
I. Projet : Information et analyse de la politique agricole	Lettre d'entente entre l'Agence espagnole de coopération internationale et l'IICA. Accord pour financer le Système d'information pour l'analyse de la politique agricole	Siège central	AECI	100,0	

MON DU PROJET/ACTION DE SOUTIEN ADMINISTRATIF	MON DE L'ACCORD/CONVENTION/CONTRAT/LETTRE D'ENTENTE/ETC.	PAYS	SOURCE DE FINANCEMENT	MILLIERS DE S. US 1992-1995
I. Projet : Analyse et consultation on matière de politiques agricoles	Accord SAREC/IICA (5/3 12 IICA) Analyse de politique micro-économique et de l'impact du rajustement structurel dans l'agriculture	Siège central	SAREC	85,6
II. Projet : Systèmes d'information pour l'Amérique latine et les Antilles (ISAPLAC)	Convention de donation CROI (90-064)/IICA pour le projet «Système d'information pour la production animale en Amérique latine et aux Antilles (ISAPLAC)»	Siège central	CROI	72,3
II. Projet : Réseau de recherche sur les systèmes de production animale de l'Amérique latine et des Antilles (RISPAL)	Protocole sur les conditions de la subvention (3-0-89-0056) «Réseau de recherche sur les systèmes de production animale de l'Amérique latine et des Antilles»	Siège central	CROI	103,2
III. Projet : Renforcement des institutions de développement rural	Protocole sur les conditions de la subvention CROI/IICA (90-0108)	Siège central	CROI	54,5
III. Projet : Formation en techniques de communication de masse et de groupe pour des organisations gouvernementales. Les	Accord sur la contribution suédoise à la formation en techniques de communication de masse et de groupe pour des organisations gouvernementales et non gouvernementales qui travaillent avec des femmes en Amérique centrale	Siège central	ASDI	54,9
IV. Projet : Soutien au Programme de l'Hémisphère pour le développement agroalimentaire rural (PRODAR)	Protocole sur les conditions de la subvention CROI/IICA «Réseaux agro-alimentaires (Amérique latine)» 90-0112)	Siège central	CROI	93,7
-	«Soutien à l'institutionnalisation du travail de la femme en milieu rural» Phase II UNIFEM (RLA/90/NOG)	Siège central	UNIFEM	129,3
-	Accord de coopération technique conclu entre le ministère des Relations extérieures de Finlande par l'intermédiaire de l'Autorité finlandaise pour le développement international et l'IICA (FINNIDA)	Siège central	FINNIDA	63,4
				41,7

NOM DU PROJET/ACTION DE SOUTIEN ADMINISTRATIF	NOM DE L'ACCORD/CONVENTION/CONTRAT/LETTRE D'ENTENTE/ETC.	PAYS	SOURCE DE FINANCEMENT	MILLIERS DE \$ US 1992	MILLIERS DE \$ US 1993
-	Projet : Promotion pour le développement agricole soutenu	Siège central	GTZ	101,5	
-	Projet : Renforcement des programmes de l'IICA dans le cadre du Plan à moyen terme	Siège central	ACDI	182,1	
-	Projet de communication appliquée à l'éducation et au développement rural en Amérique centrale et aux Antilles	Siège central	Radio Pays-Bas	87,0	
-	Projet : Unité de l'élaboration des projets	Siège central	BID	1 136,9	
			TOTAL	25 235,7	20 669,0

2. D'autoriser le Directeur général à définir et à exécuter les projets financés avec des ressources extérieures qui font l'objet de négociations et qui sont présentés à l'annexe 3 du projet de programme-budget.

3. D'autoriser le Directeur général à accepter les contributions et les dons et à conclure les contrats qui ne sont pas expressément inclus dans la présente résolution, à la condition qu'ils s'inscrivent dans le cadre des objectifs des programmes de l'IICA, le Directeur devant au préalable en aviser les États membres du Comité exécutif lorsque le montant des contrats excède 500 000 \$ US par an. Ces contrats doivent contenir des dispositions prévoyant que les montants inclus couvrent les frais administratifs et techniques indirects conformément à la résolution IICA/JIA/Res.70(III-0/85) adoptée en octobre 1985 à la réunion du Conseil interaméricain de l'agriculture.

4. De prendre des dispositions pour que tout solde non utilisé provenant d'accords, de conventions, de contrats, de lettres d'entente, etc., pendant les années 1992 et 1993 soit tenu en réserve dans le Fonds en fiduciaire de l'IICA et soit utilisé conformément aux conditions de versement des contributions.

5. D'autoriser le Directeur général à ajuster les montants des projets élaborés sur la base de chiffres estimatifs dans la mesure où les ressources seront effectivement confirmées par les institutions participantes.

IICA/CE/Res.156(XI-O/91)
26 juin 1991
Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 156

INCLUSION DE SAINT-KITTS-ET-NEVIS AU TABLEAU DE
FORMATION DU COMITÉ EXÉCUTIF

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa onzième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc.221(91), «Inclusion de Saint-Kitts-et-Nevis au tableau de formation du Comité exécutif»,

CONSIDÉRANT :

Que la Convention sur l'Institut, à l'alinéa 8.e et à l'article 13, le Règlement intérieur du Conseil inter-américain de l'agriculture (le Conseil), aux alinéas 2.e et 4.d, et le Règlement intérieur du Comité exécutif, à l'article 5, établissent que le Comité exécutif est composé de douze États membres élus par le Conseil interaméricain de l'agriculture, chaque fois pour une période de deux ans, sur la base d'un roulement partiel et d'une distribution géographique équitable, et que le Conseil réglemente les modalités de désignation des États membres qui forment le Comité ;

Que l'article 5.A du Règlement intérieur du Comité exécutif établit la procédure réglementaire de formation du Comité ;

Que le tableau de formation du Comité exécutif, adopté par la résolution IICA/JIA/Res.2(I-E/81), a été modifié en 1981 par la résolution IICA/JIA/Res.25(II-E/83) et en 1987 par la résolution IICA/JIA/Res.126(IV-0/87), en vertu de l'entrée de la Dominique et de Sainte-Lucie, d'Antigua-et-Barbuda et de Saint-Vincent-et-Grenadines, respectivement, en tant qu'États membres de l'Institut ;

Que Saint-Kitts-et-Nevis a signé de la main de son représentant dûment autorisé, le 17 juin dernier, la Convention sur l'IICA, devenant ainsi État membre de l'institut ;

Que ce pays doit faire partie du groupe IV des États membres conformément à la procédure établie par le Conseil, ce qui nécessite une modification du tableau de formation du Comité.

DÉCIDE :

De recommander au Conseil interaméricain de l'agriculture de remplacer, conformément au tableau ci-annexé, la partie finale du tableau de formation du Comité, tableau adopté par la résolution IICA/JIA/Res.126(IV-0/87), de façon à inclure dans le groupe IV Saint-Kitts-et-Nevis en tant que nouvel État membre de l'Institut.

INSTITUT INTERAMÉRICAIN DE COOPÉRATION POUR L'AGRICULTURE

TABLEAU DE FORMATION DU COMITÉ EXÉCUTIF

PAYS															
ANNÉES	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	00	01	02	03	04
GROUPE I															
ÉTATS-UNIS															
ARGENTINE															
MEXIQUE															
CANADA															
BRÉSIL															
VENEZUELA															
GROUPE II															
COLOMBIE															
CHILI															
PÉROU															
URUGUAY															
BOLIVIE															
PARAGUAY															
ÉQUATEUR															
GROUPE III															
COSTA RICA															
PANAMA															
NICARAGUA															
HONDURAS															
GUATEMALA															
EL SALVADOR															
REPUBLIQUE DOM.															
GROUPE IV															
HAÏTI															
GUYANA															
SURINAME															
BARBADE															
GRENADE															
TRINITÉ-ET-TOBAGO															
JAMAÏQUE															
DOMINIQUE															
SAINTE-LUCIE															
ANT.-ET-BARBUDA															
SAINTE-VINCENT-ET-GRENADINES															
ST-KITTS-ET-NEV.															

IICA/CE/Res.157(XI-0/91)
26 Juin 1991
Original : espagnol/anglais

RÉSOLUTION N° 157

RAPPORT D'AVANCEMENT SUR LA TENUE DE LA X^e CONFÉRENCE
INTERAMÉRICAINNE DES MINISTRES DE L'AGRICULTURE (CIMA)
ET DE LA SIXIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL
INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE (CONSEIL)

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa onzième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc.219(91) : «Rapport d'avancement sur la tenue de la X^e Conférence interaméricaine des ministres de l'Agriculture (CIMA) et de la sixième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture (Conseil)»,

CONSIDÉRANT :

Que ce document fait état de l'avancement des travaux effectués par le gouvernement de l'Espagne et l'IICA pour organiser et préparer ces réunions.

DÉCIDE :

1. D'exprimer sa reconnaissance au gouvernement de l'Espagne pour l'appui qu'il a offert à l'Institut afin d'organiser et de préparer ces réunions.

2. De remercier l'Organisation des États américains (OEA) pour l'appui qu'elle lui a offert lors de la convocation de la X^e Conférence interaméricaine des ministres de l'Agriculture.
3. De remercier le Directeur général et son personnel d'avoir préparé une documentation qui sera utile aux délégués pendant les débats tenus à Madrid.
4. D'insister auprès de tous les États membres de l'OEA et de l'IICA pour que leurs ministres de l'Agriculture assistent à ce forum.

IICA/CE/Res.158(XI-0/91)
26 juin 1991
Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 158

FORMATION DES RESSOURCES HUMAINES

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa onzième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc. 218(91), «Rapport du Directeur général sur la formation des ressources humaines»,

CONSIDÉRANT :

Qu'il est nécessaire de revaloriser la formation des capacités humaines pour le développement ;

Que la croissance durable crée des besoins nouveaux en ce qui concerne la formation des principaux acteurs de la société rurale : d'où la nécessité de réaliser, à l'échelle hémisphérique, un effort de formation de ressources humaines aux niveaux appropriés ;

Que, dans le cadre d'une nouvelle stratégie régionale de formation des ressources humaines pour l'agriculture de cette fin de siècle, l'action de l'IICA dans ce domaine et le rôle qu'il peut jouer pour encourager, coordonner ou exécuter les activités de formation sont très importants.

DÉCIDE :

1. D'accueillir favorablement le document IICA/CE/Doc.218 (91), «Rapport du Directeur général sur la formation des ressources humaines».
2. D'affirmer l'appui que le Comité exécutif apporte aux activités proposées et de demander au Directeur général de continuer à redoubler les efforts faits dans cet important domaine.

IICA/CE/Res.159(XI-0/91)
26 juin 1991
Original : espagnol

PROJET DE RÉSOLUTION N° 159

MODIFICATION DU CONTRAT DU CATIE

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa onzième réunion ordinaire,

VU :

Le projet de modification du contrat du CATIE présenté par le conseil d'administration du Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE),

CONSIDÉRANT :

Que le plan stratégique adopté par le CATIE en 1987 englobe un renforcement de l'institution auquel veille le conseil d'administration de ce centre ;

Qu'en application du plan susmentionné, on a procédé à une évaluation des organismes gouvernementaux, ainsi que des programmes techniques et de l'administration du Centre en 1990 ;

Que le conseil d'administration du CATIE a accepté les principales recommandations formulées à la suite de cette évaluation et a élaboré par conséquent un projet de modification du contrat du CATIE avec la collaboration technique de l'IICA ;

Que, par sa résolution XI-10 de mars 1991, le Conseil des ministres du CORECA demande au directeur général de l'IICA, à titre de secrétaire d'office du Conseil interaméricain de l'agriculture, d'inscrire ce projet à l'ordre du jour de la prochaine réunion de ce dernier conseil, qui doit se tenir en septembre 1991.

DÉCIDE :

1. De remettre au Conseil interaméricain de l'agriculture le projet du conseil d'administration du CATIE qui vise à modifier le contrat de ce centre.
2. De recommander au Conseil interaméricain de l'agriculture d'adopter ce projet de modification.
3. De prendre acte des efforts que le conseil d'administration du CATIE et la Direction générale de l'IICA ont faits pour la bonne exécution du plan stratégique de ce centre et le renforcement de cette institution, qui permettra notamment l'obtention de ressources extérieures supplémentaires qui aideront le CATIE à atteindre les buts et objectifs qu'on lui a fixés.

IICA/CE/Res.160(XI-0/91)
26 juin 1991
Original : anglais

RÉSOLUTION N° 160

NÉGOCIATIONS DE L'ACCORD GÉNÉRAL SUR
LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa onzième réunion ordinaire,

CONSIDÉRANT :

Que les États membres de l'IICA ont suivi avec beaucoup d'intérêt la ronde des négociations de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) en Uruguay ;

Que l'issue de ces négociations a une importance capitale pour tous les États membres de l'IICA ;

Que les États membres de l'IICA cherchent des débouchés pour leurs produits agricoles sur les marchés mondiaux ;

Que le nouveau retard mis à réformer le commerce de produits agricoles nuit énormément au bien-être économique et social des pays en voie de développement de l'hémisphère ;

Que ces derniers désirent que les négociations susmentionnées englobent la question d'un traitement plus favorable et plus adapté ;

Que la non-conclusion de la ronde de l'Uruguay, après cinq années de négociations, a eu de graves répercussions sur le commerce mondial, notamment sur la situation commerciale et les économies des pays en voie de développement.

DÉCIDE :

1. De demander à l'IICA d'ajouter la question de la ronde des négociations du GATT en Uruguay à l'ordre du jour de la X^e Conférence inter-américaine des ministres de l'Agriculture, qui se tiendra à Madrid, en Espagne.
2. De recommander au Directeur Général que l'IICA se tienne au courant de l'évolution de la situation et tienne les États membres au fait des répercussions régionales.

IICA/CE/Res.161(XI-0/91)

26 juin 1991

Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 161

MÉDAILLE AGRICOLE INTERAMÉRICAINNE. 1990-1991

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa onzième réunion ordinaire,

VU :

Le rapport présenté par la Commission de sélection des candidats aux distinctions honorifiques interaméricaines dans le secteur rural, et ses recommandations pour l'octroi des prix correspondant à la période 1990-1991,

CONSIDÉRANT :

Que, d'après le rapport présenté, la Commission a effectué une analyse exhaustive des candidatures reçues, conformément au nouveau Règlement sur l'octroi des distinctions honorifiques adopté lors de la cinquième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture ;

Que ce règlement établit que la Médaille agricole interaméricaine est décernée tous les deux ans à une seule personne ;

Que le gouvernement des États-Unis d'Amérique a proposé M. James L. Walker comme candidat à la Médaille agricole interaméricaine de 1990-1991 et que cette candidature a rempli toutes les conditions nécessaires ;

Que, selon les antécédents examinés, le candidat réunit des mérites suffisants pour recevoir cette distinction.

DÉCIDE :

De recommander à la sixième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture de décerner la Médaille agricole interaméricaine de 1990-1991 à M. James L. Walker en reconnaissance publique internationale de sa contribution au développement de l'agriculture et à l'amélioration de la vie rurale.

IICA/CE/Res.162(XI-O/91)
26 juin 1991
Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 162

PRIX AGRICOLE INTERAMÉRICAIN POUR LES JEUNES
PROFESSIONNELS, 1990-1991

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa onzième réunion ordinaire,

VU :

Le rapport présenté par la Commission de sélection des candidats aux distinctions honorifiques interaméricaines dans le secteur rural, et ses recommandations pour l'octroi des prix correspondant à la période 1990-1991,

CONSIDÉRANT :

Que, d'après le rapport présenté, la Commission a effectué une analyse exhaustive des candidatures reçues, conformément au nouveau Règlement sur l'octroi des distinctions honorifiques adopté lors de la cinquième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture ;

Que ce règlement établit que le Prix agricole interaméricain pour les jeunes professionnels est décerné tous les deux ans à une seule personne ;

Que le gouvernement d'El Salvador a proposé l'ingénieur agronome Ramón Eduardo Servellón Rodríguez comme candidat au Prix agricole interaméricain pour les jeunes professionnels de 1990-1991 et que cette candidature a rempli toutes les conditions nécessaires ;

Que, selon les antécédents examinés, le candidat réunit des mérites suffisants pour recevoir cette distinction.

DÉCIDE :

De recommander à la sixième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture de décerner le Prix agricole interaméricain pour les jeunes professionnels de 1990-1991 à l'ingénieur agronome Ramón Eduardo Servellón Rodríguez en reconnaissance publique internationale de son esprit éminent de service et sa contribution à l'amélioration de la vie rurale.

IICA/CE/Res.163(XI-0/91)
26 Juin 1991
Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 163

RIX INTERAMÉRICAIN POUR LA PARTICIPATION DE LA FEMME
AU DÉVELOPPEMENT RURAL. 1990-1991

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa onzième réunion ordinaire,

VU :

Le rapport présenté par la Commission de sélection des distinctions honorifiques interaméricaines dans le secteur rural, et ses recommandations pour l'octroi des prix correspondant à la période 1990-1991,

CONSIDÉRANT :

Que, d'après le rapport présenté, la Commission a effectué une analyse exhaustive des candidatures reçues, conformément au nouveau Règlement sur l'octroi des distinctions honorifiques adopté lors de la cinquième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture ;

Que ce règlement établit que le Prix interaméricain pour la participation de la femme au développement rural est décerné tous les deux ans à une seule personne ;

Que le gouvernement du Honduras a proposé M^{me} María Orfilia Valle comme candidate au Prix interaméricain pour la participation de la femme au développement rural pour 1990-1991 et que cette candidature a rempli toutes les conditions nécessaires ;

Que, selon les antécédents examinés, la candidate réunit des mérites suffisants pour recevoir cette distinction.

DÉCIDE :

De recommander à la sixième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture de décerner le Prix interaméricain pour la participation de la femme au développement rural de 1990-1991 à M^{me} María Orfilia Valle en reconnaissance publique internationale de son éminente contribution à l'amélioration de la qualité de la vie rurale.

IICA/CE/Res.164(XI-0/91)
26 juin 1991
Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 164

DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE SÉLECTION
POUR L'EXERCICE BIENNAL 1992-1993

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa onzième réunion ordinaire,

CONSIDÉRANT :

Que le Règlement sur l'octroi des distinctions honorifiques interaméricaines dans le secteur rural, adopté par la résolution IICA/JIA/Res.174(V-0/89), établit une commission de sélection des candidats à ces distinctions, composée de représentants de cinq États membres du Comité exécutif, les années où le Conseil interaméricain de l'agriculture tient sa réunion ordinaire ;

Que ce même règlement stipule que quatre des membres désignés représenteront les quatre régions de l'IICA, que le cinquième représentera les États-Unis et le Canada et que leur sélection se fera par ordre alphabétique conformément au critère établi ;

Qu'il est nécessaire de former la commission qui exercera ses fonctions au cours de l'exercice biennal commençant le 1^{er} janvier 1992.

DÉCIDE :

D'informer le Conseil interaméricain de l'agriculture que, conformément au règlement correspondant, la Commission de sélection des candidats aux distinctions honorifiques interaméricaines dans le

secteur rural, au cours de l'exercice biennal 1992-1993, devra être composée du représentant, auprès du Conseil, des États membres suivants : Bolivie, États-Unis, Mexique, Paraguay et Saint-Kitts-et-Nevis.

IICA/CE/Res.165(XI-0/91)
26 juin 1991
Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 165

TITRE DE FONCTIONNAIRE HONORAIRE
À M. CARLOS ENRIQUE FERNÁNDEZ

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa onzième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc.222(91), «Candidatures au titre de fonctionnaire honoraire»,

CONSIDÉRANT :

Que M. Carlos Enrique Fernández a consacré une grande partie de sa vie professionnelle au service de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture, où il a occupé des postes importants et rempli ses fonctions avec beaucoup de dévouement, de compétence et de succès ;

Que M. Fernández remplit toutes les conditions prescrites à l'article 13 du Règlement intérieur de la Direction générale pour obtenir le titre de «fonctionnaire honoraire».

DÉCIDE :

De recommander au Conseil interaméricain de l'agriculture d'accorder à M. Carlos Enrique Fernández le titre de «fonctionnaire honoraire» de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture, avec tous les privilèges et prérogatives que lui confère ce titre.

IICA/CE/Res.166(XI-O/91)
26 juin 1991
Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 166

TITRE DE FONCTIONNAIRE HONORAIRE À M. CARLOS MOLESTINA

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa onzième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc.222(91), «Candidatures au titre de fonctionnaire honoraire»,

CONSIDÉRANT :

Que M. Carlos Molestina a consacré une grande partie de sa vie professionnelle au service de l'Institut inter-américain de coopération pour l'agriculture, où il a occupé des postes importants et rempli ses fonctions avec beaucoup de dévouement, de compétence et de succès ;

Que M. Molestina remplit toutes les conditions prescrites à l'article 13 du Règlement intérieur de la Direction générale pour obtenir le titre de «fonctionnaire honoraire».

DÉCIDE :

De recommander au Conseil interaméricain de l'agriculture d'accorder à M. Carlos Molestina le titre de «fonctionnaire honoraire» de l'Institut inter-américain de coopération pour l'agriculture, avec tous les privilèges et prérogatives que lui confère ce titre.

IICA/CE/Res.167(XI-0/91)
26 juin 1991
Original : anglais

RÉSOLUTION N° 167

DÉLÉGATION DE FONCTIONS ADMINISTRATIVES DU CONSEIL
INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE AU COMITÉ EXÉCUTIF ;
OCTROI DES TITRES HONORIFIQUES

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa onzième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc.222(91), «Candidatures au titre de fonctionnaire honoraire»,

CONSIDÉRANT :

Qu'en vertu de l'article 13 du Règlement intérieur de la Direction générale et de l'article 1.6.1 du Règlement du personnel, le Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil) est seul habilité à qualifier d'honoraires d'anciens membres du personnel de l'IICA ;

Que le pouvoir du Conseil de qualifier d'honoraires des membres du personnel ne fait pas partie des fonctions qu'il ne peut déléguer en vertu de l'article 4 de son Règlement intérieur ;

Que, pour assurer l'efficacité des réunions du Conseil, il convient de déléguer en permanence au Comité exécutif l'octroi des titres honorifiques ;

Qu'en vertu de l'alinéa 4.s de son Règlement intérieur, le Comité exécutif est autorisé à proposer au Conseil «les amendements qu'il juge nécessaires aux normes

et aux règlements de l'Institut», et qu'en vertu de l'article 3.0 de son Règlement intérieur, le Conseil est autorisé à approuver ces modifications.

DÉCIDE :

1. De recommander au Conseil interaméricain de l'agriculture de déléguer en permanence l'octroi des titres honorifiques au Comité exécutif.
2. De recommander au Conseil interaméricain de l'agriculture d'ordonner au Directeur général de préparer, pour la considération du Comité exécutif à sa douzième réunion ordinaire et celle du Conseil à sa septième réunion ordinaire, des projets de modifications aux règlements de l'Institut afin d'incorporer cette délégation dans ces règlements.
3. De recommander au Conseil interaméricain de l'agriculture de donner instruction au Comité exécutif de proposer, avec l'aide du Directeur général, pour la considération du Conseil à sa septième réunion ordinaire, la délégation au Comité exécutif d'autres fonctions du Conseil, ainsi que les modifications correspondantes aux règlements pertinents de l'Institut, afin de réduire le nombre des questions administratives qui nécessitent l'examen et l'approbation du Conseil.

IICA/CE/Res.168/(XI-O/91)
26 juin 1991
Original : espagnol

PROJET DE RÉSOLUTION N° 168

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA SIXIÈME RÉUNION ORDINAIRE
DU CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa onzième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc.223(91), «Ordre du jour provisoire de la sixième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture»,

CONSIDÉRANT :

Que l'alinéa 4.p du Règlement intérieur du Comité exécutif établit que celui-ci doit : «Analyser l'ordre du jour provisoire des réunions du Conseil» ;

Que le Comité exécutif, à sa onzième réunion ordinaire, a analysé cet ordre du jour.

DÉCIDE :

D'accepter le document IICA/CE/Doc.223(91) comme ordre du jour provisoire de la sixième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture.

IICA/CE/Res.169(XI-0/91)
26 juin 1991
Original : espagnol

PROJET DE RÉSOLUTION N° 169

DATE ET SIÈGE DE LA DOUZIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU
COMITÉ EXÉCUTIF

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa onzième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc.216(91), «Date et siège de la douzième réunion ordinaire du Comité exécutif»,

CONSIDÉRANT :

Qu'il est nécessaire d'indiquer la date et le lieu de la douzième réunion ordinaire du Comité exécutif ;

Que, conformément à l'article 19 du Règlement intérieur du Comité exécutif, cet organe doit tenir une réunion ordinaire chaque année ;

Que, conformément à l'article 22, lorsqu'aucun État membre n'offre d'accueillir cette réunion, cette dernière se tient au siège de l'Institut.

DÉCIDE :

1. De tenir la douzième réunion ordinaire du Comité exécutif au siège de l'IICA, à San José, Costa Rica, pendant la troisième semaine de septembre 1992.

2. De charger le Directeur général de convoquer et d'inviter les États membres et les autres participants conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.



SIGNATURE DU RAPPORT


**SIGNATURE DU RAPPORT DE LA ONZIÈME RÉUNION
ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF**

En application des dispositions de l'article 91 du Règlement intérieur du Comité exécutif, il est procédé à la signature du rapport de la onzième réunion ordinaire du Comité exécutif à seize heures le vingt-six juin mil neuf cent quatre-vingt-onze au siège de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture.

Le présent rapport, qui est présenté en français, en anglais, en espagnol et en portugais, dont les versions font également foi, sera édité par le secrétariat avant d'être publié dans la série Documents officiels. Seront également incorporés les changements adoptés à la séance de clôture.

Le Secrétaire déposera les originaux dans les archives de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture, et la Direction générale enverra la version officielle du présent rapport aux gouvernements des États membres, aux observateurs permanents de l'Institut et aux autres participants à la réunion.

San Isidro de Coronado, San José. Costa Rica.


Marto E. Piñero
Directeur général et
Secrétaire d'office


Ferdinand Henry
Président

RAPPORT DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DES POUVOIRS

**RAPPORT DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DES POUVOIRS
DE LA ONZIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF**

Conformément aux dispositions de l'article 50 du Règlement intérieur du Comité exécutif, celui-ci a formé la Commission de vérification des pouvoirs de la onzième réunion ordinaire et désigné les représentants du Canada, du Chili, du Honduras et de la Jamaïque pour la composer.

La Commission a procédé à l'élection des membres de la Direction, lesquels sont les suivants :

Président : M. Rudyard E. Lawson, de la Jamaïque
Vice-président : M. David Sherwood, du Canada
Rapporteur : M. Ignacio Concha, du Chili

La Commission a ensuite examiné les pouvoirs des délégations présentes, à savoir celles du Brésil, du Canada, du Chili, de la Dominique, du Honduras, de la Jamaïque, du Nicaragua, du Panama, du Pérou, de Sainte-Lucie, de l'Uruguay et du Venezuela ; elle les a trouvés conformes au Règlement intérieur du Comité exécutif.

D'autre part, la Commission de vérification des pouvoirs se permet de proposer que pour les réunions à venir, l'IICA demande, par l'intermédiaire de ses bureaux dans les pays membres, directement aux États membres d'envoyer leurs pouvoirs respectifs au moins deux semaines avant les réunions.

San José, Costa Rica, le 26 juin 1991.

R. Shawson

Représentant de la Jamaïque
Président

Amir y. Shua

Représentant du Canada
Vice-président

IGNACIO CONCHA

Représentant du Chili
Rapporteur

Roberto Villeda

Roberto Villeda
Représentant du Honduras

RAPPORT DE LA COMMISSION DE SÉLECTION

**RAPPORT DE LA COMMISSION DE SÉLECTION DES CANDIDATS AUX
DISTINCTIONS HONORIFIQUES POUR 1990-1991 SOUMIS
À LA ONZIÈME RÉUNION ORDINAIRE
DU COMITÉ EXÉCUTIF**

La Commission de sélection pour 1990-1991, formée du Canada, du Brésil, de la Dominique, du Honduras et du Pérou, s'est réunie au siège de l'IICA, à San José, Costa Rica, le 21 juin 1991, avec la participation du secrétaire de la Commission. Elle a pour but d'examiner conjointement les antécédents de tous les candidats aux distinctions honorifiques interaméricaines dans le secteur rural qui lui ont été proposés, en vue de soumettre à la onzième réunion ordinaire du Comité exécutif ses recommandations quant à l'octroi des diverses distinctions.

Pour régler la première question à l'ordre du jour, il est procédé à l'élection du président de la Commission, M. José Alfredo La Rosa Bardales, représentant du Pérou, élu à l'unanimité.

Cette formalité réglementaire remplie, la Commission a procédé à une étude exhaustive de la documentation correspondant aux 18 candidats présentés par neuf États membres de l'IICA : Bolivie, Colombie, Costa Rica, El Salvador, États-Unis d'Amérique, Haïti, Honduras, Jamaïque et Panama.

Les candidatures se ventilent comme suit :

- Médaille agricole interaméricaine : 7 candidats.
- Prix agricole interaméricain pour les jeunes professionnels : 6 candidats.
- Prix interaméricain pour la participation de la femme au développement rural : 5 candidates.

Sont exclus, par décision de la Commission, les candidats qui n'ont pas été présentés dans les délais convenus ou dont la documentation était incomplète. Il convient de signaler que le Secrétariat avait envoyé toute cette documentation en temps voulu à chacun des membres de la Commission, dans son pays, pour qu'il en fasse une étude préliminaire.

Se fondant sur l'étude effectuée et avec la justification pertinente dans chaque cas, la Commission recommande au Comité exécutif de procéder à l'octroi des distinctions honorifiques interaméricaines dans le secteur rural pour l'exercice 1990-1991 comme suit :

1. Médaille agricole interaméricaine

Décerner cette distinction honorifique à M. James L. Walker, dont la candidature a été proposée par le gouvernement des États-Unis d'Amérique.

Justification :

Les services fournis par M. Walker dans le domaine international durant de longues années ont contribué au développement de l'agriculture en Amérique latine. M. Walker a commencé ses activités en 1962 et travaillé de concert avec des scientifiques des trois Amériques et des Antilles jusqu'à ce jour. Son travail de pionnier en matière d'expérimentation des sols a profité aux agriculteurs à faible revenu et est devenu le mode privilégié d'étude de la fertilité des sols et du rendement des cultures dans toute la région de l'Amérique centrale.

En 1976, il y avait déjà dans toute cette région un réseau de laboratoires d'étude des sols qui était relié à un poste central de consultation au sein du CATIE. Ce poste, qui a aussi été conçu et mis en place par M. Walker, fait tous les ans l'analyse de milliers d'échantillons de sol prélevés par les agriculteurs et les chercheurs. Il se sert, à cette fin, de procédés

uniformes mis au point par M. Walker. Les techniques adoptées par ce dernier pour la conception et la gestion des essais sur le terrain sont utilisées à l'heure actuelle dans toute la région, tout comme ses méthodes rapides d'analyse statistique. Les méthodes mises en place par M. Walker en matière de recherche, de formation et de développement agricole ont permis à la région d'économiser des centaines de milliers de dollars.

Il a également conçu et mis en oeuvre le Projet mondial de culture de tissus pour les récoltes, au coût de cinq millions de dollars (ce projet se déroule de concert avec les programmes du CATIE), et le Programme relatif aux limitations apportées à la recherche, pour les centres de recherche agricole internationale du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI). Ce programme, dont le coût s'élève à plusieurs millions de dollars, a considérablement aidé le CIMMYT, le CIAT et le CIP en Amérique latine.

L'oeuvre de M. Walker se reflète dans une longue liste de publications, qui comprend tant des monographies que des articles dans des revues scientifiques et des exposés présentés à l'occasion de conférences et de séminaires, sans parler d'un grand nombre de publications écrites avec d'autres scientifiques, à la fois en anglais et en espagnol.

2. Prix agricole interaméricain pour les jeunes professionnels

Décerner cette distinction honorifique à l'ingénieur agronome Ramón Eduardo Servellón Rodríguez, dont la candidature a été proposée par le gouvernement d'El Salvador.

Justification :

M. Servellón a commencé son travail de chercheur en 1983, au Centre de technologie agricole (CENTA), où il occupe actuellement le poste de coordinateur du programme

de recherche sur le riz. Il a effectué, avec dévouement et un sens des responsabilités, un vaste travail dans le cadre du Programme de recherche sur le riz, notamment dans le domaine de l'amélioration des cultures, en coordonnant et en exécutant des travaux en collaboration avec des organismes internationaux. Il a été chargé de la production de semences de riz des catégories enregistrée et certifiée et a obtenu des semences de haute qualité génétique.

Par ailleurs, il a fait de la recherche de type agronomique portant, entre autres, sur la lutte contre les mauvaises herbes, la densité des semis et les niveaux de fertilisation des sols. Le résultat de ces recherches a eu un impact direct sur la productivité de la culture du riz, l'adoption de ces nouvelles pratiques de gestion ayant permis d'augmenter jusqu'à 45 % le rendement de cette culture.

M. Servellón est l'auteur de diverses publications découlant en majeure partie de ses recherches sur le riz.

3. Prix interaméricain pour la participation de la femme au développement rural

Décerner cette distinction à M^{me} María Orfilia Valle, dont la candidature a été proposée par le gouvernement du Honduras.


Justification :

M^{me} Valle justifie d'une longue expérience de travail au sein d'institutions publiques à vocation agricole et sociale du Honduras. Elle a consacré ses vingt dernières années de travail à des programmes pour la femme et les jeunes en milieu rural, axés sur l'amélioration intégrale des conditions de vie de la famille paysanne. Elle a contribué, en sa qualité de spécialiste de l'économie domestique, à la formation d'un grand nombre de technologues et de producteurs qui se consacrent au développement des collectivités rurales.

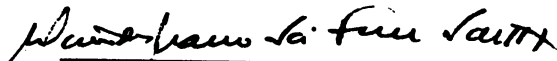
En dépit des conditions rurales défavorables qui prévalent dans la société hondurienne, en ce qui concerne les programmes axés sur la femme, elle a réussi à mettre sur pied une équipe d'animateurs qui ont fait bien prendre conscience du rôle que joue la femme dans la société, et notamment dans le développement par sa participation aux activités de production. Cette participation est devenue une tendance et jouit d'un important appui technique et financier de la part des institutions du secteur public agricole et, par ailleurs, de la reconnaissance des agences de développement.

M^{me} Valle a publié quelques ouvrages qui constituent des guides précieux d'économie domestique pour la femme.

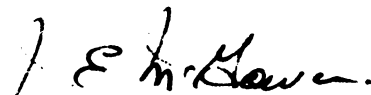
Signé à San José, Costa Rica, le 21 juin 1991.



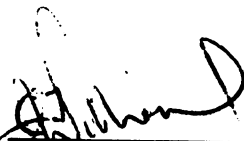
 José Alfredo La Rosa
 Représentant du Pérou
 Président



 Milciades Sá Freire de
 Souza
 Représentant du Brésil



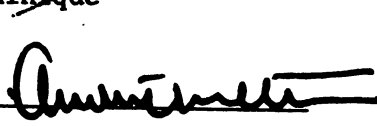
 John E. McGowan
 Représentant du Canada



 Eliud Williams
 Représentant de la
 Dominique



 Eduardo Alexis Navarro
 Représentant du Honduras



 J. André Ouellette
 Secrétaire de la
 Commission de
 sélection

ORDRE DU JOUR

IICA/CE/Doc.209(91)rev.

ORDRE DU JOUR

1. Programme de travail IICA/CE/Doc.210(91)
2. Rapport annuel 1990 IICA/CE/Doc.211(91)
3. Rapport des commissaires aux comptes et commentaires du Directeur général sur le rapport des commissaires aux comptes IICA/CE/Doc.212(91)
4. Rapport sur la suite donnée résolutions de la dixième réunion ordinaire du Comité exécutif IICA/CE/Doc.213(91)
5. Rapport sur la suite donnée aux résolutions de la cinquième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture IICA/CE/Doc.214(91)
6. Projet de programme-budget 1992-1993 IICA/CE/Doc.215(91)
7. Date et siège de la douzième réunion ordinaire du Comité exécutif IICA/CE/Doc.216(91)
8. Rapport du Directeur général sur les programmes de l'IICA (programmes II et IV) IICA/CE/Doc.217(91)

9. Rapport du Directeur général IICA/CE/Doc.218(91)
sur la formation des ressour-
ces humaines
10. Rapport d'avancement sur la IICA/CE/Doc.219(91)rev.
tenue de la X^e Conférence
interaméricaine des ministres
de l'Agriculture (CIMA) et de
la sixième réunion ordinaire
du Conseil interaméricain
de l'agriculture (Conseil)
11. Rapport du Directeur général IICA/CE/Doc.220(91)
sur le PLANALC
12. Inclusion de Saint-Kitts-et- IICA/CE/Doc.221(91)
Nevis au tableau de forma-
tion du Comité exécutif
13. Rapport de la Commission de Sans numéro
sélection des candidats aux
distinctions honorifiques
de 1990-1991 soumis à la on-
zième réunion ordinaire du
Comité exécutif
14. Candidatures au titre de IICA/CE/Doc.222(91)rev.
fonctionnaire honoraire
15. Ordre du jour provisoire de IICA/CE/Doc.223(91)
la sixième réunion ordi-
naire du Conseil interamé-
ricain de l'agriculture
16. Désignation des membres de IICA/CE/Doc.224(91)
la commission de sélection
pour l'exercice biennal
1992-1993
17. Autres questions

18. Modifications proposées
pour clarifier le Rè-
glement intérieur de la
Direction générale et le
Règlement du personnel

IICA/CE/Doc.225(91)

LISTE DES PARTICIPANTS

ÉTATS MEMBRES DE L'IICA QUI SIÈGENT AU COMITÉ EXÉCUTIFBRÉSIL

Titulaire :

Milciades Sá Freire de Souza
Sub-Chefe do Gabinete do Ministro da Agricultura
Ministério da Agricultura e Reforma Agrária
Brasília, D.F.

Suppléant :

Julio Boaventura Matos
Secretario
Embaixada do Brasil na Costa Rica
Apartado 10132
San José

CANADA

Titulaire :

John E. McGowan
Sous-ministre adjoint principal
Ministère de l'Agriculture
e Édifice Sir John Carling
Ottawa (Ontario), K1A 0C5

Suppléant :

Henry G. Pardy
Ambassadeur du Canada au Costa Rica
Ambassade du Canada au Costa Rica
Apartado 10.303
San José

Consultants :

David Sherwood
Directeur Général
Direction des stratégies et
des services internationaux
Ministère de l'Agriculture
Édifice Sir John Carling
Ottawa (Ontario), K1A 0C5

Paul Durand
Directeur
Relations avec l'Amérique du Sud
Affaires extérieures et Commerce
extérieur
Ministère des Affaires extérieures
Ottawa (Ontario), K1A 0A6

Christian Lapointe
Analyste de programmes
Agence canadienne de développement
international (ACDI)
Hull (Québec), H1A 0G4

Michael Shepherd
Conseiller en gestion financière
Ambassade du Canada au Costa Rica
Apartado 10.303
1000 San José

David Johnston
Spécialiste de l'agriculture
Direction générale des Ressources
naturelles (ACDI)
200, promenade du Portage
Hull (Québec), K1A, 0G4

Lucie Larose
Coordinatrice canadienne du projet
IICA-ACDI
Agriculture Canada
Édifice Journal sud, 18^e étage
Ottawa (Ontario), K1A, 0C5

CHILI

Titulaire :

Maximiliano Cox Balmaceda
Ministro de Agricultura, Subrogante
Ministerio de Agricultura
Santiago

Suppléant :

Ignacio Concha
Segundo Secretario
Embajada de Chile en Costa Rica
Apartado 10.102
San José

DOMINIQUE

Titulaire :

Eliud Williams
Permanent Secretary
Ministry of Agriculture, Lands
and Fisheries
Government Headquarters
Roseau

HONDURAS**Titulaire :**

Roberto Villeda Toledo
Asesor del Ministro de Recursos Naturales
Secretaría de Recursos Naturales
Tegucigalpa

Suppléant :

Eduardo Alexis Navarro
Director del Programa de Recursos Humanos
Secretaría de Recursos Naturales
Tegucigalpa

JAMAÏQUE**Titulaire :**

Rudyard E. Lawson
Minister of State
Ministry of Agriculture
Kingston 6

NICARAGUA**Titulaire :**

Róger Montiel Gavarrete
Director General de Planificación
Ministerio de Agricultura y Ganadería
Managua

PANAMA**Titulaire :**

Humberto Mulino
 Director de Cooperación
 Internacional (DICOI)
 Ministerio de Desarrollo Agropecuario
 Panamá

PÉROU**Titulaire :**

José Alfredo La Rosa Bardales
 Director General
 Oficina de Planificación
 Ministerio de Agricultura
 Lima

SAINTE-LUCIE**Titulaire :**

Ferdinand Henry
 Minister for Agriculture, Lands, Fisheries,
 Forestry and Cooperatives
 Ministry of Agriculture, Lands, Fisheries,
 Forestry and Cooperatives
 Castries

Suppléant :

Cosmos Richardson
 Secretary of Agriculture
 Ministry of Agriculture, Lands, Fisheries,
 Forestry and Cooperatives
 Castries

URUGUAY**Titulaire :**

Jorge Fernández Reyes
Director General
Ministerio de Ganadería, Agricultura y
Pesca
Montevideo

Suppléant :

Juan Carlos Jorge
Coordinador Unidad de Proyectos
de OPYPA
Ministerio de Ganadería, Agricultura
y Pesca
Montevideo

VENEZUELA**Titulaire :**

Germán Roche
Director General Sectorial de
Planificación, Enc.
Ministerio de Agricultura y Cría
Caracas

Suppléant :

Mercedes Delgado
Planificador
Dirección de Relaciones Internacionales
Ministerio de Agricultura y Cría
Caracas

ÉTATS MEMBRES DE L'IICA QUI NE SIÈGENT PAS AU COMITÉ
EXÉCUTIF

ARGENTINE

Titulaire :

Carlos G. Pezzano Rava
Consejero de Embajada
Embajada de Argentina en Costa Rica
Apartado 1963
San José

Suppléant :

Martín Gómez Bustillo
Segundo Secretario
Embajada de Argentina en Costa Rica
Apartado 1963
San José

BOLIVIE

Titulaire :

Hernán Zeballos Hurtado
Subsecretario de Desarrollo Agropecuario
Ministerio de Asuntos Campesinos y
Agropecuarios
La Paz

Suppléant :

Rolando Tapia
Encargado de Negocios
Embajada de Bolivia en Costa Rica
Apartado 84.810
1000 San José

COLOMBIE

Titulaire :

Fidel Humberto Cuéllar
Viceministro de Agricultura
Ministerio de Agricultura
Bogotá

COSTA RICA

Titulaire :

Rómulo Olivo Filippe
Director de la Secretaría Ejecutiva de Planificación
Sectorial de Desarrollo Agropecuario (SEPSA)
Apartado 10.094
1000 San José

EL SALVADOR

Titulaire :

Jaime Mauricio Salazar
Viceministro de Agricultura
Ministerio de Agricultura y Ganadería
San Salvador

ÉTATS-UNIS

Titulaire :

Max Witcher
Director
International Relations
Office of International Cooperation
and Development (OICD)
U.S. Department of Agriculture
Washington, D.C. 20250

Suppléant :

Owen B. Lee
Alternate Representative
Permanent Mission of the USA to the OAS
Department of State
Washington, D.C. 20520

Consultants :

Ronald V. Curtis
Chief Agricultural Officer
ROCAP/AID
U.S. Embassy in Guatemala
Guatemala

L. Whetten Reed
Deputy Director
Research and Scientific Exchange
Division, OICD
U.S. Department of Agriculture
Washington, D.C. 20250

David Young
Agricultural Attaché
U.S. Embassy
Apartado 10.053
1000 San José

HAÏTI**Titulaire :**

Emmanuel Grand Pierre
Chef du Cabinet du ministre de l'Agriculture
Ministère de l'Agriculture, des Ressources
naturelles et du Développement rural
Port-au-Prince

MEXIQUE**Titulaire :**

Jorge Collard
Director General
Dirección General de Asuntos Internacionales
Secretaría de Agricultura y Recursos
Hidráulicos
México, D.F.

Suppléants :

Guillermo Funes Rodríguez
Director General
Unidad de Ciencia y Tecnología
Secretaría de Agricultura y Recursos
Hidráulicos
México, D.F.

Evangelina Beltrán
Subdirectora para Asuntos Multilaterales
Dirección General de Asuntos Internacionales
Secretaría de Agricultura y Recursos
Hidráulicos
México, D.F.

Raymundo Castellanos Juárez
Agregado Diplomático
Embajada de México en Costa Rica
Apartado 10.107
1000 San José

RÉPUBLIQUE DOMINICAINE

Titulaire :

Pedro Rijo
Subsecretario Técnico de Planificación
Sectorial Agropecuaria
Secretaría de Estado de Agricultura
Santo Domingo

PAYS OBSERVATEURS PERMANENTSBELGIQUE

Víctor Valembois
Attaché
Ambassade de Belgique au Costa Rica
Apartado 3725
1000 San José

CORÉE

Deok So Jeong
Consejero
Embajada de la República de Corea
en Costa Rica
Apartado 3150
1000 San José

ESPAGNE

Juan Alfonso Ortiz
Embajador Extraordinario y Plenipotenciario
de España en Costa Rica
Embajada de España
Apartado 10.150
San José

Julio Blanco
Secretario General Técnico
Ministerio de Agricultura, Pesca y
Alimentación
Madrid

Jesús Miranda
Asesor del Ministro
Ministerio de Agricultura, Pesca y
Alimentación
Madrid

José Vidal Alvarez Ramos
Consejero Agrícola
Embajada de España en Costa Rica
Apartado 10.150
1000 San José

Ana Hernández
Jefe Protocolo
Ministerio de Agricultura, Pesca y
Alimentación
Madrid

Fernando Bufalá
Jefe de Servicios
Ministerio de Agricultura, Pesca y
Alimentación
Madrid

FRANCE

Phillippe Cujo
Conseiller régional en coopération
scientifique et technique pour
l'Amérique centrale
Ambassade de France au Costa Rica
Apartado 10.177
1000 San José

ITALIE

Lorena Castro de Denegri
Secretaria
Embajada de Italia en Costa Rica
Apartado 1729
1000 San José

ORGANISMES DU SYSTÈME INTERAMÉRICAINORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS (OEA)

Gregorio Contreras
Director
Secretaría General de la OEA
en Costa Rica
Apartado 10.166
1000 San José

BANQUE INTERAMÉRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT (BID)

Luis Suárez
Especialista Sectorial
Representación del BID en Costa Rica
Apartado 1142, Centro Colón
San José

COMMISSION INTERAMÉRICAINNE DES FEMMES (CIF)

Eida Fonseca de Muñoz
Delegada de la CIM en Costa Rica
Ministerio de Relaciones Exteriores
y Culto
San José

Margarita Peralta Pol
Delegada Alternativa de la CIM en Costa Rica
Ministerio de Relaciones Exteriores
y Culto
San José

Gladys de Lizano
Delegada Alternativa de la CIM en Costa Rica
Ministerio de Relaciones Exteriores
y Culto
San José

INSTITUT INDIANISTE INTÉRAMERICAIN (III)

José Matos Mar
Director
Avenida Insurgentes Sur, No. 1690
Colonia Florida, Delegación Alvaro Obregón
01030 México, D.F., México

ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ (OPS)

Julio Bejarano
Coordinador de INCAP
Apartado 3745
1000 San José

OBSERVATEURS D'ORGANISMESASSOCIATION LATINO-AMÉRICAINNE D'INSTITUTIONS POUR LE
FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT (ALIDE)

Carlos Garatea Yori
Secretario General
Apartado 3988
Lima 27, Perú

BANQUE CENTRAMÉRICAINNE D'INTÉGRATION ÉCONOMIQUE (BCIE)

Enrique Velásquez
Jefe Oficina Regional del BCIE
en Costa Rica
Apartado 10.276
1000 San José

C.A.B. INTERNATIONAL

Dennis Moses
Representative
Caribbean and Latin America
C.A.B. International
Gordon Street
Curepe, Trinidad and Tobago

CENTRO INTERNAZIONALE CROCE-VIA

Daniela Battaglia
Experta en Producción Animal
Apartado 4900
Managua, Nicaragua

CENTRE INTERNATIONAL D'AGRICULTURE TROPICALE (CIAT)

Pedro Argel
Coordinador del Programa de
Pastos Tropicales
Sede Central del IICA
Apartado 55
2200 Coronado
San José, Costa Rica

**CENTRE INTERNATIONAL D'AMÉLIORATION DU MAÏS ET DU BLÉ
(CIMMYT)**

Gustavo Sain
Economista Regional
Sede Central del IICA
Apartado 55
2200 Coronado
San José, Costa Rica

FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE (FIDA)

Wolfgang Spieles
Project Controller Latin American Division
107, Via del Serafico
00142 Rome, Italy

**SERVICE INTERNATIONAL DE RECHERCHES AGRICOLES NATIONALES
(ISNAR)**

Huntington Hobbs
Senior Research Officer
Apartado 93375
2509 AJ, La Haya
Holanda

INSTITUTO CENTROAMERICANO DE ADMINISTRACION DE
EMPRESAS (INCAE)

James Hirsch
Director de Administración de
Recursos Naturales
Apartado 960
4050 Alajuela, Costa Rica

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'AGRICULTURE ET
L'ALIMENTATION (FAO)

Oswaldo Babini
Representante de FAO en Costa Rica
Apartado 8198
1000 San José

ORGANISME INTERNATIONAL RÉGIONAL CONTRE LES MALADIES DES
PLANTES ET DES ANIMAUX (OIRSA)

Cristian Coronas
Representante de OIRSA en Costa Rica
Apartado 3628
1000 San José

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT (PNUD)
UNITED NATIONS DEVELOPMENT PROGRAMME (UNDP)

Alvaro Gálvez
Representante Residente Adjunto del
PNUD en Costa Rica
Apartado 4540
1000 San José

PROGRAMA REGIONAL DE EMPLEO PARA AMERICA LATINA Y EL
CARIBE (PREALC)

Jurgen Weller
Experto Asociado en Empleo Rural
Apartado 6314
Panamá 5, Panamá

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL DESJARDINS

Jean Caron
Director Programa COLAC
Apartado 820
2050 San Pedro Montes de Oca
San José, Costa Rica

AUTRES PARTICIPANTS

ROYAUME-UNI/GRANDE-BRETAGNE

William Marsden
Embajador Extraordinario y Plenipotenciario
del Reino Unido de la Gran Bretaña en Costa Rica
Apartado 815, Centro Colón
1007 San José

PERSONNEL DE L'IICA

Martín E. Piñeiro	Directeur général
L. Harlan Davis	Sous-directeur général
Alfonso Cebreros	Sous-directeur général adjoint chargé des opérations
Chelston Brathwaite	Directeur adjoint des opérations des régions centrale et des Antilles
Manuel Chiriboga	Directeur du Programme III : Organisation et administration du développement rural
Fernando Dall'Acqua	Directeur du Centre de programmes et projets d'investissement (CEPPI)
Luis Arturo Del Valle	Directeur des opérations de la région centrale
Ernani Fiori	Représentant au Canada

Jerry Fowler	Directeur du Programme V : Prophylaxie agropastorale
Guillermo Guerra	Directeur adjoint des opérations des régions andine et Sud
Diego Londoño	Représentant au Venezuela
Gordon Mair	Directeur financier
Rodolfo Martínez Ferraté	Conseiller du Directeur général sur les affaires spéciales
José Nagel	Directeur du Centre interaméricain de documentation et d'information agricoles (CIDIA)
Manuel Otero	Conseiller du Directeur général
J. André Ouellette	Directeur de la coordination des affaires institutionnelles
Víctor Palma	Directeur des opérations de la région andine
Reynaldo Pérez	Secrétaire technique du CORECA

Reginald Pierre	Directeur des opérations de la Région des Antilles
Carlos Pomareda	Directeur du Programme I : Analyse et planification de la politique agricole
Rodolfo Quirós	Directeur du Programme IV : Commercialisation et agro-industrie
Carlos Rucks	Directeur des opérations de la Région sud
James Schlotfeldt	Directeur des ressources humaines
Fernando Suárez de Castro	Conseiller juridique
Eduardo Trigo	Directeur du Programme II : Mise au point et transfert de technologies
Jorge Werthein	Directeur des relations extérieures

FONCTIONNAIRES DU CATIE**Rodrigo Tarté****Directeur général**

FONCTIONNAIRES DE LA RÉUNION

FONCTIONNAIRES DE LA RÉUNION

Directeur Général	Martín E. Piñeiro
Sous-directeur général	L. Harlan Davis
Secrétaire technique	J. André Ouellette
Secrétariat des délégués	Elisa Barrantes
Commision de sélection	Aiza Vargas
Conseillers juridiques	William M. Berenson Fernando Suárez de Castro
Coordinateur du compte rendu	Gonzalo Estefanell
Rédaction du compte rendu	Ana María Airas Roberto Flores Susana Lalli Eduardo Lindarte Michael Snarskis
Adjointe du Secrétaire technique et chef du Service des documents	Roxana Montero
Protocole	Juan Carlos Obando Irma Pacheco Arturo Hernández

Service linguistique

Chef

Susana Raine

Sous-chef

Marilia Alvarez

Interprètes

Chef des cabines

Barbara Cohen

Espagnol

Maria Olson
Ana María Sotelo

Français

Jacques Gruber
Anne Marie Rubert

Anglais

Barbara M. Cohen
Dina Kuriansky

Portugais

María Helena Oliveros
Luis Fernando Werneck

Réviseurs

Espagnol

Alejandra Campbell
Anacristina Rossi

Français

Bruno Lobrichon
Jean Marcotte

Anglais

Barbara Bryan
Paul Murphy

Portugais

Dorival Morêira
Zita Pessoa .

Traduction

Espagnol

Sabino Morera

Français	Monique Dufournaud Yolande Guibord Michèle Lemaitre
Anglais	Orlando García David Robichaux
Portugais	Rómulo Batista Emilio Breyer Carmen Castro
Service des documents	
Chef	Roxana Montero
Sous-chef	Maritza Chavarría
Coordination de l'inscription, appariteurs	Aiza Vargas Olga Zeledón
Service des salles	
Coordination	Zaida Granados
Hôtesse d'accueil	Laura Cartín Adriana Marín Lorena Mata Ana Cristina Araya Ilse Vargas
Coordination du traitement de texte et correction d'épreuves	Patricia Jara Clotilde Rodríguez
Coordination du traitement informatisé des documents	Flor Loaiza Zahyra Obando
Correcteurs d'épreuves	
Espagnol	Marta Vásquez Rosita Arias

Français	Marta E. Marín Francisco Urruela Sophia Bozzi
Anglais	Jan Louise Hero Susan Amor
Portugais	Eva Schnell Ana Nery Damasceno
Traitement de texte	
Espagnol	Adriana Arce Yadira González Flory Jiménez Leticia Jiménez
Français	Shirlene Aguilar Viviane González Elsa Atencio Jeannette Villalta
Anglais	Patricia Brenes María de los A. Guillén Ana C. Gómez Dora Sevilla
Portugais	Flor Lizano Gladys Delgado Laura Fernández Mabel Valerín
Coordination du compte rendu in extenso	Mariantonieta Cordido Ana Victoria Rojas
Enregistrement	Francisco Sánchez

Édition Espagnol

Coordination

Fanny Arroyo
 Tomás Saraví
 Leda Avila
 Marisol Gutiérrez
 Alfonso Campos
 Victor Flury

Transcription Espagnol

Flory Brenes
 Sonia Mora
 Miguel Acuña
 Blanca Ramírez
 Ivonne Sánchez
 Sonia Valverde

Transcription Édition
Anglais

Coordination

Barbara Kelly
 Isabel MacDonald
 Ann C. Brownrigg
 Rebeca Stan
 Karen Steffensen

Distribution des documents

María Elena González
 Roxana Araya
 Hugo Calderón

Coordination/Impression
de documents

Edwin Bolaños
 Guiselle Madrigal

Photocopie

Eduardo Garnier
 Ronald Hidalgo

Coursiers

Ronald Aragón
 Hermes Flores

Équipement d'interprétation
simultanée et son

Luis Fernando Mata
 Luis Oconitrillo

Système automatisé**Róger Mayorga
Manuel León
Eduardo Vargas****Presse****Chef****Patricia León****Journalistes****Silvia Castillo
Danilo Jiménez****Photographe****Rocío Escobar****Appui logistique****Chef de la Division
des services****Alberto Muñoz****Chef du Service d'entretien****Rafael Cordero****Transports****Edwin Morales****Alimentation****Hugo Nuñez**

LISTE DES DOCUMENTS

LISTE DES DOCUMENTS*

IICA/CE/Doc.209(91)rev.	Ordre du jour
IICA/CE/Doc.210(91)	Programme de travail
IICA/CE/Doc.211(91)	Rapport annuel 1990
IICA/CE/Doc.212(91)	Rapport des commissaires aux comptes et commentaires du Directeur général sur le rapport des commissaires aux comptes
IICA/CE/Doc.213(91)	Rapport sur la suite donnée aux résolutions de la di- xième réunion ordinaire du Comité exécutif
IICA/CE/Doc.214(91)	Rapport sur la suite donnée aux résolutions de la cinquième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture
IICA/CE/Doc.215(91)	Projet de programme-budget 1992-1993
IICA/CE/Doc.216(91)	Date et siège de la dou- zième réunion ordinaire du Comité exécutif

* Documents disponibles en anglais et en espagnol

- IICA/CE/Doc.217(91) Rapport du Directeur général sur les programmes de l'IICA (programmes II et IV)
- IICA/CE/Doc.218(91) Rapport du Directeur général sur la formation des ressources humaines
- IICA/CE/Doc.219(91) Rapport d'avancement sur la tenue de la X^e Conférence interaméricaine des ministres de l'Agriculture (CIMA) et de la sixième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture (Conseil)
- IICA/CE/Doc.220(91) Rapport du Directeur général sur le PLANALC
- IICA/CE/Doc.221(91) Inclusion de Saint-Kitts-et-Nevis au tableau de formation du Comité exécutif
- IICA/CE/Doc.222(91)rev. Candidatures au titre de fonctionnaire honoraire
- IICA/CE/Doc.223(91) Ordre du jour provisoire de la sixième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture
- IICA/CE/Doc.224(91) Désignation des membres de la Commission de sélection pour l'exercice 1992-1993
- IICA/CE/Doc.225(91) Modifications proposées pour clarifier le Règlement intérieur de la Direction générale et le Règlement du personnel

ANNEXES

**ALLOCUTION PRONONCÉE PAR M. HUMBERTO MULINA,
REPRÉSENTANT DU PANAMA, À LA SÉANCE INAUGURALE**

En ma qualité de représentant du ministre du Développement agricole du Panama, M. Ezequiel Rodríguez, qui a présidé la dixième réunion ordinaire du Comité exécutif de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture, je déclare ouverte la séance inaugurale de la onzième réunion ordinaire du Comité exécutif de l'Institut.

Monsieur le Ministre Ezequiel Rodríguez, pris par des engagements propres à sa charge, n'a pas pu assister à cette onzième réunion ordinaire du Comité exécutif, mais, Mesdames et Messieurs les Délégués, je vous souhaite de sa part de réussir à tirer les meilleurs résultats de vos délibérations. Je vous remercie, en son nom et au mien, de m'avoir conféré l'honneur de présider la dixième réunion ordinaire du Comité exécutif de l'IICA, ce qui a représenté pour le Panama la reconnaissance de son ouverture à la démocratie après tant d'années de frustrations en matière politique, sociale et économique.

Nous savons que nous affrontons un challenge important en cherchant à améliorer la situation de nos pays et de nos institutions qui, d'une façon ou d'une autre, ont la charge et le devoir de participer au rétablissement de conditions que nous avons connues en de meilleures époques.

Au moment où vous allez aborder, au cours de cette réunion, des points importants, comme les discussions en vue de renforcer le Plan d'action commune pour la revitalisation de l'agriculture en Amérique latine et aux Antilles (PLANALC) ou les questions qui seront traitées à la X^e Conférence interaméricaine des ministres de l'Agriculture (CIMA) et à la sixième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil) qui auront lieu à Madrid, en Espagne, nous vous souhaitons le meilleur succès.

Lorsque vous discuterez de ces questions de la plus haute importance, vous devrez garder présents à l'esprit nos agriculteurs et les desseins politiques de notre région exprimés dans les diverses résolutions du Conseil régional de coopération agricole.

**ALLOCUTION PRONONCÉE PAR M. MARTÍN E. PIÑEIRO,
DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'IICA, À LA SÉANCE INAUGURALE**

Je vous souhaite à tous la plus cordiale bienvenue à l'IICA et à cette onzième réunion ordinaire du Comité exécutif. Je tiens tout d'abord à remercier de leur présence les délégations des organismes internationaux en collaboration avec lesquels nous accomplissons tout un ensemble de tâches de grande importance, et tout spécialement la délégation du gouvernement de l'Espagne qui est avec nous ici, à cette réunion qui est l'antichambre de la réunion de Madrid.

Je souhaite aussi, tout spécialement, la bienvenue à la délégation de la Roumanie, pays qui vient de se joindre à nous à titre de pays observateur permanent de l'Institut.

Je tiens aussi à féliciter Monsieur le Représentant de Sainte-Lucie pour sa future élection comme Président de cette réunion.

Dans cet exposé inaugural, je voudrais vous guider dans l'ordre du jour qui sera le nôtre pendant les trois jours à venir. C'est un ordre du jour relativement simple, mais qui comporte des points de grande importance pour l'Institut et pour ses actions futures.

Les points à l'ordre du jour se groupent en trois catégories principales. Un premier groupe comporte les points par lesquels nous vous informerons des activités de l'Institut, principalement au cours de la dernière année : le Rapport annuel dont le but est de donner une vue d'ensemble de ce qui a été fait en 1990, y compris les activités que l'Institut a exercées, je ne m'étendrai pas davantage là-dessus puisque c'est le premier point de l'ordre du jour de nos travaux ; le rapport des audits externes, qui offre le panorama financier de notre institution ; un compte-rendu de ce qui a été fait pour donner suite aux résolutions précédentes du Comité exécutif et du Conseil interaméricain de l'agriculture, c'est-à-dire l'ensemble des missions spécifiques qui nous

ont été confiées par le Comité exécutif et par le Conseil, et de ce que l'Institut a fait dans le cadre de ces missions.

Le deuxième groupe est constitué d'un ensemble de points qui portent tant sur les actions passées que sur les lignes directrices des actions futures et pour lesquels nous avons besoin d'approbations spécifiques et explicites de la part du Comité exécutif. Nous présenterons les rapports d'avancement des Programmes II et IV, ce qui correspond à la rotation que vous avez adoptée. Nous avons : un rapport sur les activités de formation, qui répond à une demande expresse formulée par le Comité exécutif précédent ; un rapport sur les réalisations du PLANALC, qui répond aussi à une demande spécifique de ce même Comité ; et, finalement, deux des points principaux de cette réunion, le programme-budget 1992-1993 et le rapport préparatoire sur la CIMA et la réunion du Conseil qui doivent avoir lieu à Madrid, au mois de septembre de cette année. Ces points font partie du corps principal des délibérations de la Réunion, et c'est là où nous avons besoin de résolutions formulées par vous. Le troisième groupe est constitué d'un ensemble de points à caractère administratif et institutionnel, en réponse à des demandes d'informations spéciales que vous avez faites, et aussi de points qui nécessitent votre approbation ou une résolution adoptée par vous.

Les points du deuxième groupe, c'est-à-dire ceux qui sont de caractère informatif et les résolutions, en particulier le programme-budget et les réflexions que nous pourrons faire sur les réunions de la CIMA et du Conseil, sont ceux qui nous prendront le plus de temps et qui, j'en suis sûr, susciteront les discussions les plus profondes.

Cette réunion du Comité exécutif est comme une antichambre de la réunion de Madrid, qui revêt tant d'importance pour nos pays dans le contexte et dans le cadre des énormes bouleversements que connaît le monde aujourd'hui, bouleversements qui ont manifestement marqué nos pays de leur trace et se traduisent par des changements dans la stratégie de développement économique, par un nouveau rôle

attribué au secteur agricole, et par des processus accélérés d'ouverture économique et d'intégration, qui, à leur tour, aboutissent, dans tous nos pays ou presque, à des processus de restructuration économique. Il est évident que le Conseil et, de façon toute particulière, la CIMA vont constituer un forum extraordinairement propice où nous pourrions tous réfléchir sur ces changements et ces questions ; où nous pourrions en arriver à des propositions communes qui se traduiront sans tarder par des mandats précis confiés à l'IICA.

Nous devons considérer, en quelque sorte, les tâches de cette réunion du Comité comme une réflexion initiale et préparatoire en vue des réunions que nous aurons à Madrid ; le défi, ici comme à Madrid, est d'avoir une compréhension claire et précise de ce qui se passe dans le monde, des changements qui y surviennent et de l'impact qu'ils auront sur nos pays ; les actions dont nos pays doivent prendre l'initiative en réponse à ces changements et, en particulier, la réponse à apporter à cette question : que doit faire l'IICA, que peut faire l'IICA pour être utile à tous les pays membres ? Je pense que c'est là le grand pari, le grand pari d'aboutir à une lecture correcte, à un diagnostic correct, mais aussi à des réponses et à des propositions tenant compte de ces changements ; et c'est pour cela que les réflexions du Comité devraient être, et elles le sont, un important instrument de navigation qui nous permettra de mener à bon port la barque de notre administration en concrétisant les changements institutionnels, en engageant de nouvelles actions et en abandonnant des activités d'importance secondaire et qui nous empêchent d'adapter l'Institut aux changements survenus dans nos pays et aux nouvelles réalités. Ainsi seulement l'Institut pourra continuer de vous être utile et pourra, par conséquent, compter sur l'appui de vous tous.

Monsieur le Président, je termine mon allocution d'ouverture de la Réunion, en réservant quelques commentaires que je ferai au moment de présenter le Rapport annuel. Je vous remercie tous, encore une fois, d'honorer cette réunion de votre présence.

**ALLOCUTION PRONONCÉE PAR M. FERDINAND HENRY,
REPRÉSENTANT DE SAINTE-LUCIE, À LA SÉANCE DE CLÔTURE**

C'est un réel plaisir et privilège que de m'adresser à vous à la clôture de cette onzième réunion ordinaire du Comité exécutif, réunion qui a pour toile de fond des événements internationaux très importants et qui nous a permis de prendre quelques décisions d'une grande portée. À mon avis, ces dernières seront finalement avantageuses pour l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture.

Ces trois derniers jours, nos débats ont été francs et pertinents. Nous avons pris nos décisions par consensus, et il n'y a eu pour ainsi dire aucune expression de dissidence. Les exposés de ceux qui ont pris la parole ont été d'une très grande qualité. Je tiens à vous en remercier, car cela a facilité beaucoup ma tâche de président. J'aimerais aussi remercier et féliciter le Secrétariat et la Direction générale pour le travail préparatoire minutieux qu'ils ont accompli et l'excellente qualité de la documentation de base qu'ils nous ont présentée. De plus, les explications fournies et les exposés ont été clairs et succincts. La transparence de la documentation a été assez bonne, ce qui a contribué sans aucun doute au succès de notre réunion. Il est évidemment possible d'apporter des améliorations, comme il le sera toujours. L'Institut doit continuer de rechercher la perfection. Nos délibérations ont fait ressortir certains points qui méritent, à mon avis, d'être repris. Le premier est la grande importance que les représentants accordent à l'accomplissement du premier mandat de l'Institut, qui consiste à prêter son assistance technique aux États membres, et notamment aux pays moins développés, c'est-à-dire ceux qui en ont le plus besoin. Il est donc nécessaire, à cet égard, que l'Institut veille à affecter le plus possible de ses ressources à l'accomplissement de ce mandat. On reconnaît que l'IICA dispose de deux grands types de ressources : les ressources ordinaires et les ressources extérieures. Nous connaissons bien le mal que certaines sous-régions ont à attirer ces dernières. À ce

sujet, il convient de mentionner l'expérience de la sous-région des Antilles. Je fais allusion, en particulier, à la difficulté que celle-ci a à obtenir des ressources des donateurs traditionnels. Je crois donc que l'Institut devrait s'efforcer davantage de l'aider à acquérir les ressources extérieures nécessaires aux nombreuses mesures de modernisation de l'agriculture, en accentuant la recherche de donateurs non traditionnels.

Le deuxième point saillant, c'est que l'Institut doit continuer de faire ressortir les objectifs du PLANALC dans ses cinq programmes.

Le mandat que les ministres lui ont confié à Ottawa en 1987 est tout à fait précis en ce qui concerne ce plan. Il me semble que l'un des grands buts de l'Institut doit être la réalisation des objectifs du PLANALC.

Le troisième point, c'est que l'Institut a utilisé les ressources disponibles de façon très efficace - et je désire ici féliciter le Directeur général pour l'excellent travail qu'il a accompli en rationalisant les services de l'Institut -, mais qu'il est possible d'améliorer encore la situation. L'Institut doit continuer d'oeuvrer en ce sens.

Enfin, j'aimerais vous rappeler que cette réunion visait à préparer la réunion qui se tiendra en Espagne au mois de septembre. Nul doute que nous ayons atteint en grande partie cet objectif, et j'espère que les ministres seront désormais en mesure de prendre des décisions importantes pour l'amélioration de l'agriculture dans l'hémisphère.

C'est avec la plus grande sincérité que je désire remercier tous les délégués, vous, Monsieur le Directeur général, ainsi que le Secrétariat, pour le succès de cette réunion. Je souhaite aussi remercier le personnel de l'excellente organisation de cette réunion et sais gré, enfin, au gouvernement et au peuple costariciens de nous avoir accueillis ces trois derniers jours. J'aimerais aussi demander aux représentants de bien faire comprendre à leurs ministres qu'il importe qu'ils soient représentés

en Espagne par les plus hautes autorités. Permettez-moi de vous remercier mille fois de l'attention et de la collaboration que vous m'avez apportées. J'étais faible au début, mais grâce à votre collaboration, j'ai trouvé la force de poursuivre cette réunion qui, j'ose le croire, a été fructueuse. Permettez-moi de nous souhaiter à tous un bon retour dans nos pays respectifs sous la protection de Dieu. J'attends avec impatience le plaisir de vous revoir tous à Madrid en septembre.

Je vous remercie.

**ALLOCUTION PRONONCÉE PAR M. GERMÁN ROCHE,
REPRÉSENTANT DU VENEZUELA, À LA SEANCE DE CLÔTURE**

Mon pays a l'honneur d'avoir été choisi pour prononcer l'allocution de clôture de cet important forum qui nous a tenus occupés ces trois derniers jours au siège de l'IICA, dans ce pays accueillant. Au nom de mes compagnons, je félicite les autorités et les autres membres de l'Institut pour l'excellent travail accompli au cours de cette réunion couronnée de succès.

Je veux souligner qu'en adoptant les projets de résolution présentés, nous, les États membres, avons une fois de plus reconnu le travail réalisé par l'IICA dans nos pays. Cet organisme constitue sans aucun doute un point d'appui de première importance dans les plans de développement agricole, dans un contexte plein de difficultés mais riche en défis, où nous multiplions la recherche de nouvelles solutions pour résoudre les problèmes et engager les processus de modernisation et de rajustement qui nous occupent aujourd'hui, processus où il est urgent que nos pays unissent leurs efforts en profitant des diverses possibilités qu'offrent tant les mécanismes de coopération internationale que la persévérance et les succès obtenus grâce aux mécanismes d'intégration particuliers de notre continent.

Il n'y a pas de doute que la situation envisagée fait ressortir le rôle important de cette action commune et internationale qu'exécute avec tant d'efficacité l'IICA, organe qui réaffirme sa présence grâce à la capacité qu'il a montrée de s'adapter aux nouvelles exigences de la coopération internationale et de relever les défis qui émergent dans le contexte de grands changements internationaux et qui se manifestent avec tant d'évidence dans le secteur agricole, base de l'économie de la majorité de nos pays. Par contre, de par sa nature même, ce secteur est vulnérable et voit son développement grandement limité tant par des facteurs internes qui l'ont freiné que par des facteurs externes découlant de la position prise par les pays à l'égard de nos produits.

Je désire aussi souligner l'une des questions débattues à cette onzième réunion ordinaire du Comité, question dont le Conseil interaméricain de l'agriculture sera saisi à sa prochaine réunion, soit les progrès de l'élaboration du Plan d'action commune pour la revitalisation de l'agriculture en Amérique centrale et aux Antilles (PLANALC). Ce plan, mandat confié à la dernière Conférence interaméricaine des ministres de l'Agriculture, tenue en 1988, met en lumière des activités importantes pour le développement soutenu du secteur agro-alimentaire. Par l'adoption du rapport présenté à la présente réunion, nous avons confirmé l'exécution fructueuse et la bonne issue du PLANALC. L'action que ce dernier prévoit est une initiative qui demeure valable dans la dynamique actuelle de nos économies et qui répondait à un besoin pressant de nos pays lorsqu'ils l'ont demandée par l'entremise de la CIMA.

À la veille de la prochaine CIMA, il convient de reconnaître l'hospitalité et l'appui que le gouvernement d'Espagne a démontrés en offrant d'accueillir cette conférence, et une question de première importance se pose. Je fais ici allusion à la série de changements qu'on connaît à l'échelle internationale. Nos pays ont ainsi à relever le défi de participer à ce réaménagement de l'ordre mondial, avec une position plus forte, en menant des actions communes qui leur assurent un nouveau rôle, plus important que celui qu'ils ont joué jusqu'à maintenant. Messieurs, ce n'est pas une exception dans la réalité actuelle. L'attention portée au développement intégral du secteur agricole nous fait songer qu'il ne suffit pas d'orienter notre action à seule fin de résoudre les problèmes et d'appliquer une stratégie interne qui assure le développement durable de nos économies agricoles, mais qu'il faut aussi penser à des stratégies qui nous garantissent, dans le contexte international actuel, la résolution des difficultés, ainsi que la légitimation et la reconnaissance du rôle que nous jouons dans la production et l'échange de produits agricoles. Voilà le défi de cette décennie de fin de siècle sur lequel repose notre avenir.

Au moment de prendre congé, nous espérons avoir réalisé un travail qui permettra aux plus hautes instances de nos pays de prendre des décisions plus rapides aux deux prochaines réunions auxquelles nous avons été convoqués, et osons en même temps prédire le succès de ces dernières.

Merci de votre attention.

ALLOCUTION PRONONCÉE PAR M. MARTÍN E. PIÑEIRO,
DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'IICA, À LA SÉANCE DE CLÔTURE

Messieurs les délégués,

Nous terminons la onzième réunion ordinaire du Comité exécutif après quelque trois jours de travail. Je crois sincèrement que le bilan de la présente réunion est fort positif et utile à la direction de l'Institut. Le Comité a pris un ensemble de décisions, et nous avons reçu un grand nombre de propositions et d'indications d'orientations générales qui seront sans aucun doute précieuses pour donner à l'Institut une organisation rentable, utile, souple et fondamentalement efficace au niveau de la collaboration avec les pays. J'aimerais souligner la cordialité et l'esprit constructif dont les délégations et les participants ont fait preuve au cours de la présente réunion, et les en remercier. Je sais tout particulièrement gré à la délégation du Venezuela de nous avoir félicités au nom de tous les délégués.

Le principal sujet de cette réunion a été, de toute évidence, le Programme-budget. Sa structure en fait un instrument utile, qui définit l'activité future de l'Institut, compte tenu des mandats que ce dernier a reçus d'abord à Ottawa, puis aux réunions postérieures du Comité exécutif et du Conseil interaméricain de l'agriculture.

Le Programme-budget embrasse une série d'activités relativement nouvelles à l'Institut, et notamment les projets inter-programmes, qui comprennent et nous fixent de nouveaux domaines de travail.

Je ne puis manquer de remercier les délégations de la générosité que les pays ont montrée en adoptant une augmentation de programme-budget de 4 % par an à une époque où, comme nous le savons tous, ils connaissent presque tous des difficultés financières. Nous y voyons une expression de l'appui donné au travail que l'Institut

a accompli, dirais-je, avec enthousiasme par le passé, ainsi qu'un encouragement de cette institution.

Il me revient tout particulièrement de remercier les délégations des pays, les membres du Comité, d'avoir prévu dans ce programme-budget une hausse des traitements du personnel professionnel, laquelle nous paraît aussi une reconnaissance du travail et du dévouement de ce personnel en faveur de l'Institut et des États membres.

Nous recueillons les commentaires et les propositions qui ont porté sur les programmes II et IV, ceux qui font l'objet d'une évaluation particulière cette année, et notamment les commentaires liés au PLANALC. Nous croyons que ce dernier est un instrument essentiellement utile pour l'Institut, car il lui permet d'analyser sa position et oriente l'action de cette institution suivant les objectifs prioritaires que les pays ont fixés d'abord à la dernière CIMA, puis dans tous les forums régionaux et sub-régionaux qui se sont tenus depuis. Ce plan, comme l'a indiqué M. Otero, a subi une épuration opportune et nécessaire, compte tenu de l'évolution de la situation et des nouvelles demandes des pays, mais il continuera d'être l'instrument sur lequel nous centrerons l'organisation de nos activités de nature multinationale.

Tant le Programme-budget que les orientations données aux deux programmes évalués et au PLANALC montrent le désir de maintenir une institution en mutation perpétuelle, une institution qui s'adapte sans cesse à l'évolution mondiale. J'aimerais néanmoins mettre l'accent sur l'émergence, en quelque sorte, d'un nouveau style de coopération technique qui comporte au moins quatre dimensions qu'il convient de souligner :

- 1° le caractère interdisciplinaire et multidisciplinaire de quelques sujets nouveaux et la nécessité de les incorporer dans les cinq programmes de l'Institut, ainsi qu'aux sujets étrangers au secteur agricole traditionnel ;

- 2° l'accroissement du travail multinational, et notamment de celui qui vient appuyer l'intégration régionale et subrégionale ;
- 3° la conviction d'inclure de nouveaux facteurs dans la coopération technique, facteurs qui dépassent les organisations ou les organismes strictement publics et qui amènent la participation d'organisations qui représentent d'autres acteurs sociaux de nos pays ;
- 4° le besoin croissant d'accomplir un travail interinstitutionnel qui assure une coopération satisfaisante entre les divers organismes internationaux.

Il ne s'agit pas là de facettes tout à fait nouvelles, mais la nouveauté, par contre, c'est peut-être les principes directeurs que vous nous donnez pour l'agencement, la coordination de ces quatre facettes de la coopération technique, ainsi que l'importance que vous accordez à cette coordination.

Les questions que je viens de mentionner non seulement sont liées aux travaux et aux décisions du présent comité, mais s'insèrent aussi dans le cadre du thème de la CIMA qui se tiendra à Madrid. Les débats que nous avons eus ici nous permettent de procéder avec plus d'assurance et de conviction à la préparation des documents finals nécessaires pour la réunion de Madrid. Nous commencerons en même temps à préciser certaines des idées qui pourraient figurer dans la Déclaration de Madrid, en nous inspirant des observations que vous avez formulées et des interventions faites à la table ronde.

Je remercie une fois de plus la délégation et le gouvernement d'Espagne d'avoir participé à la présente réunion et invité les pays de l'hémisphère à tenir la CIMA et la réunion du Conseil à Madrid. Grâce aux interventions et à l'exposé des préparatifs de ces réunions qui ont été faits hier soir, nous sommes tous convaincus du succès

extraordinaire de ces dernières, tant du point de vue du fond que sur le plan social.

Je veux aussi remercier les délégations de la générosité et de la souplesse dont elles ont fait preuve en traitant d'une question inscrite un peu tardivement à l'ordre du jour du Comité, soit le projet de modification du contrat de base du CATIE. Bien que ce ne soit pas entièrement de notre faute, nous sommes bien conscients que l'adjonction de cette question importante n'était pas entièrement conforme aux règles qui régissent le Comité exécutif. Néanmoins, la solution adoptée après une discussion avec diverses délégations présentes était la meilleure de celles qui s'offraient. Je loue particulièrement l'ajout de cette question et la forme qu'a prise son adoption. Il convient que les délégations qui forment le Comité et l'Institut se rappellent l'utilité et la nécessité de travailler ensemble à l'étude de cette question lorsque le Conseil en sera saisi, d'ici trois mois.

Monsieur le Président, avant de conclure, je désire remercier tout particulièrement le personnel de l'IICA en général, le personnel professionnel et celui des services généraux, notamment celui qui a participé directement à l'organisation et au déroulement de cette réunion, ainsi que les services de traduction. Ils ont fait un excellent travail ces trois derniers jours.

Pour conclure, je vous remercie tous d'avoir participé à cette onzième réunion ordinaire du Comité, vous souhaite un bon retour dans vos pays et vous invite cordialement à vous joindre à nous à la réunion du Conseil qui se tiendra à Madrid en septembre prochain.

Merci à tous.

**VOLUMES DISPONIBLES DANS LA SERIE DE
DOCUMENTS OFFICIELS**

- Doc.
No.**
1. Plan General del IICA
(1970 – español e inglés)
 - 2* Comisión Asesora
(1970 – español e inglés)
 - 3 Resoluciones del CIES sobre Desarrollo Rural
(1971 -- español)
 - 4 Undécima Reunión Anual de la Junta Directiva -- San Salvador, El Salvador,
5 a 9 de mayo de 1972
(español e inglés)
 - 5 Sexta Conferencia Interamericana de Agricultura – Lima, Perú, 27 de mayo
a 2 de junio de 1971
(español)
 - 6* Duodécima Reunión Anual de la Junta Directiva – Santiago, Chile, 10 a 13
de mayo de 1973
(español e inglés)
 - 7 Principales Resoluciones de la Junta Directiva – Washington, D.C. Período:
1962–1972
(español e inglés)
 - 8 Décimotercera Reunión Anual de la Junta Directiva – Caracas, Venezuela,
16 a 18 de mayo de 1974
(español e inglés)
 - 9* Décimocuarta Reunión Anual de la Junta Directiva -- Ottawa, Canadá, 6 a 9
de mayo de 1975
(español e inglés)
 - 10* Implementación del Plan General del IICA. Elementos para su Análisis
(1976 -- español e inglés)
 - 11 Décimoquinta Reunión Anual de la Junta Directiva -- Washington, D.C., 6 a
12 de mayo de 1976
(español e inglés)

- 12* **Reglamento y Normas del Fondo Simón Bolívar**
(1977 – español e inglés)
- 13* **Décimosexta Reunión Anual de la Junta Directiva – Santo Domingo, República Dominicana, 11 a 19 de mayo de 1977**
(español e inglés)
- 14* **Séptima Conferencia Interamericana de Agricultura – Tegucigalpa, Honduras, 5 a 10 de setiembre de 1977**
(español e inglés)
- 15* **Plan Indicativo de Mediano Plazo. El IICA en los próximos Cinco Años**
(1977 – español e inglés)
- 16 **Decimoséptima Reunión Anual de la Junta Directiva – Asunción, Paraguay, 22 a 24 de mayo de 1978**
(español e inglés)
- 17* **Décimooctava Reunión Anual de la Junta Directiva – La Paz, Bolivia, 14 a 16 de mayo de 1979**
(español e inglés)
- 18 **Décimonovena Reunión Anual de la Junta Directiva – México, D.F., 22 a 26 de setiembre de 1980**
(español e inglés)
- 19 **Principales Resoluciones de la Junta Directiva – Washington, D.C. Período: 1973–1980**
(español e inglés)
- 20 **Primera Reunión Extraordinaria de la Junta Interamericana de Agricultura – San José, Costa Rica, 17 a 19 de febrero de 1981**
(español e inglés)
- 21 **Octava Conferencia Interamericana de Agricultura – Santiago, Chile, 6 a 11 de abril de 1981**
(español e inglés)
- 22 **Documents de Base: Convention sur l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture: Règlements de procédure du Conseil interaméricain de l'agriculture, du Comité exécutif et de la Direction générale**
(Troisième édition, 1990 – français, espagnol, anglais et portugais)
- 23 **Résolutions de l'Institut interaméricain des sciences agricoles pertinentes à l'IICA**
(1984 – français, espagnol, anglais et portugais)

- 24 Primera Reunión Ordinaria del Comité Ejecutivo y de la Junta Interamericana de Agricultura – San José, Costa Rica, 9 a 12 de junio de 1981, y Buenos Aires, Argentina, 7 a 13 de agosto de 1981, respectivamente (español e inglés)
- 25 Deuxième réunion ordinaire du Comité exécutif – San José, Costa Rica, 12-17 septembre, et 25-26 octobre, 1982 (français, espagnol, anglais et portugais)
- 26 Deuxième réunion extraordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture – San José, Costa Rica, 27-29 octobre, 1982 (français, espagnol, anglais et portugais)
- 27 Politiques générales de l'IICA (1982 – français, espagnol, anglais et portugais)
- 28 Plan à moyen terme 1983-1987 (1982 – français, espagnol, anglais et portugais)
- 29 Deuxième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture – Kingston, Jamaïque, 24-28 octobre, 1983 (français, espagnol, anglais et portugais)
- 30 Quatrième réunion ordinaire du Comité exécutif – San José, Costa Rica, 2-7 décembre, 1984 (français, espagnol, anglais et portugais)
- 31 Cinquième réunion ordinaire du Comité exécutif – San José, Costa Rica, 29 juillet – 2 août 1985
- 32 Troisième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture – Montevideo, Uruguay, 21-25 octobre, 1985
- 33 Sixième réunion ordinaire du Comité exécutif – San José, Costa Rica, 13-17 juillet, 1986 (français, espagnol, anglais et portugais)
- 34 Rapport de la Troisième réunion extraordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture – Mexico, D.F., Mexico, 27-30 octobre, 1986 (français, espagnol, anglais et portugais)
- 35 Plan à moyen terme 1987-1991 (français, espagnol, anglais et portugais)
- 36 Septième réunion ordinaire du Comité exécutif – San José, Costa Rica, 15-17 juin, 1987 (français, espagnol, anglais et portugais)

- 37 Programme II: Mise au Point et Transfert de Technologies. Lignes d'action pour la coopération, juin 1987
(français, espagnol, anglais et portugais)
- 38 Programme I: Analyse et Planification de la Politique Agricole. Lignes d'action pour la coopération, juin 1987
(français, espagnol, anglais et portugais)
- 39 Programme III: Organisation et Administration du Développement Rural. Lignes d'action pour la coopération, novembre 1987
(français, espagnol, anglais et portugais)
- 40 Programme IV: Commercialisation et Industrie Agricole. Lignes d'action pour la coopération, septembre 1987
(français, espagnol, anglais et portugais)
- 41 Programme V: Santé Animale et Santé Végétale. Lignes d'action pour la coopération, novembre 1987
(français, espagnol, anglais et portugais)
- 42 Compte rendu de la IX^e Conférence interaméricaine des ministres de l'Agriculture – Ottawa, Canada, 29 août – 2 septembre 1987
(français, espagnol, anglais et portugais)
- 43 Compte rendu de la Quatrième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture – Ottawa, Canada, 31 août -- 4 septembre 1987
(français, espagnol, anglais et portugais)
- 44 Orientations pour le programme de travail du Centre de projets d'investissement (CEPI) dans le cadre du Plan à moyen terme, janvier 1988
(français, espagnol, anglais et portugais)
- 45 Compte rendu de la Huitième réunion ordinaire du Comité exécutif – San José, Costa Rica, 1-4 août 1988
(français, espagnol, anglais et portugais)
- 46 Compte rendu de la Neuvième Réunion Ordinaire du Comité Exécutif – San José, Costa Rica, 12-16 juin 1989.
(français, espagnol, anglais et portugais)
- 47 Compte rendu de la Cinquième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture – San José, Costa Rica, 8-12 octobre 1989
(français, espagnol, anglais et portugais)

- 48 **Rapport de la Dixième réunion ordinaire du Comité exécutif – San José, Costa Rica, 27-29 août 1990**
(français, espagnol, anglais et portugais)

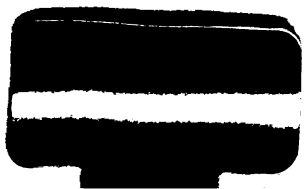
- 49 **Plan à moyen terme 1987.-1993**
(1991 – français, anglais, espagnol et portugais)

- 50 **Rapport de la Onzième réunion ordinaire du Comité exécutif – San José, Costa Rica, 24-26 juin 1991**
(français, espagnol, anglais et portugais)

N.B.: On peut se procurer un exemplaire de cette série en écrivant à:
Dirección para la Coordinación de
Asuntos Institucionales
Sede Central del IICA
Apartado 55 – 2200 Coronado
Costa Rica

Ce document a été édité et publié par la Direction pour la coordination des affaires institutionnelles de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture.

Cet ouvrage a été achevé d'imprimer à l'Imprimerie de l'IICA en juillet 1991 et tiré à 150 exemplaires.



INSTITUT INTERAMERICAIN DE COOPERATION POUR L'AGRICULTURE

Apdo. 55-2200 Coronado, Costa Rica/Tel.: 29-02-22/Cable: IICASANJOSE/Telex: 2144 IICA CR
Courrier Électronique EIES: 1332 IICA SC / Télécopieur (506) 29-47-41, 29-26-59 IICA COSTA RICA